



LE MONDE diplomatique

MUSIQUE
ET CONTESTATION
EN TUNISIE

PAR THAMEUR MEKKI
Page 8.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 766 - 65^e année, Janvier 2018

UNE RECONNAISSANCE ILLÉGALE

Jérusalem, l'erreur fondamentale

En brisant le consensus international sur le statut de Jérusalem, ville sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, le président Donald Trump a conduit son pays à l'isolement. Une large majorité de l'Assemblée générale des Nations unies dénonce une décision faisant obstacle à la paix. Mais, sur le terrain, la politique du fait accompli continue.

PAR CHARLES ENDERLIN *

Le 24 octobre 1995, le Congrès américain adopta à une large majorité un texte décidant le transfert de l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, au plus tard le 31 mai 1999. Bien que ce transfert figurait parmi ses promesses électorales lors de la campagne de 1992, le président William Clinton refusa de signer le Jerusalem Embassy Act. Ses successeurs MM. George W. Bush et Barack Obama en firent de même, estimant eux aussi que les États-Unis se devaient d'attendre le règlement du conflit israélo-palestinien et de s'en tenir au consensus international sur le statut de Jérusalem.

Pour ne pas enliser cette loi, les présidents américains successifs signèrent sa suspension provisoire de six mois, tout comme le fit M. Donald Trump en juin 2017. En décidant le 6 décembre de reconnaître la ville comme capitale d'Israël,

celui-ci met un terme à cette approche ambiguë. Surtout, il va à l'encontre de la résolution 476 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui, le 30 juin 1980, déclarait nulles et non avenues toutes les mesures adoptées par Israël « modifiant le caractère géographique, démographique et historique de la Ville sainte ». Un mois plus tard, la Knesset, le Parlement israélien, votait une « loi fondamentale » déclarant la ville, « envier et unifiée, capitale d'Israël ». Le Conseil de sécurité réagissait le 20 août suivant, en votant (11) la résolution 478 demandant aux États membres de retirer leurs missions diplomatiques de Jérusalem. Depuis, à quelques rares exceptions près – le Costa Rica et le Salvador y ont gardé une ambassade jusqu'en 2006 –, Jérusalem n'accueille que quelques consulats, les ambassades étant à Tel-Aviv.

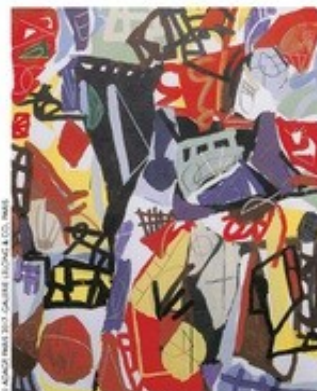
(Lire la suite pages 4 et 5.)

* Journaliste, auteur notamment d'« Au nom du Soudan, Israël et l'impunité » (éditions du monde, 2013).

(1) Quarante voix pour, aucune contre et une abstention (celle des États-Unis).

L'ALLEMAGNE SOUS LA PRESSION DE SES ALLIÉS

De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers



JAN VOSS. « Relations tendues », 1968

EN ALLEMAGNE, pays de la stabilité, il est un domaine réputé encore plus réfractaire au changement que le culte de la monnaie forte et l'amour des comptes équilibrés : la politique étrangère, qui repose traditionnellement sur la construction européenne et le lien transatlantique. La carte des puissances alliées de Berlin connaît pourtant depuis trois ans une transformation inédite à mesure que la liste des amis combles se ratatine et qu'enfile celle des partenaires mécontents. Les rapports avec le président américain Donald Trump oscillent entre le mouasse et l'exécration ; les relations avec la Tur-

quie ont frôlé le point de rupture ; celles avec les pays d'Europe centrale se distendent. En 2015, l'acharnement punitif de l'Allemagne contre le gouvernement et le peuple grec donnait aux pays latins un frissonnant avant-goût du destin promis aux réfractaires à l'austérité. Cerise sur le gâteau, le vote des Britanniques en faveur du Brexit, en juin 2016, a privé la chancelière Angela Merkel d'un appui libre-échangiste au sein des cénacles européens.

La puissance allemande s'exprimant en premier lieu sur le plan commercial, c'est placé sous ce prisme que ce méli-mélo prend une forme cohérente. À gros traits celle-ci : certains des alliés économiques vitaux de Berlin se posent désormais comme ses adversaires politiques, idéologiques et culturels. Premier client de l'industrie rhénane, les États-Unis contestent de plus en plus ouvertement le mercantilisme et les choix sociaux de

leur partenaire. Premiers fournisseurs de main-d'œuvre sous-traitée pour l'industrie allemande et, à ce titre, architectes méconnus de sa réussite, les pays d'Europe centrale et orientale se rebellent contre les impositions de leur voisin, notamment en matière migratoire. « La situation menace de ramener un vieux schéma allemand, note Gideon Rachman, du Financial Times (7 mars 2017) : la peur d'être une grande puissance isolée au centre de l'Europe. »

Mais la « question allemande » se pose cette fois à l'envers. D'un côté, M^{me} Merkel, sacrée par la presse « championne du monde libre » parce qu'elle « défend le libre-échange, le multilatéralisme, l'immigration », porte haut l'étendard d'un néolibéralisme appuyé sur les classes cultivées ; M. Emmanuel Macron la seconde désormais dans cette tâche.

(Lire la suite pages 12 et 13.)

La cible iranienne

PAR SERGE HALIMI

Devait le Conseil de sécurité des Nations unies, le 5 février 2003, le secrétaire d'État américain Colin Powell agiter un drapeau portant des photos de sites secrets où se fabriquaient des armes chimiques. Cette affabulation – reconnue plus tard par son auteur – servira ensuite de rampe de lancement publicitaire à la guerre d'Irak. Le 11 décembre 2017, l'ambassadeur américain auprès des Nations unies Nikki Haley se plante devant les fragments énormes d'un missile prétendument iranien qui n'a pas atteint son objectif. Et, théâtralement, elle soutient qu'il fut tiré, du Yémen, contre un aéroport d'Arabie saoudite, « un pays du G20 ». Au risque de tuer des centaines de civils innocents. (...) Imaginez seulement qu'il ait pris pour cible l'aéroport de Washington ou de New York. Ou celui de Paris, Londres ou Berlin. La portée de l'arme lui interdisait d'arriver jusque-là ? Peu importe : une fois encore, il faut fabriquer la peur pour justifier la guerre. Quatorze ans après avoir détruit l'Irak, le gouvernement américain a pris l'Iran pour cible.

Son manque d'imagination serait réjouissant si le sujet se prêtait à la farfouille. En 2003, M. Powell avait également dénoncé l'existence de liens « suspects » entre Saddam Hussein et Al-Qaïda. Là encore, rebelle le 1^{er} novembre dernier : la CIA rend publique une moisson de documents saisis au Pakistan lors de l'assassinat d'Oussama Ben Laden et qui prouvaient l'existence de liens contre-nature entre les égarés (sunnites) de ce dernier et le pouvoir (chiite) de Téhéran. C'est à croire que Washington a déjà oublié son appui à lui, bien réel cette fois, à Ben Laden lorsqu'il guerroilla en Afghanistan contre les Soviétiques. Ou la vente illégale d'armes à l'Iran par Ronald Reagan

quand le président américain espérait ainsi financer ses amis de l'extrême droite nicaraguayenne.

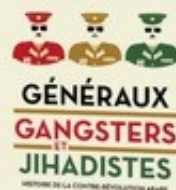
À l'époque, nul n'en tira prétexte pour déclarer la guerre aux États-Unis. En revanche, aujourd'hui, le désir d'en découdre avec l'Iran soude la monarchie saoudienne, le gouvernement israélien et nombre de dirigeants américains. L'influent sénateur républicain Tom Cotton, présenté comme le prochain directeur de la CIA, n'attend que cette occasion. À son avis, tous les défis diplomatiques de Washington (Iran, Corée du Nord, Chine, Russie, Syrie, Ukraine) comportent en effet une « option militaire ». Et le danger posé par l'Iran, supérieur selon lui à celui de la Corée du Nord, ne pourrait être levé que par « une campagne navale et aérienne de bombardements contre son infrastructure nucléaire (1) ».

Le président Barack Obama relevait, il y a deux ans, que le budget militaire iranien représentait seulement un huitième de celui des alliés régionaux des États-Unis, et un quarantième de celui du Pentagone. Néanmoins, les roulements de tambour contre une prétendue menace iranienne battent leur plein. Dans un tel climat de guerre psychologique, le ministre des affaires étrangères français n'avait-il vraiment rien de plus intelligent à faire, le 18 décembre, que de dénoncer, à Washington de surcroît, la volonté d'« hégémonie » de l'Iran ?

(1) « A foreign policy for "Jacksonian America" », The Wall Street Journal, New York, 9 et 10 décembre 2017.

Il faut que tout change
pour que rien ne change

JEAN-PIERRE FILU



Éditions
La Découverte

224 pages, 17 euros
ePub disponible

M 02136 - 766 - F : 5,40 € - RD



SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA : 1,40 € TTC, Algérie : 2,00 €, Allemagne : 5,50 €, Arabie Saoudite : 5,50 €, Belgique : 5,40 € TTC, Brésil : 7,90 €, Espagne : 5,50 €, États-Unis : 5,50 €, Grande-Bretagne : 4,50 €, Grèce : 5,50 €, Hongrie : 5,50 €, Italie : 5,50 €, Japon : 5,50 €, Liban : 5,50 €, Maroc : 5,50 €, Mexique : 5,50 €, Pays-Bas : 5,50 €, Portugal (cont.) : 5,50 €, Roumanie : 5,50 €, Suisse : 7,50 € TTC, Tunisie : 5,50 €, Turquie : 5,50 € TTC.

La cible iranienne

par Serge Halimi

Devant le Conseil de sécurité des Nations unies, le 5 février 2003, le secrétaire d'État américain Colin Powell agite un flacon pouvant contenir de l'anthrax et commente des photos satellite de sites secrets où se fabriqueraient des armes chimiques. Cette affabulation — reconnue plus tard par son auteur — servira ensuite de rampe de lancement publicitaire à la guerre d'Irak. Le 11 décembre 2017, l'ambassadrice américaine auprès des Nations unies Nikki Haley se plante devant les fragments énormes d'un missile prétendument iranien qui n'a pas atteint son objectif. Et, théâtrale, elle soutient qu'il fut tiré, du Yémen, contre un aéroport d'Arabie saoudite, « un pays du G20 ». « Au risque de tuer des centaines de civils innocents. (...) Imaginez seulement qu'il ait pris pour cible l'aéroport de Washington ou de New York. Ou celui de Paris, Londres ou Berlin. » La portée de l'arme lui interdisait d'arriver jusque-là ? Peu importe : une fois encore, il faut fabriquer la peur pour justifier la guerre. Quatorze ans après avoir détruit l'Irak, le gouvernement américain a pris l'Iran pour cible.

Son manque d'imagination serait réjouissant si le sujet se prêtait à la fantaisie. En 2003, M. Powell avait également dénoncé l'existence de liens « sinistres » entre Saddam Hussein et Al-Qaida. Là encore, rebelote le 1er novembre dernier : la CIA rend publique une moisson de documents saisis au Pakistan lors de l'assassinat d'Oussama Ben Laden et qui prouveraient l'existence de liens contre-nature entre les épigones (sunnites) de ce dernier et le pouvoir (chiite) de Téhéran. C'est à croire que Washington a déjà oublié son appui à lui, bien réel cette fois, à Ben Laden lorsqu'il guerroyait en Afghanistan contre les Soviétiques. Ou la vente illégale d'armes à l'Iran par Ronald Reagan quand le président américain espérait ainsi financer ses amis de l'extrême droite nicaraguayenne.

À l'époque, nul n'en tira prétexte pour déclarer la guerre aux États-Unis... En revanche, aujourd'hui, le désir d'en découdre avec l'Iran soude la monarchie saoudienne, le gouvernement israélien et nombre de dirigeants américains. L'influent sénateur républicain Tom Cotton, présenté comme le prochain directeur de la CIA, n'attend que cette occasion. À son avis, tous les défis diplomatiques de Washington (Iran, Corée du Nord, Chine, Russie, Syrie, Ukraine) comportent en effet une « option militaire ». Et le danger posé par l'Iran, supérieur selon lui à celui de la Corée du Nord, ne pourrait être levé que par « une campagne navale et aérienne de bombardements contre son infrastructure nucléaire (1). »

Le président Barack Obama relevait, il y a deux ans, que le budget militaire iranien représentait seulement un huitième de celui des alliés régionaux des États-Unis, et un quarantième de celui du Pentagone. Néanmoins, les roulements de tambour contre une prétendue menace iranienne battent leur plein. Dans un tel climat de guerre psychologique, le ministre des affaires étrangères français n'avait-il vraiment rien de plus intelligent à faire, le 18 décembre, que de dénoncer, à Washington de surcroît, la volonté d'« hégémonie » de l'Iran ?

Une reconnaissance illégale au regard du droit international

Jérusalem, l'erreur fondamentale du président américain

En brisant le consensus international sur le statut de Jérusalem, ville sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, le président Donald Trump a conduit son pays à l'isolement. Une large majorité de l'Assemblée générale des Nations unies dénonce une décision faisant obstacle à la paix. Mais, sur le terrain, la politique du fait accompli continue. par Charles Enderlin _

Le 24 octobre 1995, le Congrès américain adopta à une large majorité un texte décidant le transfert de l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, au plus tard le 31 mai 1999. Bien que ce transfert figurât parmi ses promesses électorales lors de la campagne de 1992, le président William Clinton refusa de signer le Jerusalem Embassy Act. Ses successeurs MM. George W. Bush et Barack Obama en firent de même, estimant eux aussi que les États-Unis se devaient d'attendre le règlement du conflit israélo-palestinien et de s'en tenir au consensus international sur le statut de Jérusalem.

Pour ne pas entériner cette loi, les présidents américains successifs signaient sa suspension provisoire de semestre en semestre, tout comme le fit M. Donald Trump en juin 2017. En décidant le 6 décembre de reconnaître la ville comme capitale d'Israël, celui-ci met un terme à cette approche ambiguë. Surtout, il va à l'encontre de la résolution 476 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui, le 30 juin 1980, déclarait nulles et non avenues toutes les mesures adoptées par Israël « *modifi[ant] le caractère géographique, démographique et historique de la Ville sainte* ». Un mois plus tard, la Knesset, le Parlement israélien, votait une « *loi fondamentale* » déclarant la ville, « *entière et unifiée, capitale d'Israël* ». Le Conseil de sécurité réagissait le 20 août suivant, en votant ([1](#)) la résolution 478 demandant aux États membres de retirer leurs missions diplomatiques de Jérusalem. Depuis, à quelques rares exceptions

près — le Costa Rica et le Salvador y ont gardé une ambassade jusqu'en 2006 —, Jérusalem n'accueille que quelques consulats, les ambassades étant à Tel-Aviv.

En Israël, l'initiative de M. Trump a été accueillie avec allégresse par le public (2) et dans l'euphorie par le pouvoir. Rares furent les commentateurs relevant que la Maison Blanche se garde de trancher la question d'une souveraineté pleine et exclusive d'Israël sur Jérusalem en précisant que ses limites concrètes devront être définies dans le cadre des négociations sur le statut final de la ville. À cela s'ajoute le fait que, sur le plan de sa construction et de l'acquisition du terrain sur lequel elle pourrait être construite, l'ambassade des États-Unis n'est pas près d'être transférée à Jérusalem. À plusieurs reprises, le secrétaire d'État américain Rex Tillerson a fait savoir que ce transfert ne pourrait avoir lieu avant deux ou trois ans. Autrement dit, après la fin du mandat de M. Trump...

Mais, pour la direction palestinienne, c'est une rupture de la légitimité internationale sur laquelle elle s'appuie depuis le début des pourparlers de paix. C'est aussi un nouvel échec de la stratégie de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) face à Israël, dont les causes sont multiples. Certaines remontent aux débuts du processus d'Oslo. Le 29 juillet 1993, en pleines négociations secrètes à Halversbole, en Norvège, le conseiller juridique israélien Yoël Singer écrivait dans son rapport envoyé au premier ministre Itzhak Rabin et son ministre des affaires étrangères Shimon Pérès à Jérusalem : « *L'OLP entend repousser le transfert des pouvoirs civils jusqu'au retrait de Tsahal de Gaza et de Jéricho. Ils nous ont expliqué que ces pouvoirs devaient être transférés à la direction de l'OLP-Tunis lors de [son] arrivée à Gaza, et pas à des (...) Palestiniens de l'intérieur.* (3) » À l'époque, la direction de l'OLP se trouvait à Tunis et entendait garder la mainmise sur les négociations et limiter l'influence des personnalités politiques vivant dans les territoires occupés. Conséquence de cette rivalité, l'absence, au sein de l'équipe de négociateurs, de dirigeants de l'intérieur, connaissant mieux que quiconque la situation sur le terrain, s'est fait sentir dès le début des pourparlers.

Asymétrie intrinsèque

Lors des négociations sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho, à la mi-octobre 1993 en Égypte, à Taba, dans l'est du Sinaï, nous pouvions constater la frustration de M. Khalil Toufakji, le cartographe palestinien de Jérusalem-Est, qui n'était pas autorisé à pénétrer dans la salle des pourparlers. Les dirigeants venus de Tunis commettaient erreur sur erreur, se trompaient sur le tracé de la limite territoriale de Jéricho... Il fallait observer la différence de logistique des équipes israélienne et palestinienne. Les uns disposaient d'ordinateurs portables dernier cri, de piles de CD, avec les simulations préparées par des juristes de premier plan. Les autres prenaient des notes

sur des blocs de papier. L'OLP ne fera appel que plus tard à des juristes internationaux plus professionnels. Les Palestiniens n'ont pas réussi à surmonter cette asymétrie intrinsèque dans cette négociation entre une organisation de libération et un État.

L'équipe de Fayçal Al-Husseini (1940-2001), le chef très populaire des Palestiniens de l'intérieur, n'a cessé de mettre en garde contre le développement des colonies israéliennes dans les territoires occupés. Mais rien, dans tous les accords signés par l'OLP, n'énonce expressément l'arrêt de la colonisation, pourtant considérée comme illégale au regard du droit international et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la dernière (2334) date de décembre 2016.

Les Palestiniens estiment que deux textes signés avec Israël interdisent la colonisation. La déclaration de principes de septembre 1993 stipule dans son article IV que *« les deux parties considèrent la Cisjordanie et la bande de Gaza comme une unité territoriale unique, dont l'intégrité sera préservée durant la période intérimaire »*. L'accord intérimaire sur l'autonomie (parfois appelé Oslo II) de septembre 1995 (article XXXI-7) précise : *« Aucune des deux parties ne prendra l'initiative ni n'adoptera de mesures qui modifieraient le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza dans l'attente du résultat des négociations sur le statut permanent. »*

Tous les gouvernements israéliens rejettent ces arguments palestiniens. En 1996, les proches du chef de l'OLP Yasser Arafat nous répondaient à ce propos : *« Ce n'est pas important. De toute manière, nous aurons notre État en 1999, et les colonies ne seront plus là ! »* En mai 2001, nous avons posé la question au président de l'Autorité palestinienne : *« Le nombre de colons en Cisjordanie augmente de mois en mois... Qu'en dites-vous ? »* Sa réponse fut lapidaire : *« Ils partiront ! Ils partiront ! »*

Arafat pensait pouvoir régler le problème par un compromis. Un échange de territoires entre Israël et la Palestine pour permettre l'installation de colons du cœur de la Cisjordanie vers des blocs d'implantations situés sur la « ligne verte », la frontière née de l'accord d'armistice israélo-jordanien du 3 avril 1949. Après l'échec des ultimes négociations de Taba, en janvier 2001, les deux parties remirent à M. Miguel Ángel Moratinos, l'émissaire européen, une liste de leurs ententes et désaccords (4) : *« La partie israélienne a déclaré n'avoir pas besoin de maintenir des implantations dans la vallée du Jourdain pour des motifs de sécurité, ce qui est reflété dans les cartes qu'elle propose. Les cartes israéliennes étaient fondées sur un concept démographique d'implantations incorporant 80 % des colons. La partie israélienne a tracé une carte représentant l'annexion de 6 % de territoires palestiniens. (...) La carte palestinienne prévoyait l'annexion par Israël de 3,1 % de la Cisjordanie, et cela dans le cadre d'un échange de territoires. »* Une différence de 2,9 % seulement...

Mais sur Jérusalem le blocage n'a pas été surmonté. Les parties reconnaissaient avoir conclu des accords partiels à propos des nouveaux quartiers israéliens de la ville orientale, les Palestiniens se disant prêts à accepter une souveraineté israélienne sur le quartier juif de la vieille ville, une partie du quartier arménien et le mur occidental (ou mur des Lamentations), dont la longueur devait être délimitée. Impossible toutefois de conclure une entente sur l'esplanade des Mosquées (ou Haram Al-Charif, « noble sanctuaire »), lieu saint pour les musulmans où se trouvent le dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa (lieu à partir duquel le prophète Muhammad aurait entrepris son voyage céleste). Pour les Juifs, c'est là que se dressait le Temple de Jérusalem, le lieu le plus sacré du judaïsme.

La loi de la majorité

Une nuit de mars 2002, à l'issue d'un long entretien avec Arafat, discrètement, et nous faisant promettre le secret, un proche du président palestinien confiait : *« Vous savez... le rêve d'Abou Amar[nom de guerre du président palestinien] est de proclamer l'indépendance de la Palestine au Haram Al-Charif. Il dirait : "Il n'y a aucune raison pour qu'un Palestinien décide de revenir en Israël et devienne Israélien. Les Palestiniens viendront avec nous, construire [notre] État !" »* En somme, Jérusalem-Est comme capitale en échange d'un renoncement au droit au retour des réfugiés dans leur région d'origine.

Déjà, le 10 décembre 2000, au lendemain d'une séance de négociations secrètes dans l'hôtel David Intercontinental, à Tel-Aviv, M. Yasser Abed Rabbo, le négociateur palestinien, nous révélait, devant la caméra : *« Cette fois, je pense qu'ils veulent vraiment conclure un accord, peut-être par peur d'une victoire de la droite aux prochaines élections. Nous devrions pouvoir conclure d'ici deux ou trois semaines. Pour la première fois, les Israéliens ont accepté le principe d'une souveraineté palestinienne sur le Haram Al-Charif »*. Dans l'après-midi, M. Gilad Sher, négociateur et chef de cabinet du premier ministre travailliste Ehoud Barak, remettait les choses au point : *« Je ne comprends pas comment les Palestiniens ont pu croire que nous étions prêts à renoncer à la souveraineté sur le mont du Temple. »* M. Shlomo Ben-Ami, le ministre des affaires étrangères israélien, n'était pas autorisé à faire cette concession fondamentale, et, durant toutes les négociations suivantes, les Palestiniens ont espéré — et attendu en vain — qu'elle soit répétée par la délégation israélienne (5).

Le sommet de Camp David en juillet 2000, destiné à trouver un accord de paix définitif entre Israéliens et Palestiniens, avait échoué sur la question du lieu saint. Pour la direction israélienne, il n'était pas question d'accepter une souveraineté palestinienne sur l'esplanade des Mosquées. M. Barak avait été catégorique : *« Je ne*

connais pas un chef de gouvernement qui accepterait de signer le transfert de la souveraineté sur le Premier et le Second Temple[l'esplanade des Mosquées], qui est la base du sionisme. (...) Une souveraineté palestinienne sur la vieille ville serait aussi dure [à supporter] qu'un deuil. Mais, sans séparation d'avec les Palestiniens, sans la fin du conflit, nous nous enfoncerons dans la tragédie (6). »

En août 2003, Arafat a autorisé plusieurs de ses principaux conseillers, conduits par M. Abed Rabbo, à négocier avec une délégation de l'opposition de gauche israélienne présidée par M. Yossi Beilin et Amnon Lipkin-Shahak, l'ancien chef d'état-major. Ils parviendront à un accord en décembre de la même année. Appelée « l'initiative de Genève », il est fondé sur le principe du *trade-off* (« troc ») refusé par Israël. Les Palestiniens renonceraient au droit au retour et recevraient en échange la souveraineté sur le Haram Al-Charif. Ariel Sharon, le premier ministre, qualifia de « *traîtres* » les signataires israéliens, Arafat félicitant, quant à lui, les négociateurs d'un texte sans portée pratique.

Élu à la tête de l'Autorité autonome et de l'OLP, après la disparition d'Arafat en novembre 2004, M. Mahmoud Abbas ne peut que gérer, tant bien que mal, le statu quo. Il a remis sur pied sa police et ses services de sécurité détruits lors de l'écrasement de la seconde Intifada, rétabli la coordination sécuritaire avec l'armée et le Shin Beth, le service de renseignement intérieur israélien, et remporté quelques succès diplomatiques, dont l'admission, en tant qu'État, à l'Unesco en 2011. L'année suivante, l'Assemblée générale des Nations unies accordait à la Palestine le statut d'État observateur, non membre.

Surtout, Israël a profondément changé au fil des ans. M. Abbas est confronté à l'un des gouvernements les plus à droite de l'histoire du pays, où les éléments religieux et messianiques donnent le ton. Sur le plan intérieur, la majorité israélienne dirigée par M. Benyamin Netanyahu considère la démocratie comme la loi de la majorité avec, pour les minorités, des protections minimales. Elle entend définir Israël comme un État juif et démocratique — dans cet ordre — où les Juifs seuls auraient des droits pleins et entiers. En mars 2016, 79 % des Juifs israéliens interrogés dans le cadre d'un sondage étaient en faveur d'un « *traitement préférentiel pour les Juifs* ». C'est-à-dire une forme de discrimination envers les non-Juifs (7).

La perspective d'une solution à deux États n'est donc plus qu'un mirage. L'occupation de la Cisjordanie devient pérenne avec près de 400 000 Israéliens habitant les colonies situées dans 60 % de la Cisjordanie, annexés de fait. Sans compter les 200 000 qui résident dans les nouveaux quartiers juifs de Jérusalem-Est. Des chiffres à comparer avec le fait que seuls 151 200 Israéliens habitaient les colonies en Cisjordanie et à Gaza en 1996. La gauche et les ONG israéliennes, qui

osent critiquer et combattre l'occupation, sont régulièrement qualifiées d'antipatriotiques, voire de traîtres, par le pouvoir. Des lois sont votées pour restreindre leurs activités (8).

Tout cela fait dire à Matti Steinberg, ancien analyste principal du Shin Beth (9) : « *Le statu quo n'est pas stable, mais évolue dans la direction qui mène inexorablement les parties vers les sables mouvants d'une réalité binationale où Israël, dominateur, tenterait d'imposer sa volonté aux Palestiniens parqués dans des enclaves territoriales* (10). »

Charles Enderlin, Journaliste, auteur notamment d'*Au nom du Temple. Israël et l'irrésistible ascension du messianisme juif (1967-2013)*, Seuil, Paris, 2013.

(1) Quatorze voix pour, aucune contre et une abstention (celle des États-Unis).

(2) Selon un sondage publié le 14 décembre 2017 par le *Jerusalem Post*, 77 % des Juifs israéliens interrogés considéraient l'administration américaine comme pro-israélienne. Durant la première année de l'administration Obama, ils n'étaient que 4 %.

(3) Cf. *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes, 1917-1995*, Fayard, Paris, 2004 (1re éd. : 1997).

(4) Cf. *Le Rêve brisé. Histoire de l'échec du processus de paix au Proche-Orient, 1995-2002*, Fayard, Paris, 2002. Ce texte rédigé par M. Yossi Beilin, le ministre de la justice israélien, et M. Abou Ala, le principal négociateur palestinien, fut rejeté par M. Gilad Sher, le représentant personnel du premier ministre Ehoud Barak.

(5) Cf. *Le Rêve brisé, op.cit.*

(6) *Ibid.*

(7) Aluf Benn, « [The end of the old Israel](#) », *Foreign Affairs*, New York, juillet 2016.

(8) Lire « [Israël à l'heure de l'Inquisition](#) », *Le Monde diplomatique*, mars 2016.

(9) Matti Steinberg a enseigné dans les universités de Princeton, de Heidelberg et à l'Université hébraïque de Jérusalem.

(10) Entretien accordé à l'auteur, Jérusalem, 12 décembre 2017.

Lire aussi le [courrier des lecteurs](#) dans notre édition de février 2018.

L'Allemagne sous la pression de ses alliés

De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers

De part et d'autre de l'Atlantique, la montée en puissance de dirigeants conservateurs et nationalistes place les partisans du projet européen et des « sociétés ouvertes » sur la défensive. L'Allemagne voit ainsi s'éloigner deux alliés stratégiques : l'Europe centrale, gagnée par l'autoritarisme, et l'Amérique, tentée par l'unilatéralisme. Ce mouvement sonne-t-il le glas de l'ère libérale ? par Pierre Rimbart _

En Allemagne, pays de la stabilité, il est un domaine réputé encore plus réfractaire au changement que le culte de la monnaie forte et l'amour des comptes équilibrés : la politique étrangère, qui repose traditionnellement sur la construction européenne et le lien transatlantique. La carte des puissances alliées de Berlin connaît pourtant depuis trois ans une transformation inédite à mesure que la liste des amis comblés se ratatine et qu'enfle celle des partenaires mécontents. Les rapports avec le président américain Donald Trump oscillent entre le maussade et l'exécration ; les relations avec la Turquie ont frôlé le point de rupture ; celles avec les pays d'Europe centrale se distendent. En 2015, l'acharnement punitif de l'Allemagne contre le gouvernement et le peuple grecs donnait aux pays latins un frissonnant avant-goût du destin promis aux réfractaires à l'austérité. Cerise sur le gâteau, le vote des Britanniques en faveur du Brexit, en juin 2016, a privé la chancelière Angela Merkel d'un appui libre-échangiste au sein des cénacles européens.

La puissance allemande s'exprimant en premier lieu sur le plan commercial, c'est placé sous ce prisme que ce méli-mélo prend une forme cohérente. À gros traits celle-ci : certains des alliés économiques vitaux de Berlin se posent désormais comme ses adversaires politiques, idéologiques et culturels. Premier client de l'industrie rhénane, les États-Unis contestent de plus en plus ouvertement le mercantilisme et les choix sociétaux de leur partenaire. Premiers fournisseurs de main-d'œuvre sous-traitante pour l'industrie allemande et, à ce titre, architectes méconnus de sa réussite, les pays d'Europe centrale et orientale se rebellent contre les impositions de leur voisin, notamment en matière migratoire. « *La situation menace de ranimer un vieux cauchemar allemand, note Gideon Rachman, du Financial Times (7 mars 2017) : la peur d'être une grande puissance isolée au centre de l'Europe.* »

Mais la « question allemande » se pose cette fois à front renversé. D'un côté, Mme Merkel, sacrée par la presse « *championne du monde libre* » parce qu'elle « *défend le libre-échange, le multilatéralisme, l'immigration* », porte haut

l'étendard d'un néolibéralisme appuyé sur les classes cultivées ; M. Emmanuel Macron la seconde désormais dans cette tâche.

De l'autre, une brochette de dirigeants à poigne qualifiés par les commentateurs affolés d'« *axe illibéral* » (1) — MM. Trump aux États-Unis, Viktor Orbán en Hongrie, Jarosław Kaczyński en Pologne, Andrej Babiš en République tchèque — prônent un capitalisme autoritaire à base populaire qui mêle sens des affaires et conservatisme culturel, souverainisme et mépris pour le jeu politique traditionnel. Idéologiquement opposées, ces deux branches de la famille capitaliste n'en sont pas moins unies par les liens sacrés du marché. Plus l'Allemagne, directement ou par l'entremise de la Commission européenne, pontifie sur le respect de l'État de droit et des libertés démocratiques, plus elle cabre les pays clients et fournisseurs dont dépend sa prospérité, et plus ces derniers se distancient d'un partenaire jugé arrogant. Or, comme le note sans malice un économiste du Centre d'études orientales de Varsovie, « *l'Allemagne a besoin dans l'Union d'alliés qui prônent un modèle de libre marché fondé sur la discipline budgétaire, contre la vision plus étatiste de la France, mais aussi de la Grèce et du Portugal gouvernés par la gauche* » (2) ».

Signe des temps, il aura fallu les extravagances médiatiques de M. Trump pour mettre en relief le dérèglement des relations germano-américaines passé jusque-là sous les radars. En mars 2016, le candidat aux primaires républicaines qui fait campagne en promettant un mur anti-immigrés et moins de libre-échange érige en antimodèle l'accueil des réfugiés en Europe : « *Ce qu'a fait Merkel à l'Allemagne est une honte, une triste honte.* » Aussitôt élu, il menace d'instaurer un droit de douane de 35 % sur les BMW fabriquées au Mexique. « *Combien voit-on de Chevrolet en Allemagne ? Pas beaucoup, presque aucune* », alors que « *quand vous descendez la Cinquième Avenue, tout le monde a une Mercedes garée devant chez lui* », observe-t-il, avant de conclure : « *Les Allemands sont méchants, très méchants.* »

Dépression transatlantique

Sur la liste des désaccords, il ajoute le dossier du financement de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan), une institution qu'il avait jugée « obsolète » et dont les règles d'assistance militaire mutuelle cadrent mal avec le mot d'ordre « l'Amérique d'abord » : « *Nous avons un déficit commercial ÉNORME [en lettres capitales dans son tweet] avec l'Allemagne, en plus ils paient BEAUCOUP MOINS qu'ils le devraient pour l'OTAN et la défense. Très mauvais pour les États-Unis. Cela va changer* » (3). Bénéficiaire du parapluie nucléaire américain, l'Allemagne ne consacre à la défense que 1,2 % de la richesse nationale annuelle qu'elle produit au lieu des 2 % recommandés par l'Alliance atlantique depuis le sommet de Riga en 2006.

Après une visite glaciale à la Maison Blanche en mars 2017, et un sommet international en Italie où M. Trump a réaffirmé son hostilité à l'accord de Paris sur le climat, la chancelière remet en cause la fiabilité de l'allié américain. « *L'époque où nous pouvions nous reposer totalement sur d'autres est en partie révolue*, explique-t-elle le 28 mai 2017 lors d'un discours de campagne dans un kiosque à bière bavarois. *C'est pourquoi, je ne peux que le dire : nous, les Européens, nous devons vraiment prendre notre destin en main.* » Un mois plus tard, elle met en garde contre les forces du protectionnisme et de l'isolationnisme (discours du 29 juin 2017). Un peu comme les milieux libéraux américains se définissent culturellement par leur opposition au président et aux forces qu'il représente, l'antitrumpisme devient pour les partis centraux allemands un argument électoral autant qu'un marqueur social pour signifier implicitement : « Nous sommes très au-dessus de ça. » « *Le gouvernement américain vient de déclarer une guerre culturelle* », s'indigne le candidat social-démocrate Martin Schulz, qui incite ses compatriotes à « *relever le gant avec confiance* (4). »

En juin 2017, un sondage montre qu'à peine un Allemand sur cinq considère les États-Unis comme un « *partenaire digne de foi* », une proportion divisée par trois depuis l'élection de M. Trump. Ce dernier recueillait la confiance de 11 % des personnes interrogées, contre... 25 % pour le président russe Vladimir Poutine (5) ! Les conséquences de cette dépression transatlantique se lisent jusque dans le manifeste de campagne de l'Union entre chrétiens-démocrates (CDU) et chrétiens-sociaux (CSU) pour l'élection de septembre 2017. « *Les États-Unis sont le meilleur ami et partenaire de l'Allemagne* », expliquait la brochure publiée en 2013 ; « *notre plus important partenaire extraeuropéen* », tempère le document paru quatre ans plus tard.

Du pont aérien de Berlin en 1948-1949 à la vénération de M. Barack Obama en passant par la visite de John F. Kennedy en 1963, le lien germano-américain est d'une étroitesse si proverbiale que son effilochage a paru incomber exclusivement à la frénésie de M. Trump. Mais, outre la politique migratoire et le libre-échange auxquels s'est attaqué le président américain en sortant les États-Unis du partenariat transpacifique et du pacte mondial sur la migration, les intérêts des deux pays divergent dans plusieurs dossiers, quel que soit le locataire de la Maison Blanche, et parfois de longue date. Si le premier accroc notable date du refus allemand d'envoyer des troupes en Irak en 2003, la révélation dix ans plus tard, pendant la présidence de M. Obama, de l'espionnage par les services américains du téléphone mobile de la chancelière avait provoqué un choc violent.

Depuis l'élection de M. Trump, les sujets de fâcherie se diversifient. La nouvelle vague de sanctions américaines entérinée à la mi-juin 2017 par le Sénat contre la Russie et les entreprises qui commercent avec elle touche par ricochet l'Allemagne et l'Autriche, importants partenaires commerciaux de Moscou et engagées avec les Russes dans la construction du gazoduc Nord Stream 2. Dans un communiqué commun publié le 15 juin, Berlin et Vienne ont dénoncé « *la menace de sanctions extraterritoriales contraires au droit international* », qui « *détérioré de manière inédite la qualité des relations américano-européennes* ». Enfin, le retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre handicape l'industrie allemande, qui comptait exporter outre-Atlantique ses technologies dites vertes — ce geste, a benoîtement expliqué M. Thilo Brodtmann, le président de la Fédération des constructeurs de machines, « *n'est pas seulement irresponsable pour l'environnement, il l'est aussi pour l'économie mondiale* » (6).

Par un effet de brouillage bien connu, les extravagances du président américain ont éclipsé le bien-fondé de sa critique du mercantilisme allemand. Car ses comptages automobiles dans les rues de New York reflètent une réalité statistique : entre 2009 et 2015, les excédents commerciaux allemands (exportations moins importations) vis-à-vis des États-Unis sont passés de 28 milliards à plus de 75 milliards de dollars (7). Rien qu'en 2016, les entreprises rhénanes ont vendu pour 114 milliards de dollars de biens aux États-Unis, leur premier client, qui absorbe à lui seul 10 % de leurs exportations. Supérieur même à celui de la Chine, le trop-plein de la balance commerciale allemande représente 8,7 % du produit intérieur brut de la République fédérale en 2016, un chiffre si faramineux qu'il a conduit l'hebdomadaire libre-échangiste *The Economist* à titrer en couverture : « Le problème allemand. Pourquoi son excédent abîme l'économie mondiale » (8 juillet 2017). Dès octobre 2009, puis à nouveau en 2013, l'administration américaine de M. Obama avait dénoncé un déséquilibre nuisible à la reprise économique des autres pays.

Pour Washington, Berlin mènerait une guerre commerciale asymétrique non seulement en n'important pas assez de Chevrolet, mais aussi en tirant profit pour exporter ses Mercedes de la monnaie unique européenne, « *un Deutsche Mark de fait, grossièrement sous-évalué* » par rapport à la vitalité de son économie pour mener la guerre commerciale à ses alliés. Formulée fin janvier 2017 par le conseiller au commerce de la Maison Blanche, M. Peter Navarro, la critique a reçu l'onction de M. Wolfgang Schäuble en personne. « *Le taux de change de l'euro est, à strictement parler, trop bas pour la position concurrentielle de l'économie allemande* », a reconnu l'ancien ministre des finances (8).

Certes, les multinationales allemandes ne se contentent pas de couvrir de berlines les boulevards new-yorkais : elles investissent massivement aux États-Unis et emploient 700 000 personnes dans des métiers souvent industriels, ceux-là même que M. Trump cherche à recréer. À elle seule, l'usine BMW de Spartanburg, en Caroline du Sud, compte neuf mille salariés. Reste que, comme l'admet Stefan Theil, directeur éditorial de la version internationale du *Handelsblatt*, principal quotidien d'affaires allemand, « *fanfaronnades et simplifications mises à part, le cœur de l'accusation de M. Trump — l'Allemagne a davantage profité de l'ordre mondial qu'elle n'y a contribué — est en grande partie exacte* » (9).

Si Berlin milite ardemment pour une défense commune européenne, il se sait tributaire du parapluie nucléaire américain. En octobre 2017, une brochette d'experts en politique étrangère publiait dans l'hebdomadaire *Die Zeit* (12 octobre) un « *manifeste transatlantique à l'heure de Donald Trump* » titré « L'Amérique malgré tout » pour adjurer la chancellerie d'« *éviter les ambitions irréalistes* » en matière d'immigration, de climat, de commerce, et de privilégier les seules considérations sécuritaires en attendant « *un avenir meilleur des relations transatlantiques* ».

« Défendre nos valeurs à tout prix »

Déplaçons un peu la mappemonde. Pendant que les dirigeants occidentaux font grise mine au président américain, M. Trump triomphe en Europe centrale. Le 6 juillet 2017, ce dernier fait halte à Varsovie avant d'assister à une réunion du G20 à Hambourg. Après une volée de bois vert jetée aux journalistes colporteurs de « *fausses informations* », le président des États-Unis célèbre le courage de la Pologne que gouverne depuis 2015 le parti Droit et justice (PiS) de l'ultraconservateur Kaczyński — lequel, bien que n'ayant pas de fonction gouvernementale, pilote effectivement le pays. « *La question fondamentale de notre époque est de savoir si l'Occident a la volonté de survivre*, s'écrie M. Trump devant des dirigeants polonais d'autant plus ravis qu'ils avancent le même argument pour justifier leur refus d'accueillir des migrants. *Avons-nous suffisamment confiance en nos valeurs pour les défendre à tout prix ?* » Frénétiquement anticomunisme, chrétien, stable, conservateur au point d'avoir pratiquement éradiqué la gauche de son paysage politique, Varsovie est l'allié naturel des États-Unis de M. Trump. Et une source de préoccupation croissante pour l'Allemagne.

Avec la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie gouvernée depuis 2010 par le conservateur autoritaire Orbán, la Pologne anime depuis un quart de siècle une structure de coopération informelle, le groupe de Visegrád, du nom de la ville hongroise, située dans le coude du Danube, qui abrita la réunion fondatrice en 1991.

Au cours de ces années-là et jusqu'à l'intégration à l'Union européenne en 2004, l'Allemagne fut tout à la fois leur mamma, leur banque et leur parrain. Stabiliser la région, la faire adhérer à l'Alliance atlantique, la convertir au marché, intégrer son économie au tissu productif rhénan tenait lieu d'impératif stratégique. Mission accomplie : ayant chacun l'Allemagne pour premier partenaire commercial, les pays du groupe de Visegrád transformés en atelier de façonnage pour l'industrie de leur voisin fournissent une main-d'œuvre si bon marché qu'elle pèse à la baisse sur les salaires allemands (10). Certes, un atlantisme forcené avait poussé la Pologne, ainsi que la République tchèque et la Roumanie, à se joindre aux États-Unis pour envahir l'Irak en 2003. Pour le reste, ces alliés se montrent fiables. « *Depuis leur adhésion à l'Union, remarque l'économiste hongroise Beáta Farkas, les pays du groupe de Visegrád ont soutenu la discipline budgétaire allemande (11)* », notamment vis-à-vis de la Grèce. L'idylle avec un voisin historiquement envahissant inspirait à une personnalité d'un précédent gouvernement, M. Radosław Sikorski, son discours insolite du 29 novembre 2011 : « *Je serai probablement le premier ministre des affaires étrangères polonais de l'histoire à le dire, mais voici : je crains moins la puissance allemande que je commence à craindre l'inactivité allemande.* »

Et puis tout changea à la faveur d'un enchaînement de circonstances pas tout à fait fortuites : septembre 2015, l'Allemagne accueille des centaines de milliers de réfugiés ; octobre 2015, le PiS de M. Kaczyński emporte la majorité absolue aux élections parlementaires polonaises ; novembre 2015, M. Witold Waszczykowski, l'un de ses députés, qui avait déploré que son pays soit devenu une « *colonie allemande* » (12), devient ministre des affaires étrangères, et le parti entame la mise au pas du Tribunal constitutionnel, de certains médias publics et de la justice. Depuis, les désaccords entre l'Allemagne et la Pologne se multiplient et se régionalisent au point d'opposer désormais l'Union européenne aux pays du groupe de Visegrád. En tête de la liste noire figurent la politique d'accueil des réfugiés de Mme Merkel et le mécanisme de relocalisation de 160 000 demandeurs d'asile adopté par le Conseil européen fin 2015 sous l'impulsion de la chancelière, malgré l'opposition acharnée de Varsovie, Budapest, Prague et Bratislava. Respectueuse du droit d'asile, cette décision n'en reste pas moins, comme l'analyse le sociologue Wolfgang Streeck, une « *imposition à l'Europe de la politique allemande, déguisée en politique européenne pour laquelle il n'y aurait aucune solution de rechange (13)* ».

Les pays du groupe de Visegrád, épouvantés à l'idée qu'on leur impose des immigrés musulmans — Varsovie importe quantité d'Ukrainiens pour faire baisser les salaires —, voient dans ce geste le coup de force et la marque de faiblesse d'une

Union incapable de protéger ses frontières. Non seulement la justice européenne rejette leurs recours, mais la Commission déclenche à la mi-juin 2017 une procédure d'infraction à l'encontre de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque pour les contraindre à accueillir des réfugiés. L'épisode, surmédiatisé dans ces pays, renforce la conviction que les puissances libérales qui dirigent Bruxelles ne se contentent plus d'imposer leurs intérêts économiques, mais entendent désormais dicter leurs priorités morales et politiques aux pays membres subalternes.

Huis clos et micros ouverts

La procédure de « *sauvegarde de l'État de droit* » ouverte en janvier 2016 par la Commission contre Varsovie, les recommandations concernant « *l'absence d'une justice constitutionnelle indépendante et légitime en Pologne* », puis le déclenchement en décembre 2017 d'un mécanisme de sanctions ont encore accentué ce sentiment. Et creusé le fossé entre les pays du groupe de Visegrád et l'Europe occidentale en général, entre Berlin et Varsovie en particulier. De part et d'autre de la ligne Oder-Neisse (frontière orientale de l'Allemagne depuis 1945) règne une ambiance si plombée que Mme Merkel sortait fin août de sa réserve légendaire : « *Il n'est simplement plus possible de nous taire, de ne rien dire juste pour avoir la paix. L'État de droit en Pologne, c'est un sujet grave.* » À quoi M. Kaczyński répliquait en accusant son voisin de « *rejeter sa responsabilité pour la seconde guerre mondiale* » et en exigeant le paiement de réparations, « *des sommes énormes* », précisait-il ([14](#)).

Perçu à l'étranger, le clivage offre aux dirigeants de droite autoritaires extraeuropéens l'occasion de régler leurs comptes avec l'Union. Indigné que cette dernière ose mentionner le processus de paix au Proche-Orient dans un accord de coopération israélo-européen, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a, par exemple, demandé en juillet 2017 aux chefs de gouvernement des quatre pays du groupe de Visegrád de l'« *aider* » à soutenir l'État d'Israël, « *un pays occidental qui défend les valeurs et les intérêts européens et qui empêche une nouvelle vague de migration vers l'Europe* ». La réunion organisée à huis clos à Budapest fut particulièrement chaleureuse. Oubliant que les micros restés ouverts répercutaient ses propos dans la salle de presse voisine, M. Orbán interpelle alors son homologue : « *Monsieur Netanyahu, l'Union européenne n'impose pas seulement des conditions aux pays tiers, mais aussi à ceux qui en sont déjà membres* » ([15](#)) !

Que M. Trump ait imposé une restriction de l'immigration contre les élites libérales de Washington n'a pas échappé aux dirigeants d'Europe centrale qui adoptent la même position face à Bruxelles. Coup sur coup, le premier ministre hongrois, le ministre des affaires étrangères polonais, la présidence tchèque et le président du gouvernement slovaque ont salué l'interdiction d'entrée aux États-Unis de

ressortissants originaires de certains pays musulmans sur le territoire américain décidée par M. Trump. Le triomphe aux législatives tchèques en octobre 2017 de M. Babiš, souvent décrit comme un « Trump tchèque » (quoique son empire médiatique le rapproche aussi de M. Silvio Berlusconi), a encore renforcé la cohésion régionale.

Les quatre pays ne forment toutefois pas un bloc monolithique : les divergences existent entre la Pologne religieuse et la Tchéquie séculière, entre le social-démocrate slovaque Robert Fico et le national-conservateur hongrois Orbán, entre l'obsession antirusse de Varsovie et les bonnes relations de Bratislava avec Moscou. Mais tous apprécient l'informalité anti-intellectuelle et le nationalisme de cet allié américain providentiel. Avant son élection, a admis sur Fox News le ministre des affaires étrangères hongrois Péter Szijjártó, « *quiconque affirmait vouloir faire passer son pays en premier (...) était immédiatement considéré comme un fasciste, un extrémiste, un nationaliste, etc.* (16) ». Ce discours est désormais celui de la première puissance mondiale. « *Quel est le message de l'Amérique ?*, jubile le premier ministre Orbán. *Make Hungary great again !* (17) » C'est peu dire que cette proximité exaspère Berlin...

Washington et Varsovie soutiennent également en matière climatique et énergétique les positions que rejette l'Allemagne. Si la priorité donnée par Bruxelles à la réduction des émissions de gaz s'insère parfaitement dans le tournant énergétique allemand, l'importance stratégique du charbon en Pologne rend cette exigence plus difficilement recevable.

Au différend sur l'accord de Paris, que la Pologne n'a ratifié qu'à regret, s'ajoute celui de la construction du fameux gazoduc Nord Stream 2 entre la Russie et l'Allemagne. Ces tubes posés au fond de la mer Baltique par un consortium contrôlé par Moscou et dirigé par l'ancien chancelier Gerhard Schröder privent la Pologne de plantureux droits de passage. L'affaire est si chaude qu'un atlantiste proallemand aussi inconditionnel que l'ancien ministre des affaires étrangères polonais Sikorski (2007 à 2014) avait comparé l'accord germano-russe sur le premier Nord Stream à un nouveau pacte germano-soviétique (lequel, signé en août 1939, incluait un dépeçage de la République polonaise) (18).

Pareille escalade s'explique aussi par des raisons concurrentielles : la Pologne, qui importe du gaz naturel liquéfié de Norvège et des États-Unis, aimerait devenir un centre majeur de distribution énergétique en Europe centrale dans le cadre d'un projet de développement d'infrastructures, « l'initiative des trois mers » (TSI), qui regroupe douze pays européens situés entre la Baltique, l'Adriatique et la mer Noire. Lancée par Varsovie, cette alliance permet à la fois de raffermir le lien avec les États-Unis et de

marginaliser l'Allemagne. Sa réunion en juillet 2017 accueillait un hôte de marque : M. Trump.

Que nous dit cette nouvelle donne dans les rapports entre l'Allemagne et ses partenaires d'Europe centrale et américain ? Et, d'abord, est-elle si nouvelle ? Après tout, Varsovie et les pays baltes privilégient depuis les années 1990 l'Alliance atlantique à l'Union européenne pour assurer leur défense. L'arrivée sur le sol polonais en avril 2017 de mille cent soldats de l'Otan dont neuf cents Américains était « *attendue depuis des générations* », selon le président Andrzej Duda (19). La montée à l'est de ce que les commentateurs libéraux appellent « les populismes » ne menace pas l'Union, mais plutôt une certaine conception de l'intégration européenne. Elle illustre la rencontre d'une forme autoritaire de gouvernement et d'un désir de souveraineté chez ces nations longtemps assujetties qui n'ont connu depuis soixante-quinze ans que la domination soviétique puis la tutelle imposée par Washington, Bruxelles et Berlin.

Contrairement aux pays du Benelux ou à l'Autriche, eux aussi situés dans l'orbite allemande, le groupe de Visegrád occupe dans l'espace européen une position subalterne qui combine emplois à bas salaires et forte dépendance aux investissements étrangers ainsi qu'aux subventions européennes. Pareille subordination dépasse le cadre froid des tableaux statistiques : elle se vit, se perçoit, s'éprouve. C'est elle que politisent et reconditionnent en colère anti-immigrés MM. Kaczyński, Orbán, Fico, Babiš, ou encore l'extrême droite allemande, désormais deuxième force politique dans les « nouveaux Länder » de l'Est, dont les populations partagent avec leurs voisins orientaux l'expérience chaotique et traumatique de la transition postsoviétique.

L'élévation, incontestable mais très inégale (20), du niveau de vie en Europe centrale, l'émergence de bourgeoisies nationales affranchies de Moscou et de Bruxelles ouvrent un espace à des revendications de souveraineté tant économique que culturelle. En Hongrie comme en Pologne, les dirigeants légitiment leur autoritarisme par l'impératif d'indépendance nationale. « *N'oublions pas qu'il y a cinq ans une part dominante des médias hongrois était aux mains des Allemands*, a expliqué M. Orbán à un site progouvernemental. *Quand je défendais un point de vue contraire à celui de l'Allemagne, le lendemain, la presse allemande en Hongrie lançait aussitôt une contre-attaque. Depuis, la situation a changé* (21). »

S'affirmer afin de ne pas croupir dans une Europe de seconde zone, au moment où la France et l'Allemagne relancent l'idée d'une Union « à plusieurs vitesses », c'est tout le sens de la renationalisation des priorités, intérieures comme extérieures, opérée en Pologne par le PiS au début de l'année 2016. À la reprise en main de la

justice s'ajoute un plan de modernisation économique fait d'investissements publics et de nationalisations partielles du secteur bancaire (plan Morawiecki, du nom du ministre des finances nommé premier ministre en décembre 2017). En même temps qu'elle annonçait sa volonté de coopération plus étroite avec le groupe de Visegrád, la Pologne abandonnait la primauté donnée à la relation germano-polonaise, pivot du précédent gouvernement, au profit du Royaume-Uni afin de consolider un axe libéral-atlantiste hostile à la monnaie unique (seuls les Slovaques et les Baltes utilisent l'euro dans la région) ainsi qu'à la dilution des identités nationales. Le vote en faveur du Brexit pulvérisera cinq mois plus tard cette tentative.

« Nous sommes l'avenir de l'Europe »

Ce que construisent les dirigeants du groupe de Visegrád, comme d'ailleurs les partis « souverainistes » qui captent sur le continent une fraction significative des électors, n'est rien de moins qu'un contre-modèle européen. Celui, guère original sur le plan institutionnel, d'une Europe des nations dopée au néoconservatisme, qu'a traduit au printemps 2016 la proposition polonaise d'une réforme du traité de l'Union. Il s'agit, explique le ministre des affaires étrangères Waszczykowski, « *de donner le pouvoir principal au Conseil européen, et non à la Commission* » ([22](#)), c'est-à-dire de revenir à la première étape du projet européen : une simple zone de libre-échange entre pays souverains où marchandises, capitaux et travailleurs circulent librement.

L'importance cruciale de ce grand marché intérieur pour ces pays qui aimeraient sortir d'une économie de dépendance et de sous-traitance souligne les limites de leur souverainisme : « *Nous avons peur d'un retour du protectionnisme à l'Ouest* », admet un diplomate du groupe de Visegrád ([23](#)) pour expliquer la fureur déclenchée à Varsovie, comme à Prague, par la volonté française de réviser la directive sur le travail détaché.

Le contre-projet s'avère en revanche beaucoup plus lourd de sens sur le plan idéologique, puisqu'il vise à briser le dogme intellectuel que les néoconservateurs soupçonnent les maîtres de Bruxelles de vouloir leur imposer. « *La rhétorique du PiS insiste sur le thème de l'ingénierie sociale de gauche, qui aurait labouré les sociétés occidentales pour mettre en œuvre une vision du progrès associée à la sécularisation, à l'écologie, à la célébration des minorités, au cosmopolitisme et au multiculturalisme*, analyse Piotr Buras, du Conseil européen des relations internationales, un think tank. *Pour le PiS et ses partisans, la Pologne représente le "véritable Occident" dont l'Europe occidentale aurait trahi les valeurs originelles* ([24](#)) ».

Comment, s'indignent-ils, une chancelière conservatrice a-t-elle pu parrainer coup sur coup la sortie du nucléaire, le salaire minimum, la promotion des droits humains, l'accueil des réfugiés et le mariage pour tous ? Aux « *forces libérales-mondialistes qui occupent les positions décisives à Bruxelles* », selon les mots de M. Orbán, ils opposent un national-conservatisme capable de compenser la perte de souveraineté économique inhérente au libre-échange par la réaffirmation autoritaire des valeurs culturelles, des frontières de l'Union et de l'espace national comme échelon politique souverain.

Se remémorant en juillet 2017 la chute du bloc de l'Est lors de l'université d'été de Băile Tușnad, en Roumanie, le premier ministre hongrois eut ces mots : « *Ici en Europe centrale, il y a vingt-sept ans, nous avons la conviction que l'Europe était notre avenir ; aujourd'hui, nous avons le sentiment d'être l'avenir de l'Europe* (25). » Car, il en est convaincu, « *le monde confortable, chaleureux, social-libéral dans lequel "nous bêlons tous dans la même bergerie" touche à sa fin* ».

Capitalisme autoritaire contre capitalisme libéral, telle serait l'alternative idéologique qui s'impose un demi-siècle après Mai 68. Un Mai 68 à l'envers ?

(1) Éric Le Boucher, *L'Opinion*, Paris, 20 mars 2017 ; Sylvie Kauffmann, *International New York Times*, 23-24 septembre 2017.

(2) Konrad Popławski, *The role of Central Europe in the German Economy : The Political Consequences*, Centre d'études orientales (Ośrodek Studiów Wschodnich), Varsovie, juin 2016.

(3) « The Trump Interview », Piers Morgan, ITV, 25 mars 2016 ; *Bild*, Hambourg, 16 janvier 2017 ; *Der Spiegel*, Hambourg, 26 mai 2017 ; Twitter, 30 mai 2017.

(4) *Der Spiegel*, 4 février 2017.

(5) Stefan Theil, « [Berlin's Balancing Act](#) », *Foreign Affairs*, vol. 96, no 5, New York, septembre-octobre 2017.

(6) Cité par *Le Monde*, 10 juin 2017.

(7) « [Trade in Goods with Germany](#) », US Census Bureau, .

(8) *Financial Times*, Londres, 31 janvier et 6 février 2017.

(9) Stefan Theil, *art. cit.*

(10) Cet aspect sera développé dans un prochain article.

Révolution dans la « contre-révolution » en Arabie saoudite?

Petits arrangements avec le wahhabisme

Héritier du trône, le prince Mohammed Ben Salman entend réformer le royaume saoudien de manière profonde et sur tous les plans. Ses promesses de s'attaquer aux causes de l'extrémisme ne sont pas forcément synonymes d'une « déwahhabisation » du pays. Soutien et caution religieuse de la monarchie, les dignitaires wahhabites ont toujours su s'adapter aux précédentes tentatives de contrôle. par Nabil Mouline

Selon toute vraisemblance, la fulgurante ascension du prince Mohammed Ben Salman ouvre une nouvelle page de l'histoire saoudienne. En multipliant les actions et déclarations fracassantes, particulièrement après sa désignation au rang de prince héritier en juin 2017, le nouvel homme fort de Riyad donne à voir son ambition : reconfigurer le champ social saoudien en vue de monopoliser le pouvoir. Cela passe par la volonté de contrôler étroitement les domaines politique, économique et diplomatique. Mais, pour réaliser ses rêves absolutistes, il doit également contrôler la plus importante ressource (symbolique) du royaume : la religion. L'appel en faveur d'un islam modéré, l'autorisation de conduire pour les femmes, l'organisation de concerts et la réouverture prochaine des cinémas ont été largement interprétés comme des signes traduisant un projet inédit, voire révolutionnaire : la « déwahhabisation » de la société et du régime. Au-delà de l'effet d'annonce, il importe de jeter un coup d'œil aux variables historiques et sociologiques qui pourraient hypothéquer la concrétisation du projet prêté au prince héritier.

Les tentatives de banalisation, voire de marginalisation, du wahhabisme plongent leurs racines dans l'histoire politico- religieuse mouvementée de l'entité saoudienne. Née durant la seconde moitié du XVIII^e siècle en Arabie centrale, cette théocratie s'appuie sur une lecture littéraliste du Coran et une doctrine rigoriste et messianique pour légitimer ses prétentions hégémoniques : le wahhabisme, avatar du hanbalisme, école juridique et théologique du sunnisme ([1](#)). Son fondateur, Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab (1703- 1792), affirme que la seule manière de réussir ici-bas et dans l'au-delà réside dans l'observation stricte d'une pensée et d'une pratique conformes à la doctrine hanbalite. Tous ceux qui n'adhèrent pas à ce dogme, notamment les mouvements mystiques soufis, sont exclus de la communauté. Pour Ibn Abd Al-Wahhab, le djihad, au sens de guerre pour défendre ou propager l'islam, devient le principal moyen de ramener les égarés dans le droit chemin — cela permettra à l'émirat saoudien de légitimer une politique expansionniste qui aboutit au contrôle de la plus grande partie de l'Arabie entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e.

Après la consolidation de sa communauté et la diffusion de sa doctrine dans plusieurs régions de la péninsule, Ibn Abd Al-Wahhab nuance cependant ses positions,

plus particulièrement en ce qui concerne l'exclusion de ses ennemis de la communauté et du salut (*al-takfir*), afin de se faire accepter des autres musulmans. Ses héritiers, qui se constituent rapidement en un véritable establishment religieux dominant l'ordre établi, vont plus loin dans ce processus de banalisation en atténuant certains aspects de leur doctrine, notamment la condamnation du soufisme et la stigmatisation des autres tendances de l'islam. Ils doivent en effet affronter une situation inédite. L'émirat saoudien n'est plus une entité marginale, mais une puissance islamique grâce à la conquête de La Mecque et de Médine au début du XIXe siècle. Le wahhabisme n'est plus un phénomène périphérique, mais une réalité à l'échelle de l'oumma, la communauté des musulmans.

Modernisation étatique

Cette première tentative fait long feu à cause de la lutte contre l'Empire ottoman. La timide ouverture laisse place à un recroquevillement doctrinal. Pour combattre cet ennemi, lui-même musulman, et préserver l'unité et l'homogénéité de l'émirat saoudien en repli, les oulémas wahhabites développent des idées ultraconservatrices et exclusivistes tout au long du XIXe siècle. Et c'est en s'appuyant en grande partie sur ces idées qu'Abdelaziz Ibn Saoud, soutenu par des circonstances favorables, fonde en 1932 le royaume d'Arabie saoudite, sur lequel il règne jusqu'à sa mort, en 1953. L'alliance indéfectible entre les dépositaires du wahhabisme et le monarque saoudien n'empêche pas ce dernier d'être lucide sur la nature de la tradition qu'il défend et l'incompatibilité de celle-ci avec son nouveau statut de protecteur des lieux saints de l'islam, de chef de l'un des rares pays musulmans indépendants à l'époque et de potentat d'un territoire très hétérogène ethniquement et religieusement. Pour éviter toute forme de crise, il mène une double opération : rendre le wahhabisme plus acceptable tout en essayant de le diluer dans un courant politico-religieux plus large, plus modéré, et surtout plus moderniste, à savoir le réformisme islamique.

Loin de les affaiblir, cette tentative de remodelage démontre la grande capacité d'adaptation des clercs saoudiens. Au prix de quelques concessions dans les domaines de l'enseignement, de l'administration et de quelques mises à jour doctrinales concernant le djihad et les relations avec les non-musulmans, ils conservent une position centrale dans l'espace social. Ce n'est là que le reflet de la « *morale de responsabilité* », définie par Max Weber (2). Autrement dit, la capacité à réfléchir et à agir en tenant compte des besoins du contexte et des rapports de forces, pour préserver l'essentiel de ce que l'on croit être la vérité. Et c'est cette morale qui va permettre au wahhabisme de surmonter les crises, d'asseoir localement sa domination et de soutenir ses ambitions universelles à partir du règne de Fayçal (1964-1975).

Durant les années 1950 et 1960, l'Arabie saoudite doit faire face à un grand nombre de défis internes et externes, particulièrement les prétentions hégémoniques de l'Égypte nassérienne. Pour survivre, la monarchie modernise sa structure étatique. Cela, toutefois, ne peut se faire sans heurter les intérêts des dépositaires du wahhabisme. La généralisation de l'enseignement — notamment pour les filles —, l'arrivée massive de main-d'œuvre étrangère, la création de moyens de divertissement (télévision et cinémas), la diminution du budget et des prérogatives de la police religieuse et l'établissement d'îlots de libertés occasionnent des frictions entre les deux partenaires historiques (la diffusion des premières émissions télévisées déclenche ainsi des émeutes sévèrement réprimées).

Une nouvelle fois, les clercs wahhabites déjouent les tensions et évitent la marginalisation grâce à leur stratégie d'adaptation qui allie concession, tergiversation et pression. Mieux encore, ils profitent de la lutte avec l'Égypte et du flux des pétrodollars pour tirer leur épingle du jeu. Tout en étant ultraconservateurs, ils assimilent le savoir-faire des « mécréants », particulièrement dans le domaine organisationnel, en construisant des institutions capables de faire face à la modernité rampante. Ainsi, une myriade de facultés, d'instituts, d'écoles, d'appareils administratifs, d'instances judiciaires, d'associations, de médias voient le jour en quelques années. En même temps, ils s'attellent à créer des organismes panislamiques (la Ligue islamique mondiale, l'Université islamique de Médine, etc.) dans l'objectif de contrer le sécularisme et de promouvoir le wahhabisme en tant que nouvelle orthodoxie islamique.

Profitant du dilemme de la monarchie, tiraillée entre deux voies opposées, l'aréopage religieux acquiert un pouvoir d'influence redoutable qu'il ne tarde pas à déployer quand le contexte le permet. En 1979, plusieurs événements bouleversent l'espace social saoudien : la révolution islamique en Iran, la prise d'otages de La Mecque menée par un groupe messianique, et l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS. Les difficultés budgétaires qui surgissent l'année suivante n'arrangent guère la situation. Destabilisé, le pays s'engage alors dans une surenchère traditionaliste sous les auspices des dépositaires du wahhabisme soutenus par des cadres des Frères musulmans installés sur place depuis plusieurs années. Tandis qu'une chape de plomb fond sur la société saoudienne, avec notamment la fermeture des cinémas et l'exigence accrue de non-mixité dans les lieux publics, une série d'hybridations entre le wahhabisme et plusieurs tendances des Frères musulmans donne naissance, entre autres, à l'islamisme saoudien (la Sahwa, « réveil ») et au djihadisme. Ce dernier est financé, entre autres, par les dons privés de riches familles.

Après les attentats du 11 septembre 2001, l'Arabie saoudite se retrouve en ligne de mire. Les changements sociétaux, la baisse des prix du pétrole, la pression américaine et la menace djihadiste poussent les autorités de Riyad à mener une politique de décompression dont l'un des piliers est la promotion d'un islam « modéré », « ouvert » et « tolérant ». Certains éditorialistes et intellectuels sont ainsi autorisés à critiquer sans détour le wahhabisme, les prérogatives de la police religieuse sont réduites, un dialogue intra et interreligieux est lancé, des cohortes d'étudiants sont envoyées à l'étranger, le statut des femmes est discuté, voire (un peu) amélioré, avec, notamment, plus de facilité pour l'accès aux études supérieures, de nouveaux outils et lieux de divertissement sont créés, les îlots de libertés renforcés, et les chercheurs étrangers tolérés.

Dans l'euphorie, certains observateurs commencent à parler de « printemps de Riyad » et de « postwahhabisme ». Mais le désenchantement intervient vite. Dès que la conjoncture économique s'améliore et que la situation politique se clarifie, le régime revient peu à peu aux fondamentaux et ferme la parenthèse « libérale ». Après 2011, les choses s'accélèrent. L'Arabie saoudite inaugure une « contre-révolution » préventive, dont le fer de lance est le wahhabisme. Alors que les budgets de l'institution religieuse sont augmentés, les oppositions séculaire et islamiste sont muselées. Le régime affiche également son respect de l'orthodoxie wahhabite dans l'espace public, notamment en appliquant rigoureusement la peine de mort et les châtiments corporels, tout en promouvant le discours antichiite. En contrepartie, les oulémas font une petite concession : les femmes sont autorisées à voter aux élections municipales (le seul scrutin à être organisé dans le royaume) et à siéger dans certaines instances gouvernementales pour faire illusion.

Islam du « juste milieu »

À partir de 2015, l'Arabie saoudite connaît d'importants changements politiques. Soutenu par son père, le prince Mohammed réussit en deux ans à éliminer — du moins temporairement — tous ses rivaux et à monopoliser le pouvoir de manière inédite. Pour relever les défis internes et externes tout en se légitimant, il saisit toutes les occasions d'afficher sa volonté de métamorphoser le royaume. Le domaine religieux n'est pas en reste. Alors que les femmes seront autorisées à conduire en 2018 et que les cinémas pourraient rouvrir — après trente-cinq ans d'interdiction — la même année (on ne connaît pas les modalités de mise en pratique de ces mesures), le nouvel homme fort du royaume se livre, le 24 octobre 2017, à une dénonciation en règle des « *idées extrémistes* » et promet de les « *détruire* ». Cela permettra selon lui au pays de « *revenir à un islam du juste milieu, modéré, tolérant, ouvert sur le monde* ».

et toutes les autres religions » (3). Comment peut-on interpréter ces paroles et ces actes, dans lesquels certains ont voulu voir une rupture avec le wahhabisme, la ressource la plus importante dont dispose l'Arabie avec le pétrole ?

Tout d'abord, le prince Mohammed reprend volontairement l'antienne de l'islam modéré du « juste milieu » que revendiquent quasi toutes les tendances de cette religion, notamment les plus rigoristes, pour se différencier des djihadistes, sans jamais préciser de quoi il s'agit véritablement. Par la suite, il se montre beaucoup plus clair et évoque les changements, déjà mentionnés, de 1979 et la Sahwa comme sources de l'extrémisme. Le terme de Sahwa désigne justement l'hybridation entre les idées du wahhabisme et les modes d'action des Frères musulmans. Et c'est à cela que s'attaque le prince héritier : il souhaite l'éradication des Frères musulmans et de toutes leurs ramifications, notamment le djihadisme, ce qui ne peut que réjouir les wahhabites (blanchis par la même occasion).

La politique à l'égard des femmes reflète la conjugaison de deux éléments en apparence contradictoires : l'opportunisme et les contraintes structurelles. Le fait de les autoriser à conduire s'inscrit dans la continuité de la politique inaugurée par le roi Abdallah (régent de facto dès janvier 1996, il a régné de 2005 à 2015). Cela permet de s'assurer le soutien des femmes et d'une partie de la population, et de redorer l'image du régime auprès des Occidentaux. C'est là l'aspect opportuniste. De l'autre côté, les Saoudiennes sont de plus en plus qualifiées. Leur exclusion du monde du travail constitue un gâchis économique énorme, alors qu'elles pourraient remplacer une partie de la main-d'œuvre étrangère, surtout dans le secteur des services.

Qu'en est-il des dépositaires du wahhabisme ? Ils s'adaptent. Pour préserver leurs intérêts temporels et spirituels, les oulémas peuvent procéder à un *miniaggiornamento* et accepter des concessions sur des choses qu'ils considèrent comme secondaires. Tout en posant leurs conditions. Plusieurs clercs importants ont déjà énoncé, par exemple, il y a quelques années, que la conduite des femmes ne constitue pas une question religieuse, mais un problème social susceptible d'évoluer. Et l'annonce de l'autorisation de conduire pour les Saoudiennes s'accompagne de la nécessité pour elles d'obtenir l'autorisation de leur père ou de leur tuteur légal...

On ne peut prédire l'évolution des relations entre la monarchie et l'establishment religieux en Arabie saoudite. Mais l'alliance historique qui lie les deux partenaires n'est pas remise en cause pour l'instant. D'ailleurs, le prince Mohammed et les oulémas ne manquent jamais de le souligner. Afin de survivre au redéploiement autoritaire en cours, les clercs wahhabites semblent une nouvelle fois consentir à certains changements... pour que justement rien ne change.

Nabil Mouline, Historien et politiste, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Il a notamment écrit Le Califat. Histoire politique de l'islam (Flammarion, 2016) et Islams politiques. Courants, doctrines et idéologies (CNRS Éditions, 2017).

(1) Lire « [Genèse du djihadisme](#) », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

(2) Thème abordé en 1918 lors de sa conférence « La politique comme vocation » et repris dans l'ouvrage *Le Savant et le Politique*, 1919.

(3) Discours prononcé lors la conférence économique « [Future Investment Initiative](#) » à Riyad.

Quand le droit d'asile mobilisait au nom de la République

Durant les années 1930, dans un contexte de chômage grandissant, plusieurs lois sont votées en France pour limiter l'immigration et refouler les étrangers « indésirables ». Face à des partis politiques et une grande presse qui multiplient les campagnes xénophobes, des intellectuels prennent la plume. Ils défendent la tradition nationale du droit d'asile pour les milliers de réfugiés espagnols, italiens, etc., qui fuient la répression dans leur pays. par Anne Mathieu _

«**Restaurons le droit d'asile !** » Cette exclamation combative apparaît, en 1935, dans un titre du *Droit de vivre*, l'hebdomadaire de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA, ancêtre de la Licra). Nous sommes en mai. Le décret du 6 février vient de limiter le droit de séjour d'un étranger au département où celui-ci a fait sa demande et à une durée de deux ans. Pierre-Étienne Flandin, de la droite libérale, est alors chef du gouvernement. L'exclamation présage une mobilisation qui trouvera toute sa vigueur trois ans plus tard, en 1938, après la chute du second gouvernement de Léon Blum.

Plusieurs intellectuels se rassemblent pour agir en faveur des étrangers. L'association des Amis des travailleurs étrangers est créée en août 1935, et son secrétariat général revient à la journaliste Magdeleine Paz, militante antiraciste et anticolonialiste d'envergure, également engagée à la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et alors à la Ligue des droits de l'homme (LDH). Quelques mois plus tard, à l'initiative de l'avocat Henri Levin, l'un des responsables de la LICA, se constitue le Centre de liaison des comités pour le statut des immigrés, dont les Amis des travailleurs étrangers font partie.

Ces mobilisations convergent lors de la conférence internationale pour le droit d'asile organisée à la mairie du 5^e arrondissement de Paris en juin 1936. Elle est présidée par George Lansbury, ancien chef du Parti travailliste britannique, et accueille Louis de Brouckère, président de l'Internationale ouvrière socialiste, Marcel Cachin, sénateur communiste de la Seine, et même Édouard Daladier, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre, président du Parti radical. À la suite de cette conférence, une délégation du Centre de liaison des comités se rend au secrétariat général de la présidence du conseil, puis au ministère de l'intérieur, *« dans le but d'attirer l'attention des membres du gouvernement de Front populaire sur le problème des étrangers et de leur remettre le texte des résolutions votées le 21 juin à la conférence internationale pour le droit d'asile (1) »*.

« Qui appréciera que tel étranger est de mauvaise foi ? »

Le 10 avril 1938, le même Daladier devient président du conseil en s'alliant à la droite et entérine la fin du Front populaire. Le 2 mai, un décret-loi sur la police des étrangers est promulgué, suivi d'un nouveau texte le 14 mai : *« À l'opinion désorientée, on jette en pâture les étrangers, bouc émissaire idéal pour conjurer l'orage qui menace (2). »* Le rapport précédant la première loi est signé, en plus du chef du gouvernement, du ministre de l'intérieur Albert Sarraut et du garde des sceaux Paul Reynaud. Son paragraphe introductif donne le ton : *« Le nombre sans cesse croissant d'étrangers résidant en France impose au gouvernement, investi du pouvoir législatif dans un domaine nettement défini, d'édicter certaines mesures que commande impérieusement le souci de la sécurité nationale, de l'économie générale du pays et de la protection de l'ordre public »*. Le rapport établit en outre une distinction entre *« l'étranger de bonne foi »* et *« tout étranger qui se serait montré indigne de notre hospitalité »*, *« l'étranger indésirable »*. La dérive de la subjectivité devant la réalité brute de la condition d'exilé, de réfugié, de travailleur immigré se trouve gravée dans le marbre administratif.

« Qui appréciera que tel étranger est de mauvaise foi ? On peut se poser la question avec angoisse », s'alarme l'avocate Betty Brunschvicg dans le quotidien socialiste *Le Populaire*, en mai 1938. Le gouvernement Daladier trouve ainsi face à lui des intellectuels rompus à ces questions. Des personnalités qui, depuis le mitan de la décennie, n'ont pas cessé de dénoncer l'offensive contre les étrangers et de vilipender les attaques contre la tradition de terre d'asile de la France.

« Un pays gris, méchant, hostile, un pays sans issue, sans air, sans ciel, sans horizon, sans chaleur, sans espoir ; un pays que nous ignorons, nous, les Français, et qui

pourtant se trouve en France, en plein cœur de Paris. » C'est ainsi que la reportrice Magdeleine Paz décrit la préfecture de Paris et son cortège de réfugiés attendant en ses murs, en 1938, dans *Le Populaire*. Elle y publie une série de douze articles entre le 31 juillet et le 13 août, intitulée ironiquement « France, terre d'asile ». La journaliste cherche à faire connaître la situation des étrangers, en cette terre hexagonale d'accueil. Juifs exilés de l'Allemagne nazie, travailleurs polonais, italiens, etc., ils y mènent une vie de « *bêtes aux abois* ». Le secrétaire général de la LDH Émile Kahn, également professeur et militant socialiste, dépeint lui aussi cet autre monde sis dans la capitale. En mai 1938, dans l'organe de son organisation, *Les Cahiers des droits de l'homme*, il enjoint aux militants la lucidité : « *Passez à la préfecture de police. Des malheureux, impérativement convoqués, attendent en tremblant qu'on les appelle. On les pousse, devant les fonctionnaires anonymes, qui, d'un mot, décident de leur sort.* » *Le Droit de vivre* fait chorus avec cette accusation d'arbitraire administratif. Son directeur Bernard Lecache y incrimine « *certains fonctionnaires irresponsables, trop souvent haineux, intolérants, dénués, en tout cas, de cette objectivité qui fait la force d'une démocratie* ». Le 1er juin 1938 paraît un manifeste de la LDH qui souligne : « *Partout, les subalternes font du zèle.* »

Déjà dénoncés depuis plusieurs années, les « expulsions » et les « refoulements » se multiplient en mai 1938. « *Ce qui se passe en ce moment, sous le couvert de l'application d'un décret-loi, est tout simplement détestable. C'est la grande rafle* », condamne alors Bernard Lecache. Trois mois auparavant, en février 1938, le mensuel *Fraternité*, « *organe de liaison entre les travailleurs français et immigrés* », avait publié un numéro intitulé « La France et les étrangers », dans lequel l'avocat Alexandre Zévaès écrivait : « *Nous demandons, au contraire, avec énergie, nous voulons que soient refoulés, que soient chassés du territoire français, que soient mis dans l'impossibilité de nuire en France les agents stipendiés du fascisme international.* » Certains des opposants aux décrets-lois de mai jouent ainsi de la notion d'« indésirable » forgée par le pouvoir. Nombre d'entre eux reprochent à l'État son inconscience, aux fonctionnaires leur inconséquence. « *Lorsque l'administration refoule ou expulse un de ces malheureux, se rend-elle compte que sa décision a pour lui la portée d'un arrêt de mort ?* », interroge, dans *Les Cahiers des droits de l'homme*, Maurice Milhaud, fonctionnaire des organismes internationaux de Genève et membre du comité central de la LDH. Il ajoute : « *Partout, une prison l'attend.* »

CARTE D'IDENTITÉ des Ouvriers étrangers

Les ouvriers étrangers sont informés qu'en application des nouveaux décrets, ils ne pourront continuer d'être occupés à la mine si leur carte d'identité n'est pas rigoureusement en règle.

La législation nouvelle exige que la demande de renouvellement de la carte d'identité soit faite dans les trois mois **qui précèdent** sa date d'expiration.

Les étrangers qui, par négligence, ne feraient pas régulariser leur situation dans les délais prévus encourrent une amende de 100 à 1000 francs et une peine de 1 mois à 1 an de prison.

LA DIRECTION.

Firminy, le 2 Novembre 1938

Firminy — Imprimerie J. RIGAUD, Avenue de la Gare

Information relative à la mise en oeuvre des décrets Daladier, encadrant plus strictement le renouvellement de la carte d'identité, 2 novembre 1938

© Archives départementales de la Loire

Mais l'État tout comme ses représentants n'en ont cure. Le terme

« haineux » est employé par Bernard Lecache, mais celui de « xénophobie » revient le plus souvent, et ce dès 1935-1936, pour commenter les campagnes orchestrées par la presse hostile à l'accueil des étrangers. *« Des ordres sont venus "d'en haut". Il faut donner, à tout prix, au peuple, [lequel], dans son erreur entretenue par une certaine presse, attend le bonheur de ces mesures, l'annonce de résultats importants. La chasse à l'étranger commence ! »*, s'insurge Henri Levin, en mars 1935. Dans *Le Barrage*, hebdomadaire de la Ligue internationale des combattants de la paix, Magdeleine Paz vilipende en mai 1936 le *« sentiment de xénophobie répandu par la grande presse empoisonneuse »*.

En réaction aux campagnes de stigmatisation, ces intellectuels vont user de mots redonnant aux étrangers — eux que l'on ne *nomme* plus, mais que l'on *désigne* — une dignité. Le terme « paria » apparaît à plusieurs reprises sous la plume de Magdeleine Paz, qui l'associe notamment à « lépreux » ; celui de « proscrit » lui est généralement préféré. Il est employé aussi bien par *Les Cahiers des droits de l'homme* que par *Le Droit de vivre* ; on le relève chez le second en titre d'un article en 1935 (« Ne touchez pas aux proscrits »), ou en 1938 (« Est-ce un crime d'être proscrit ? »). En mai 1939, il constitue l'intitulé d'un appel de la Fédération de la Seine de la LDH : « Au secours des proscrits ! » Depuis mai 1938, des décrets à la teneur identique s'abattent sur cette population fragile. En novembre, par exemple, est prévu l'internement des étrangers « *indésirables* » dans des « *centres spécialisés* » : « *Pour la première fois depuis la première guerre mondiale, l'internement administratif était imposé à une catégorie de la population résidante*, relève l'historien Denis Peschanski. *En outre, il s'agissait de facto d'une loi des suspects puisque pouvaient être internés non pas les auteurs de délits ou de crimes, mais ceux qui étaient suspectés de porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale* (3). » Les républicains espagnols en paieront les premiers le prix en 1939.

Les « proscrits » en viennent à symboliser la « vraie » France

La France oublierait-elle qu'elle est la patrie des droits de l'homme ? « *La France libérale démocratique, fidèle à son génie révolutionnaire, a toujours été la terre d'asile*



des proscrits, des réfugiés, des immigrés et des républicains de partout », clame Alexandre Zévaès dans *Fraternité*. Plus sobre, en février 1936, dans *L'Homme réel*, « revue mensuelle du syndicalisme et de l'humanisme », l'écrivain Charles Vildrac exprime avec force : « Nous réclamons pour les réfugiés un statut qui soit digne de

la France. » Dans *Le Droit de vivre*, Henri Levin pose en mars 1935 une question rhétorique : « *La France n'était-elle pas la nation riche et généreuse qui éveillait dans l'âme des révoltés politiques d'ailleurs l'amour d'un sol où la liberté était enracinée ?* » De cette valeur morale qu'est la générosité se trouve ici rapproché un principe politique, la liberté. Rapprochement d'importance, car il permet de ne pas confiner la générosité dans un carcan moral.

L'hospitalité partage ce trait. Elle est invoquée en conclusion du manifeste de la LDH de juin 1938, « pour les réfugiés politiques » : « *La Ligue des droits de l'homme demande que la France démocratique reste la France généreuse, et, tout en exerçant son droit d'éliminer les étrangers qui conspirent contre sa sécurité ou ses libertés, qu'elle accorde une hospitalité fraternelle à ceux qui ont souffert pour l'idéal qu'elle incarne et qui lui apportent, dans la défense de cet idéal, leur concours.* » Au mot « idéal » apparaissant ici est disputé le mot « tradition », employé notamment dans un communiqué du Secours populaire de France reproduit par *L'Humanité* le 22 mai 1938, où il est rappelé la « *volonté de voir respecter une des plus pures traditions de la France humaine : le droit d'asile aux proscrits, défenseurs de la démocratie* ».

Annonce de l'article de Magdeleine Paz, « France, terre d'asile », paru dans *Le Populaire* le 31 juillet 1938. Dessin : Robert Fuzier

Office universitaire de recherche socialiste - www.lours.org

Ce qui frappe dans ces diverses citations, c'est le retournement de situation opéré par les auteurs : les « proscrits », les « étrangers » en viennent à symboliser la « vraie » France. Mieux, ils en deviennent les garants. L'écrivain et journaliste allemand Walter Mehring, exilé en France depuis l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir, l'énonce avec provocation en première page du *Droit de vivre*, en juillet 1938 : « *En critiquant les institutions de l'État qui lui accorde un refuge, l'étranger abuse de l'hospitalité, mais,*

en cessant de défendre les droits de l'homme, il pêche contre l'humanité. Je ne peux pas me taire, parce que je connais tous les dangers du fascisme et que je n'ai pas le droit de me taire devant la catastrophe qui menace le pays où je vis ainsi que tous les autres. (...) En alertant les hommes contre l'injustice, en luttant contre l'Inquisition de notre époque, je vois là le seul moyen que j'ai de mériter l'hospitalité qu'on m'a accordée. »

Dépasser la compassion pour aller vers la solidarité

À la même période, lors de son reportage à la préfecture de Paris, Magdeleine Paz conclut : *« La Française s'est furtivement levée. Elle est passée devant ces visages en ayant soin de tourner la tête. Elle est partie, elle a eu honte. »* Cet envahissement de la « honte » provoque le départ de la reportrice, lequel a des airs de fuite. Le « je » de la journaliste se meut en un « elle » de la citoyenne, en un individu comme les autres qui devrait se dresser contre ce qui se déroule. En une autre France.

Toutefois, cette autre France conviée, qui se revendique des droits de l'homme et refuse qu'on les bafoue, Magdeleine Paz ne veut pas en faire un bloc monolithique. Ainsi s'inquiète-t-elle en 1936, dans *L'Homme réel*, des « militants du Front populaire », au sens large du terme, qui ne réagissent que par « *un intérêt et une compassion de principe* », alors qu'ils devraient faire preuve d'une « *volonté ardente de participer à la défense* » des étrangers.

À ce qu'on ne nomme pas encore l'humanitaire, le caritatif, Paz oppose des notions politiques qui sont celles de la « défense » et de la « solidarité ». Ses reportages de 1938 sont une tribune pour inviter les Français au réveil, un outil pour interpeller la véritable conscience de gauche de ses camarades. Parallèlement, les organes de la LICRA et de la LDH ne vont pas cesser de faire appel à la solidarité. En septembre 1936, dans *Le Droit de vivre*, Henri Levin s'exclame : « *Solidarité, tu n'es pas un vain mot !* » En mars 1939, *Les Cahiers des droits de l'homme* publient un appel aux sections de la LDH sur « La situation des étrangers ». Le premier point de cette « *grande campagne de protestation* » expose : « *L'accueil aux proscrits politiques ne doit pas être considéré comme une mesure de pitié dédaigneuse, mais comme un devoir de solidarité conforme à la tradition républicaine.* »

La solidarité peut nécessiter l'emprunt de chemins dangereux. La pétition publiée en juin 1938 par la revue syndicaliste-révolutionnaire *La Révolution prolétarienne* est intitulée « Pour le respect du droit d'asile ! Il faut plus qu'une protestation : un engagement ». Puisque les adversaires n'en sont pas aux demi-mesures, il ne faut pas être moins déterminés qu'eux. Cette pétition est axée sur deux articles des décrets-lois de mai 1938, dont celui-ci : « *Tout individu qui par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger*

sera puni des peines prévues à l'article précédent », soit une amende de 100 à 1 000 francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an. Assorti d'italique, le préambule à la pétition renforce la détermination des signataires : « *Nous ne nous y plierons pas.* » Parmi les premiers noms, on relève ceux de l'enseignante et militante d'extrême gauche Colette Audry, de l'anticolonialiste et pacifiste Félicien Challaye, du professeur à l'école normale de Lyon et pacifiste Léon Émery, de la physicienne et ancienne sous-secrétaire d'État Irène Joliot-Curie, de l'écrivain prolétarien et anarchiste Henry Poulaille ou du directeur du Musée de l'homme et militant antifasciste Paul Rivet — tous artisans de divers périodiques.

La pétition convoque le Victor Hugo exilé à Bruxelles, qui a désapprouvé la Commune, mais s'est offusqué de l'interdiction édictée par la Belgique d'accueillir les communards, leur offrant l'asile en sa demeure. Le texte certifie : « *Fidèles à cet exemple, les soussignés déclarent qu'ils ne tiendront personnellement aucun compte d'un décret-loi illégal, inhumain, contraire aux plus nobles traditions de notre pays.* » Faire vivre la tradition pour que ne meure pas un idéal induit parfois de prendre des risques.

Un mois et demi plus tard, Magdeleine Paz clôt sa série « France, terre d'asile » par une lettre ouverte au ministre de l'intérieur Albert Sarraut : « *C'est à vous que je parlerai, monsieur le ministre de l'intérieur, puisque votre signature figure au bas de l'acte réglementaire qui, pour une multitude d'hommes, représente l'arrêt du destin.* » Et conclut : « *Je fais partie de ces individus que rien au monde n'empêchera de porter une "aide directe ou indirecte" aux réfugiés et aux proscrits. Je suis de vieille souche française, monsieur le ministre, j'obéis à une tradition que j'ai reçue en naissant : si c'est être rebelle que d'offrir au proscrit une place au foyer d'asile, comptez-moi parmi les rebelles !* » Anne Mathieu

Maîtresse de conférences en littérature et journalisme à l'université de Lorraine, directrice de la revue *Aden. Paul Nizan et les années trente*. Éditrice de Magdeleine Paz, *Je suis l'étranger. Reportages, suivis de documents sur l'affaire Victor Serge*, La Thébaïde, Le Raincy, 2015.

(1) *Le Populaire*, 30 juin 1936.

(2) Marianne Amar et Pierre Milza, *L'Immigration en France au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 1990.

(3) Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Gallimard, Paris, 2002.

Un acteur méconnu du conflit

La garde panarabe de Bachar Al-Assad

Le régime syrien doit sa reconquête du terrain non seulement à l'aviation russe, mais aussi aux unités étrangères qui combattent pour son maintien : Hezbollah libanais, brigades chiïtes irakiennes ou afghanes, cadres militaires iraniens. Moins connue, la Garde nationaliste arabe se revendique d'une idéologie panarabe socialisante et met systématiquement sa dimension islamique en avant.

par Nicolas Dot-Pouillard _

Depuis mai 2013, la Garde nationaliste arabe (GNA) mobilise plusieurs centaines de volontaires originaires du Maghreb et du Proche-Orient aux côtés des forces armées syriennes. Si leur nombre exact est tenu secret, M. Bassel Al-Kharet, son responsable à Alep, reconnaissait en février 2017 la perte de cent cinquante « *martyrs* » nationalistes arabes en Syrie depuis quatre ans. Le mois suivant, la GNA annonçait aussi la mort d'un de ses commandants, Iyad Jabbouri, de nationalité irakienne, dans les environs de Palmyre, lors de combats contre l'Organisation de l'État islamique (OEI). Si la Garde intervient également à Homs ou à Kuneitra, sur le plateau du Golan syrien, c'est dans la Ghouta orientale, à l'est de Damas, qu'elle combat le plus, appuyant la 4^e brigade de l'armée gouvernementale dans les affrontements contre les divers groupes de l'opposition.

Un parallèle pourrait être établi entre les membres de la GNA et ces dizaines de milliers d'étrangers venus combattre en Syrie et en Irak dans les rangs de l'OEI et des groupes djihadistes. Tous ont au moins trois traits communs : la jeunesse, une empreinte idéologique forte et la volonté de mettre fin aux frontières nationales issues des grands partages entre pays mandataires dans les années 1920. Utopie contre utopie : ce n'est pas le projet d'une nouvelle cité islamique qui est promu par la GNA, mais « *la résistance, l'unité arabe et le socialisme* » — devise officielle de ce contingent panarabe.

Leurs modes de socialisation politique ne sont cependant pas les mêmes, et la crise syrienne ne constitue pas le premier moment de l'engagement des nationalistes arabes : ils se sont préalablement politisés au sein de formations se revendiquant de l'héritage du président égyptien Gamal Abdel Nasser (1918-1970). Le lien organique entre la GNA et l'Organisation des jeunes nationalistes arabes (OJNA) est explicite. Cette dernière, née au début des années 1990, sans siège officiel, compte des sections dans l'ensemble du monde arabe. Elle organise annuellement des camps de jeunes regroupant plusieurs dizaines de participants — le dernier a eu lieu au Maroc, en août 2017.

Les Jeunes nationalistes arabes puisent dans un patrimoine intellectuel tout droit issu des années 1950 et 1960, inspiré des expériences socialisantes et

développementalistes (étatisme fort comme base du développement économique et industriel). Le penseur égyptien Ismat Saif Al-Dawla (1923-1996), qui articulait dans ses écrits perspectives nassérienne, socialiste et islamique, reste pour eux une référence majeure (1). Les théories de Constantin Zureik (1909-2000) sont aussi enseignées aux membres de l'OJNA. Professeur à l'Université américaine de Beyrouth (AUB) (2), il fut l'inspirateur, dans les années 1950, du Mouvement des nationalistes arabes (MNA), lequel donna naissance, à partir de 1967, aux principales formations d'extrême gauche libanaises et palestiniennes : Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Parti d'action socialiste arabe, Organisation d'action communiste au Liban.

Les réseaux de la GNA et de l'OJNA sont connectés à des organisations politiques légales dans leurs pays respectifs. Au Liban, le Mouvement des nassériens indépendants (Al-Mourabitoun) les soutient. Cette formation, autrefois liée au Fatah de Yasser Arafat, n'a pas de député au Parlement, mais est active dans plusieurs mouvements : manifestations pour la déconfessionnalisation du système libanais, conflits sociaux. Son secrétaire général, le général Moustapha Hamdane, a dirigé la garde présidentielle du président Émile Lahoud de 1998 à 2005. Soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri, en février 2005, il fut incarcéré par les autorités libanaises jusqu'en 2009, avant d'être innocenté par le Tribunal spécial pour le Liban (TSL). Aujourd'hui, M. Hamdane se rend régulièrement à Damas et apparaît comme l'un des principaux orateurs de la GNA lors de ses meetings.

Nationalisme syncrétique

En Jordanie, les réseaux de la Garde croisent ceux de la Liste nationaliste arabe, un mouvement fondé par un ancien membre du Fatah palestinien, Ibrahim Allouche. En Tunisie, les Jeunes nationalistes arabes appartiennent le plus souvent à de petites formations nassériennes membres d'une large coalition de gauche radicale — le Front populaire, qui compte quinze députés à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

Si la création de la Garde ne remonte qu'à 2013, son idéologie socialisante appartient à un référentiel que beaucoup croyaient dépassé. Sa nostalgie pour le socialisme nassérien occulte les fortes divisions qui ont longtemps opposé le parti Baas en Syrie et le président égyptien — notamment au moment de l'éphémère République arabe unie (1958-1961).

Mais le nationalisme de la GNA est syncrétique. Ainsi son dirigeant militaire, M. Doulfikar Al-Amili, a-t-il pu se rendre en avril 2017 à Qardaha, le village alaouite d'origine de Hafez Al-Assad, pour saluer la mémoire du fondateur de la Syrie baasiste

et père de l'actuel dirigeant syrien. Ses affiches, textes, communiqués célèbrent également des formations étrangères à son idéologie originelle — l'unionisme arabe doit aussi s'accommoder de l'air du temps. Le Hezbollah libanais demeure un modèle : il n'est pas vu comme un mouvement chiite ou libanais, mais comme l'exemple d'une résistance régionale à Israël et aux États-Unis. Le Parti syrien national social (PSNS), formation qui se revendique de l'unification d'une « Grande Syrie », de Jérusalem à Bagdad (3), mobilise aujourd'hui plusieurs milliers de combattants syriens et libanais aux côtés du régime. Pour la GNA, c'est un allié naturel, au même titre que le Hezbollah. Ils se sont parfois retrouvés sur les mêmes fronts militaires. Seule référence qui demeure encore étrangère à la GNA : celle de l'ancien président irakien Saddam Hussein (1937-2006), dont la mémoire n'apparaît jamais dans ses médias.

Rien d'étonnant, car la GNA soutient le parti Baas syrien, qui fut longtemps en guerre froide avec son alter ego irakien — dont plusieurs responsables ont rejoint l'OEI, au nom de la lutte contre l'Iran et les chiites en général (4).

Des campagnes politiques contre le « sionisme » ou le « wahhabisme saoudien » se couplent à son engagement armé. La GNA participe chaque année à la Journée de la terre (5) aux côtés de partis palestiniens proches du régime syrien ; elle rappelle dans de courts communiqués le sort de M. Georges Ibrahim Abdallah, un ancien membre des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), incarcéré en France depuis 1984 ; elle a visité des écoles primaires et secondaires syriennes à Alep à l'issue de la reprise de l'est de la ville par les troupes gouvernementales, en décembre 2016. Et, alors que le nationalisme arabe est souvent considéré comme un mouvement purement laïque, la GNA met systématiquement en avant sa dimension islamique : ses vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux montrent ses combattants en train de réciter la *Fatiha*, la première sourate du Coran. La Garde mène des initiatives populaires dans des quartiers de Damas en relation avec le calendrier musulman : célébration de la naissance du Prophète, dîners de rupture du jeûne pendant le mois de ramadan. Face à l'OEI, le nouveau partisan du nationalisme arabe ne doit pas être seulement un sujet « conscientisé » politiquement, rompu aux classiques des théories nassériennes ou baasistes : il est aussi un sujet pieux. Peut-être s'agit-il également de concurrencer les formations islamistes sur leur propre terrain.

La question de la démobilisation

Après les reconquêtes de l'été 2017, la question de la démobilisation et du retour dans le pays d'origine se pose déjà — à l'instar des combattants djihadistes. Le 13 février 2017, M. Noureddine Bhiri, ancien ministre de la justice (2013-2014), député au Parlement tunisien et membre du mouvement islamiste Ennahda, demande

l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les ressortissants tunisiens mobilisés auprès du régime de M. Bachar Al-Assad. Il est soutenu par M. Imed Daïmi, membre de la commission de sécurité et de défense de l'Assemblée des représentants du peuple, un proche de l'ancien président Moncef Marzouki. C'est de bonne guerre : le mouvement Ennahda tout comme son ancien partenaire gouvernemental, le Congrès pour la République (CPR), n'ont cessé, depuis 2011, d'être soupçonnés par la gauche du Front populaire de vouloir amnistier les djihadistes tunisiens partis en Syrie et désirant revenir au pays — quand ce n'est pas d'avoir tout simplement favorisé leur départ. Ils retournent l'accusation : le dossier des combattants tunisiens en Syrie ne devrait pas concerner uniquement les djihadistes, mais aussi la GNA, dont la proximité avec certaines composantes du Front populaire est selon eux avérée.

La question syrienne divise les anciens opposants à M. Zine El-Abidine Ben Ali. Ce n'est pas nouveau : si le CPR et Ennahda ont fermement appuyé, depuis 2011, le soulèvement révolutionnaire syrien, d'autres ont pris parti pour le régime et ses alliés. C'est le cas de la gauche du Front populaire, mais aussi de certaines sections syndicales de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), sans oublier la direction de cette centrale, dont des responsables ont rendu visite à M. Al-Assad à Damas en juillet dernier pour l'assurer de leur soutien. Ce débat se posera sans doute à l'avenir en Égypte, au Liban ou en Jordanie.

Nicolas Dot-Pouillard

Chercheur en science politique à Beyrouth.

(1) Ismat Saif Al-Dawla, « 'An al-'uruba wa-l-islam » (« Sur l'arabité et l'islam »), Centre d'études pour l'unité arabe, Beyrouth, 1986 (en arabe).

(2) Lire Marie Kostrz, « [Indéfectible creuset des élites libanaises](#) », *Le Monde diplomatique*, juillet 2017.

(3) Cf. « Sur les frontières : le Parti syrien national social entre idéologie unitaire et États-nations », dans Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard (sous la dir. de), *Vers un nouveau Moyen-Orient ? États arabes en crise entre logiques de division et sociétés civiles*, Roma Tre-Press, 2016.

(4) Loulouwa Al-Rachid, « Un soufisme caméléon ? La Naqshbandiyya de Saddam Hussein à l'État islamique », dans Sabrina Mervin et Nabil Mouline (sous la dir. de), *Islams politiques. Courants, doctrines et idéologies*, CNRS Éditions, Paris, 2017.

(5) Célébrée le 30 mars depuis 1976 dans les communautés palestiniennes des territoires occupés, d'Israël et de la diaspora.

Les espoirs déçus de l'après-Compaoré

Au Burkina Faso, deux conceptions de la révolution

Lors du soulèvement burkinabé ayant mené à la chute de Blaise Compaoré en 2014, un schisme était apparu entre les forces de changement « historiques », au premier rang desquelles les syndicats, et les organisations dites « champignons » qui émergèrent alors. L'effet d'une cassure générationnelle, mais aussi de divergences stratégiques et idéologiques. Qui demeurent sur fond de déception. par Rémi Carayol _

Au volant de sa voiture, une citadine sans prétention, M. Augustin Loada, habituellement peu volubile, se transforme en moulin à paroles. Une manière comme une autre d'exprimer son désarroi. « *Si je devais monter une organisation aujourd'hui, je l'appellerais Tout ça pour ça* », assène-t-il, en se frayant un chemin dans les rues congestionnées de la capitale du Burkina Faso. *Quelque chose était né après l'insurrection de 2014 qui aboutit à la chute du président Blaise Compaoré. Le pouvoir est en train de le tuer. C'est désolant.* »

Professeur de droit et de science politique à l'université Ouaga-II (Ouagadougou), M. Loada a fondé il y a dix-sept ans le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD). Lors des journées des 30 et 31 octobre 2014, il fut au cœur des négociations qui conduisirent à la fuite de M. Compaoré dans un hélicoptère de l'armée française ([1](#)). Fidèle allié de Paris, le président du Burkina Faso était en poste depuis l'assassinat de Thomas Sankara, en 1987. M. Loada fut brièvement ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale dans le gouvernement de transition (novembre 2014 - novembre 2015).

S'il se dit fier d'avoir contribué à faire tomber un régime corrompu, l'ancien ministre redevenu enseignant admet à demi-mot un échec : « *Au moment de l'insurrection, se souvient-il, je ne comprenais pas les dirigeants syndicaux qui faisaient tout pour saboter notre mouvement. Ils disaient : "Il ne s'agit pas de changer pour changer." Pour nous, c'étaient des discours de sophistes. Mais aujourd'hui je dois reconnaître qu'ils avaient en partie raison.* » Trois ans après, le rapport de forces entre les organisations de la société civile (OSC), ainsi que leurs évolutions respectives, illustre les espoirs déçus qu'a engendrés la chute de M. Compaoré. À l'époque, un schisme était apparu entre les organisations « historiques », en raison de leur ancienneté, et celles que l'on surnomme les organisations « champignons », qui émergèrent en 2014. « Des partis dotés d'un droit de grève »

Du côté des premières, on trouve les syndicats, à commencer par le plus influent d'entre eux, la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), et des organisations telles que le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), qui forment le noyau dur de la Coalition contre la vie chère (CCVC),

une alliance informelle d'associations et de syndicats qui luttent contre la corruption, la fraude et l'impunité, et pour les libertés depuis une décennie. Ces structures, solidement implantées dans tout le pays, sont pour la plupart dirigées par des marxistes pur jus, étroitement liés au Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCRV), un parti clandestin fondé en 1978, qui prône une « *véritable révolution* » des masses laborieuses.

Alors que, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les syndicats se cantonnent à leur mission de défense des intérêts des travailleurs et ne se risquent qu'à de rares incursions dans le jeu politique, ceux du Burkina jouent un rôle important dans la vie institutionnelle et économique. Ce sont ainsi des grèves générales qui conduisirent à la chute du « père de l'indépendance », Maurice Yaméogo, en 1966, et à celle du président Aboubacar Sangoulé Lamizana en 1980. Puis, en dépit de convergences idéologiques, le PCRV et les syndicats — arc-boutés sur des discours marxistes-léninistes stéréotypés — s'opposèrent à Thomas Sankara (1983-1987), dont l'humanisme révolutionnaire et la démocratie intégrale, teintés de panafricanisme, se tournaient autant vers les paysans que vers les ouvriers : ils considèrent la révolution qui le porta au pouvoir comme un coup d'État militaire. Qualifiés de « bourgeois réactionnaires », plusieurs syndicalistes furent à cette époque emprisonnés, parmi lesquels l'emblématique Soumane Touré. Ce conflit aurait contribué à l'affaiblissement politique de Thomas Sankara avant le coup d'État perpétré par M. Compaoré le 15 octobre 1987 (*lire « [Le mystère Thomas Sankara](#) »*).

À la fin des années 1990, encore, ce sont les syndicats qui obtinrent des réformes démocratiques à l'issue de la forte mobilisation provoquée par l'assassinat du journaliste d'investigation Norbert Zongo (l'enquête sur sa mort a conduit, en 2017, à l'adoption d'un mandat d'arrêt international contre François Compaoré, le frère de l'ancien chef de l'État). À la suite d'une série de manifestations, ils ont notamment obtenu du président Compaoré qu'il rétablisse la disposition constitutionnelle limitant à deux le nombre de mandats possible qu'il avait supprimée en 1997 ([2](#)). Les organisations de travailleurs burkinabés, décrites par le sociologue Charles Kabeya Muase comme « *des partis politiques dotés d'un droit de grève* ([3](#)) », représentent donc, plus qu'ailleurs dans la sous-région, une force avec laquelle les gouvernants doivent compter.

Mais, en 2014, ces centrales historiques, particulièrement influentes dans la fonction publique et dans le secteur tertiaire, se voient débordées par une multitude de mouvements apparus du jour au lendemain (d'où le surnom d'organisations champignons), et dont le seul point commun est la volonté d'en finir avec le clan Compaoré. Le statut d'organisation de la société civile, défini par la loi du

15 décembre 1992, permet de les dénombrer : selon les chiffres du ministère de l'administration territoriale, 1 800 récépissés ont été délivrés en 2014, contre 800 l'année précédente. Essentiellement actifs en milieu urbain, le Balai citoyen, le Collectif antiréférendum (CAR), le Mouvement du 21 avril 2013 (M21) ou encore le Mouvement Brassard noir mobilisent dans la rue autant que sur les réseaux sociaux. Prônant l'action plutôt que la réflexion, s'inspirant parfois de Sankara, ils séduisent rapidement une jeunesse avide de changement.

Pendant l'année 2014, à travers tout le pays, ils manifestent contre le projet de référendum voulu par le président Compaoré pour modifier la Constitution et pouvoir se représenter à la magistrature suprême. Dans le secret des réunions nocturnes, les jeunes militants élaborent des plans pour briser le dispositif sécuritaire. Les 30 et 31 octobre, ils sont en première ligne. Les organisations traditionnelles, elles, sont « *invisibles* », se souvient M. Guy-Hervé Kam, un des porte-parole du Balai citoyen. Et leur silence, dit-il, est « *assourdissant* ». Accusées de complicité, ces organisations se voient même soupçonnées d'avoir été achetées par le pouvoir. Des allégations, récurrentes au Burkina, difficiles à prouver. Il est vrai cependant qu'un petit nombre de syndicalistes ont, au cours de l'année 2014, donné leur accord pour intégrer le Sénat que voulait créer Compaoré pour cadenasser un peu plus le pouvoir.

Pourquoi cette fracture au sein de la « société civile » burkinabé entre organisations historiques et champignons ? « *Le facteur générationnel n'explique pas tout, loin de là, mais il s'avère central*, selon M. Loada et le chercheur Mathieu Hilgers. *De nombreux responsables d'associations influentes et de syndicats ont aujourd'hui la soixantaine, ou plus, et, malgré des discours parfois radicaux, ils ne pensent pas que leur rôle soit de renverser le régime. (...) Le pouvoir vieillit, dans un pays où plus de 75 % de la population en âge de voter a moins de 50 ans. (...) Cette jeune génération devient adulte dans un système politique verrouillé et, pour la majorité qui n'appartient pas au clan du pouvoir, avec le sentiment de ne pas être prise en considération* (4). »

Rebelle fort en gueule passé par plusieurs mouvements révolutionnaires, M. Hervé Ouattara répond à cette description. Début 2014, à l'âge de 34 ans, il fonde le CAR. Étroitement lié au Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) du futur président Roch Marc Christian Kaboré, le CAR met littéralement le feu dans Ouagadougou : plusieurs départs d'incendie sont constatés, visant des bâtiments officiels ou les résidences de caciques du régime. Selon lui, « *un conflit de générations* » explique la multiplication des OSC et la méfiance envers les syndicats. Mais ce n'est pas tout. De vraies divergences stratégiques et idéologiques opposent « anciens » et « nouveaux ». Éphémère militant du PCR, il est bien placé pour analyser la stratégie des

responsables syndicaux issus de ce mouvement : « *Pour eux, la révolution doit passer par un travail auprès des classes laborieuses. Si cette règle n'est pas respectée, alors c'est un coup d'État.* »

Militant syndical historique, ayant dirigé la CGT-B de 1988 à 2013, M. Tolé Sagnon n'a eu de cesse d'expliquer durant l'année 2014 que la lutte contre la modification de la Constitution n'était pas une priorité. « *On se bat contre le libéralisme à outrance*, affirmait-il encore quelques mois avant l'insurrection d'octobre. *Or quelle est la politique de l'opposition ? Ce sont des libéraux, eux aussi ! À quoi cela servirait-il de changer un libéral pour un autre libéral ? On ne veut pas l'alternance, on veut l'alternative.* » De fait, sur le plan économique, la politique menée par le président Kaboré, élu en novembre 2015, ne diffère guère de celle de son prédécesseur. Même si les discours mettent l'accent sur l'éducation et la santé, dans les faits, la priorité va toujours aux investisseurs étrangers. En privé, plusieurs hommes d'affaires locaux admettent sans difficulté qu'ils n'ont pas perdu au change.

« Les jeunes veulent entendre d'autres discours »

Dans le discours de M. Sagnon pointait une forme de dédain à l'égard de ces jeunes qui ne sont pas allés à la bonne école — comprendre : celle de Karl Marx et de Lénine — et qui menacent les plans du PCRV, lequel a patiemment noyauté des secteurs-clés de la société, comme le monde enseignant. « *Ils nous ont pris de haut*, abonde M. Ouattara, du CAR. *Pour eux, nous n'étions que des groupuscules réactionnaires ou bourgeois. L'insurrection les a surpris.* » Inspirés par l'expérience sankariste, qui représente selon l'économiste Ra-Sablga Seydou Ouedraogo « *le plus petit dénominateur commun des insurgés* », ces cadets estimaient que tout valait mieux que M. Compaoré, même « *un âne* », comme ils se plaisaient à le dire. Souvent moqués par les OSC champignons pour leur incapacité à « *changer de logiciel* » depuis l'effondrement du bloc communiste, les « PCRVistes » n'en restent pas moins des militants influents au Burkina Faso. « *Leur force*, convient M. Kam, du Balai citoyen, *c'est qu'ils sont ancrés dans le corps enseignant. Ils comptent sur ça pour recruter dès le collège et le lycée. Mais aujourd'hui les jeunes veulent entendre d'autres discours. Sankara leur parle davantage. Nous, on n'a pas besoin de lire Marx pour savoir ce que c'est le développement.* »

L'université de Ouagadougou, haut lieu de la vie intellectuelle du pays où le nouveau président français fut accueilli fin novembre 2017, est le théâtre le plus spectaculaire de la fracture des gauches. En 2013, M. Serge Bayala, un membre du Balai citoyen, lance, avec d'autres étudiants sankaristes, une curieuse initiative : « *Le Cadre, deux heures pour nous, deux heures pour l'Afrique* ». L'idée est de proposer quotidiennement deux heures (ou plus) de débat autour d'un thème, au cœur du

campus, dans le but « *de conscientiser les étudiants* » et de leur permettre de « *s'emparer des problèmes qui touchent l'ensemble des Africains* » par la promotion des idées de Sankara. Chaque jour en 2013 et 2014, le Cadre réunit entre cent cinquante et six cents personnes. Mais l'initiative se heurte rapidement aux « *maîtres* » du campus : les membres des syndicats d'étudiants, dont l'Association nationale des étudiants burkinabés du Burkina (ANEB). Ce syndicat et l'organisation à laquelle il est affilié, l'Union générale des étudiants burkinabés (UGEB), sont deux institutions dans le pays. Ni la révolution sankariste ni le régime Compaoré n'ont réussi à les mater.

L'UGEB, qui a adopté la tactique et la stratégie du PCRv dès sa naissance en 1981, a formé des générations de militants, qui ont ensuite occupé des responsabilités dans les partis politiques, les syndicats et les organisations. « *Si on a créé le Cadre, c'est parce qu'on ne se retrouvait pas dans le syndicalisme qui exploite la misère humaine à des fins politiciennes, et qui est téléguidé par des partis politiques*, explique M. Bayala. *Avec le Cadre, nous remettons en cause leur autorité. Ils nous ont discrédités auprès des étudiants. Ils nous qualifiaient de structures fantoches. Et, quand nous avons appelé à descendre dans la rue en octobre 2014, ils s'y sont opposés. "Tant que la révolution ne sera pas faite par d'authentiques révolutionnaires, elle échouera", disaient-ils.* »

À l'ANEB, le discours n'a guère varié. M. Alexis Zabré, étudiant en septième année de médecine, préside le syndicat depuis mars 2017. Pour lui, c'est une évidence, « *l'insurrection fut un échec* », et les organisations telles que le Balai citoyen ont manqué de « *maturité* ». Il en veut pour preuve la situation des étudiants, qui ne s'est pas améliorée — « *loin de là* » — depuis la chute de M. Compaoré, qui vit désormais un exil doré en Côte d'Ivoire : surpopulation, manque de professeurs, aides sociales insuffisantes. Pour M. Zabré, un vrai changement ne sera possible qu'avec « *les structures qui ont construit la lutte dans la durée* ». Quant aux organisations champignons, divisées, voire franchement hostiles les unes aux autres, elles tentent de se trouver une nouvelle raison d'être. Des regroupements s'organisent : la Coalition Ditanyè, animée par le Balai citoyen, entend « *faire triompher l'esprit et les idéaux de l'insurrection populaire* » ; la Coalition Bori Bana, à laquelle adhère le CAR, veut « *faire des propositions de solutions dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'éducation* » ; le Réseau Dignité souhaite pour sa part « *sonner la fin de la récréation* » et faire le tri entre les organisations « *vertueuses* » et les autres...

« *Blaise [Compaoré] est tombé. On doit donc se réinventer* », admet M. Ouattara, dont le mouvement, le CAR, a changé de nom pour devenir le mouvement Citoyen africain pour la renaissance, tout en gardant le même sigle. M. Ouattara s'inscrit dans la mouvance panafricaniste et a fait de la lutte contre le franc CFA, « *une monnaie coloniale* », son nouvel objectif. Il l'admet cependant : « *Le CAR avait attiré du monde avant l'insurrection, mais beaucoup de ses militants sont partis après.* »

Son mouvement, comme d'autres organisations champignons, a perdu sa crédibilité durant la période de transition. Dans les jours qui ont suivi le départ précipité de M. Compaoré, certaines des nouvelles organisations se sont ainsi tournées vers l'armée. Sans leur soutien, M. Yacouba Isaac Zida, un officier du régiment de sécurité présidentielle, la garde prétorienne du président déchu, n'aurait probablement jamais été catapulté à la tête de la transition. Les organisations traditionnelles ont alors crié au « coup d'État militaire ». « *Cette erreur*, explique M. Chrysogone Zougmore, président du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (organisation née en 1989), *ils l'ont commise parce qu'ils ne connaissent pas notre histoire. Ils ont reproduit ce qui c'était passé en 1966* [les militaires avaient pris le pouvoir après la chute du président Yaméogo]. *Les syndicats avaient retenu la leçon, eux.* » Ce sexagénaire raffiné savoure une certaine revanche. « *Les OSC champignons s'essoufflent*, poursuit-il. *On leur a donné une importance qu'elles n'ont jamais eue.* » Tout en reconnaissant leur rôle en 2014, il souligne que rien n'aurait été obtenu sans le combat mené par les syndicats et son organisation depuis la mort de Norbert Zongo en 1998 : « *L'année 2014 fut l'aboutissement d'un long processus dans lequel nous avons joué un rôle majeur. C'est nous qui avons posé les jalons de l'insurrection. Notre force est notre représentativité sur l'ensemble du territoire. Le Balai citoyen, où est-il, hors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ?* »

« La population n'a plus fait confiance aux syndicats »

Le discours est le même, mot pour mot, à la Bourse du travail. Qualifié à Ouagadougou de « QG du marxisme », ce lieu abrite l'ensemble des organisations syndicales du Burkina Faso. En 2016, il a été refait à neuf. Un « cadeau » du nouveau régime. Six jours sur sept, les réunions et les ateliers s'y enchaînent. Ce samedi du mois de septembre 2017, les représentants des six centrales syndicales du pays (5) se donnent du « camarade » dans une pièce du rez-de-chaussée. Ils sont réunis pour analyser les résultats d'une étude menée par le cabinet d'audit Faso Conseil Développement à la demande de la CGT-B, et consacrée au taux de syndicalisation au Burkina Faso. Quoique imparfaite en raison de données parcellaires, l'enquête confirme leur poids dans le pays. Sur 530 701 travailleurs répertoriés (156 231 fonctionnaires et 369 470 salariés du privé), près de la moitié (47 %) sont

syndiqués. Un taux « *très élevé* », selon le cabinet d'étude, que l'on ne retrouve pas chez les voisins d'Afrique de l'Ouest.

Un bémol tout de même, et non des moindres : cette étude ne prend en compte que les salariés qui cotisent à la Caisse nationale de sécurité sociale... et qui ne représentent que 8 % des actifs du pays. Les 92 % restants, qui œuvrent pour la plupart dans l'économie informelle — paysans vivant de l'agriculture vivrière, orpailleurs travaillant dans les quelque trois cents mines d'or artisanales du pays, ou encore commerçants ambulants, soit près de six millions de personnes —, demeurent étrangers à l'univers syndical. « *À un moment, la population n'a plus fait confiance aux syndicats. Elle a fini par les percevoir comme les défenseurs des cent mille fonctionnaires, mais pas des dix-sept millions d'autres Burkinabés* », souligne M. Ouattara. Sankara ne disait pas autre chose...

Avec près de 100 000 adhérents revendiqués (160 000 si l'on englobe les syndicats autonomes qui lui sont affiliés, et qui partagent les mêmes orientations, à savoir « *un syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes* »), la CGT-B est la première centrale du pays. Son secrétaire général, M. Bassolma Bazié, un quinquagénaire au français distingué capable de citer Friedrich Engels, Marx et Lénine en l'espace de quelques minutes, se délecte des déboires des OSC champignons. « *Certains observateurs ont dit, après l'insurrection, que le mouvement syndical était fini. Mais nous sommes toujours là. Nous avons une lecture d'avance* », clame-t-il. S'il reconnaît la discrétion des syndicats en 2014, il rappelle qu'ils ont été en première ligne, en revanche, mi-septembre 2015, pour résister à l'éphémère coup d'État des nostalgiques de l'ancien régime mené par le général Gilbert Diendéré. Il met au crédit du mouvement spontané de 2014 « *la libération de la parole* », « *une plus grande indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif* », et même « *quelques avancées sociales* », comme l'intégration de nombreux contractuels dans la fonction publique ou la réforme en cours du code du travail, qui devrait donner plus de droits aux salariés... Mais, pour le reste, « *rien n'a vraiment changé* ». Le pays a retrouvé le même taux de croissance économique qu'avant l'insurrection (6,2 % en 2016, selon le Fonds monétaire international), mais celle-ci ne profite pas plus qu'hier à la majorité des Burkinabés. Le pays demeure dans le bas du classement de l'indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (185e sur 188).

La CGT-B et les autres syndicats se montrent toujours très actifs. En 2016 et 2017, les grèves se multiplient : au sein du Trésor, dans la police, l'éducation, la santé ou encore chez les administrateurs civils... « *Pendant que les organisations de la société civile connaissent un recul, voire une sorte de léthargie pour certaines d'entre elles, les syndicats ont occupé le devant de la scène* », constate l'institut Free Afrik, un

groupe de recherche et de formation qui revendique « *l'économie au service de la liberté* ». Alors qu'entre 2008 et 2014 on comptait entre cinq et quinze grèves par an dans la fonction publique, on en a enregistré une quarantaine en 2016, et autant l'année dernière. Cette vague de mobilisations illustre la montée des revendications sectorielles, mais aussi « *une concurrence des plates-formes corporatistes* » (6).

On assiste depuis la chute du régime Compaoré à une inflation du nombre de syndicats. Sur quarante-deux organisations autonomes (indépendantes des six grandes centrales) répertoriées, les deux tiers ont vu le jour après 2014, essentiellement dans la fonction publique. Pour M. Ra-Sablga Seydou Ouedraogo, le directeur exécutif de Free Afrik, loin d'être une avancée démocratique, il s'agirait d'une « *dérive* » (7). Intellectuel intransigeant, M. Ouedraogo a joué un rôle important de conseil durant la transition. C'est un homme atypique, aussi à l'aise dans les milieux sankaristes qu'aux côtés des hommes d'affaires, qui ne cache pas son hostilité envers les syndicats. « *Dans les années 1990, explique-t-il, les syndicats formulaient des revendications globales, y compris au sujet des libertés publiques. Aujourd'hui, on n'entend plus que des revendications corporatistes.* » Pour M. Ouedraogo, la faute en revient notamment au PCR, une organisation qu'il qualifie de « *réactionnaire* », « *en difficulté avec la réalité* », et dont il pense qu'elle sert in fine les intérêts du pouvoir, quel qu'il soit.

De l'agit-prop plus qu'une vraie vision politique

De fait, en dépit d'une clandestinité savamment cultivée, les liens entre le PCR et le pouvoir exécutif n'ont jamais été rompus — sous Compaoré comme sous Kaboré. « *Blaise [Compaoré] les maîtrisait*, explique aujourd'hui un proche de l'ancien président. *Il était en contact avec eux et il les soutenait financièrement quand ils étaient dans le besoin.* » Plusieurs d'entre eux ont récemment été nommés à des postes-clés, à l'image de M. Halidou Ouédraogo. En 2016, l'ancien président du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples a été placé par M. Kaboré à la tête de la commission chargée de poser les bases d'une nouvelle Constitution.

Mais, en acceptant des postes sous la transition ou après l'élection du président Kaboré en 2015, plusieurs responsables d'organisations récentes se sont également brûlé les ailes. M. Chérif Sy, un journaliste qui fut de tous les combats sous Compaoré et qui a dirigé l'Assemblée nationale durant la transition, est désormais haut représentant du chef de l'État, sans mission précise. Plusieurs membres du Balai citoyen ont été enrôlés par les autorités pour poser les fondements d'un mémorial consacré à Sankara. « *On peut penser que c'est un moyen de les occuper à autre chose qu'à jouer les vigies de la démocratie* », avance Abdoulaye Ouedraogo, auteur d'une enquête sur l'insurrection de 2014 (8). Selon un diplomate français qui les a un

temps fréquentés, « *les leaders de Y en a marre[au Sénégal] ont une vraie vision politique, alors que ceux du Balai citoyen sont plus dans l'agit-prop* ». Contrairement à leurs « cousins » sénégalais, certains membres du Balai citoyen n'ont pas toujours su garder leurs distances avec le pouvoir.

Rémi Carayol

Journaliste.

(1) Lire David Commeillas, « [Coup de Balai citoyen au Burkina Faso](#) », *Le Monde diplomatique*, avril 2015.

(2) Mathieu Hilgers et Augustin Loada, « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso », *Politique africaine*, 2013/3, n° 131, Paris.

(3) Charles Kabeya Muase, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire. L'expérience du Burkina Faso*, Karthala, Paris, 1989.

(4) Mathieu Hilgers et Augustin Loada, *art. cit.*

(5) Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB), Confédération syndicale burkinabé (CSB), Force ouvrière - Union nationale des syndicats libres (FO-UNS), Organisation nationale des syndicats libres (ONSL), Union syndicale des travailleurs du Burkina (USTB).

(6) « Burkina Faso 2016-2017. S'éloigner du précipice, engager le renouveau ! », *Free Afrik*, Ouagadougou, janvier 2017.

(7) Cf. la préface de Ra-Sablga Seydou Ouedraogo dans Bruno Jaffé, *Thomas Sankara, la liberté contre le destin*, Éditions Syllepse, Paris, 2017.

(8) Abdoulaye Ouedraogo et Sylvie Capitant, « Burkina Faso : mobilisations sociales pour une insurrection inachevée », dans *État des résistances dans le Sud, Afrique*, Alternatives Sud, vol. XXIII, n° 4, Cetri, Éditions Sylleps, Paris, 2016.

Autoritarisme et non-respect de la Constitution

La mise au pas des rappeurs tunisiens

La révolte populaire de janvier 2011 en Tunisie a entraîné de profonds changements dans les pratiques culturelles, particulièrement au niveau musical. Ferraillant contre une censure loin d'avoir disparu, les artistes de la scène émergente sont aussi confrontés à la précarité et aux risques de récupération politique. Certains échappent difficilement aux exigences de la visibilité et du conformisme. par Thameur Mekki _

L'été dernier, Klay BBJ, de son vrai nom Ahmed Ben Ahmed, n'a pas pu chanter son tube *No pasaran* — une critique virulente (en arabe) du monde politique tunisien après la révolution de janvier 2011 — ni aucun autre de ses raps contestataires. Sa tournée estivale de dix-huit concerts, dont la majorité dans des festivals publics, a été annulée. Les communiqués des syndicats policiers appelant les agents à ne pas assurer la sécurité de ses prestations ont poussé les organisateurs à déprogrammer le rappeur. Tout a commencé dimanche 16 juillet, lorsque Klay BBJ s'est produit à Mahdia, dans le centre-est du pays. L'événement fut interrompu quand la police s'est retirée du théâtre de plein air pour protester contre des paroles jugées « *offensantes* » et « *immorales* ». « *Les agents, raconte l'intéressé, m'ont ensuite agressé ainsi que deux membres de mon équipe. Ils ont aussi crevé les pneus de notre voiture.* » Depuis, l'artiste est poursuivi en justice pour diffamation et atteinte à un fonctionnaire public après une plainte déposée par le Syndicat des fonctionnaires de la direction générale des unités d'intervention. « *Ce rappeur a touché le fond en s'attaquant aux policiers avec des paroles blessantes* », affirme M. Mohamed Sioud, secrétaire général du syndicat de base de l'unité de maintien de l'ordre régional (1).

« *Ne pas verser de l'huile sur le feu* (2) » : c'est ainsi que M. Mohamed Boughalleb, chargé de communication du Festival international de Carthage, également chroniqueur-vedette à la radio et à la télévision, a justifié la décision du comité d'organisation d'annuler le concert de Klay BBJ du 27 juillet dernier, à peine dix jours avant sa tenue. Les résidus de la dictature ont la peau dure, en l'occurrence l'autoritarisme de la police, et semblent primer sur la nouvelle Constitution adoptée en janvier 2014, qui dispose, dans son article 31, que « les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication sont garanties ». Et qu'« *aucun contrôle préalable ne peut être exercé sur ces libertés* ».

Appel des policiers au boycott des concerts

Dans la pratique, l'appareil policier, qui bénéficie des droits syndicaux depuis la chute de la dictature, continue à abuser de ses pouvoirs. « *J'ai interprété le même répertoire lors de dizaines de concerts depuis 2016. Soudain, je fais face à des problèmes. Je pense que c'est en rapport avec le contexte politique... Les syndicats de policiers ont la volonté de faire passer le projet de loi sur la répression des agressions contre les forces armées* », confie l'artiste. Débattue à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), cette proposition législative vise à protéger la vie des personnels de sécurité, mais certaines de ses dispositions demeurent vagues, comme celle qui interdit d'« *humilier* » un agent, ce qui ouvre la voie à d'éventuelles dérives. Pour onze organisations de la société civile, dont la Ligue tunisienne des droits de

l'homme (LTDH), le texte représente « *une menace pour les acquis de la révolution et un fondement d'une dictature policière* (3) ». Les nombreux artistes tunisiens qui défient l'autorité politique, mais aussi l'ordre social et les mœurs, à l'aide de registres musicaux divers, risquent de pâtir de cette loi.

Issu du quartier populaire de Bab Jedid, aux faubourgs de la médina de Tunis, Klay BBJ replonge dans ce qu'il a enduré en août 2013, quand il fut agressé, arrêté et menotté sur la scène du Festival international de Hammamet, puis poursuivi par le ministère public pour atteinte aux bonnes mœurs, diffamation et atteinte à l'intégrité de la police. Condamné à quatre mois de prison ferme en première instance, il bénéficia d'une relaxe en appel à la suite d'une large mobilisation allant des quartiers défavorisés aux milieux progressistes des militants des droits humains. Boudé par les organisateurs de concerts durant plus de deux ans, il signe son retour sur scène en 2016 seulement, avec une vingtaine de prestations.

Le cas de Klay BBJ n'est pas unique. Durant l'été 2013, les syndicats de policiers appellent également au boycott des concerts de rap en réaction à la vague de solidarité entre rappeurs née de la condamnation de Weld El 15, de son vrai nom Alaa Eddine Yacoubi, à deux ans de prison ferme en juin de la même année. Une peine finalement réduite à six mois avec sursis (4). À l'origine de l'affaire, un clip intitulé boulicia Kleb (« les policiers sont des chiens »), qui suscite une polémique nationale à dimension politique, puisque de nombreux opposants à la coalition gouvernementale alors menée par les islamistes d'Ennahda se rangent du côté du rappeur (5). Des dizaines de morceaux de rap au langage cru et aux critiques acerbes envers la police sont alors diffusés sur les réseaux sociaux. C'est l'occasion pour plusieurs artistes de réclamer la dépénalisation de la détention et de la consommation de cannabis. Un thème de prédilection pour les rappeurs tunisiens, qui fait écho aux aspirations d'une partie de la jeunesse lassée du harcèlement policier et judiciaire en la matière (6). La controverse provoquée par l'affaire Yacoubi est telle que même les concerts de Bendir Man, un chansonnier, sont boycottés par les policiers, ces derniers le considérant comme rappeur.

Les textes de Klay BBJ, flot truculent de dénonciations des abus policiers, d'attaques contre la classe politique et de critiques de l'injustice sociale, redonnent au rap tunisien son statut de musique de contre-culture. Mais, si ce rappeur-ci a fait le choix d'être en première ligne dans la critique des forces de l'ordre, plusieurs artistes de la scène émergente doivent relever un autre défi : celui d'introduire des styles, des esthétiques, une certaine innovation dans le mélange des genres et le choix des paroles.

Avant le soulèvement populaire de janvier 2011, l'autoritarisme et l'arbitraire du régime de M. Zine El-Abidine Ben Ali bloquaient l'accès à ses médias, censuraient plusieurs sites Internet et réprimaient les voix dissonantes. Les jeunes artistes avaient très rarement l'occasion de se produire. Avec la chute de la dictature, ils deviennent une solution de rechange visible à la chanson de variété arabe et au répertoire traditionnel tunisien, deux genres apolitiques qui s'accaparaient les programmes des médias et les événements encadrés par le pouvoir. La société réclamait du changement et des styles moins corsetés. Le boom du numérique et la logique de concurrence entre chaînes de télévision et radios privées les ont donc imposés. La musique a pu briser l'embargo du pouvoir.

La levée de la censure d'Internet a joué un rôle décisif dans ce nouveau rapport de forces. Les artistes émergents ne pouvaient plus être ignorés. Leurs morceaux, souvent promus par des clips aux budgets dérisoires, tournés grâce à une forme de solidarité entre artistes et techniciens de l'image, pour la plupart issus de milieux sociaux défavorisés ou de la classe moyenne, sont visionnés des centaines de milliers de fois, voire des millions, sur la plate-forme YouTube. Le rap représente le genre le plus visible, car ses moyens de production se révèlent très accessibles. Il est aisé de télécharger gratuitement un logiciel de composition de musique piraté ou de l'acheter dans une boutique pour l'équivalent de 1 euro. Contrairement à d'autres genres, comme le rock, le reggae ou le jazz, l'enregistrement ne requiert qu'un seul micro, et le mixage est beaucoup plus facile. Pour les artistes, cet accès aux moyens de production permet également une liberté d'écriture des chansons et un choix plus varié en matière d'esthétique. Quant à la diffusion, YouTube fait l'affaire, les vidéos mises en ligne étant portées par des publications sponsorisées sur des réseaux sociaux, principalement Facebook.

Cette visibilité sur Internet a été favorisée par le développement fulgurant de l'accès à la Toile. Le nombre d'abonnés au réseau tunisien a ainsi doublé depuis le soulèvement populaire, passant de 850 000 en 2011 à 1,7 million en 2015 ([7](#)), soit environ le sixième de la population tunisienne. Autrement dit, le public de nouveaux artistes représente un réservoir électoral important, qui ne manque pas d'intéresser les dirigeants politiques. Pendant la campagne présidentielle de 2014, le candidat Béji Caïd Essebsi (élu) instrumentalisait le tube *Houmani*, du duo Hamzaoui Med Amine et Kafon, un rap aux influences dubstep (un genre de musique électronique apparu à Londres au tournant des années 2000). Au même moment, lors d'un meeting ciblant la jeunesse, son adversaire, le président sortant Moncef Marzouki, recevait le soutien d'El General, un rappeur souvent présenté comme l'une des figures de la révolution et cité parmi les cent personnalités les plus influentes dans le monde en 2011 par le

magazine *Time*. M. Hamma Hammami, candidat de la gauche, a quant à lui bénéficié du soutien de Bendir Man et de la chanteuse contestataire Badiia Bouhrizi. Et un autre postulant à la magistrature suprême, Slim Riahi, un homme d'affaires conservateur, a fait appel aux services du chanteur Kafon pour donner des concerts dans le cadre de sa campagne, sans que ce dernier le soutienne explicitement.

La volonté d'instrumentalisation politique est souvent accompagnée, voire précédée, par un formatage médiatique. Généralement ignorants des musiques nouvelles, les décideurs des médias dominants, publics comme privés, qualifient tous les styles et les registres de « musique underground », y compris quand leurs invités sont abonnés aux émissions diffusées aux heures de grande écoute et régulièrement programmés sur les grandes scènes. La confusion entre le rap et les autres musiques est également courante. Kafon, adepte d'un reggae simpliste composé par ordinateur, est souvent présenté comme rappeur. De façon générale, le moindre propos contestataire suffit pour se voir coller cette étiquette...

Motivations matérielles

Pour autant, la contestation n'a pas gagné tous les artistes. Dociles, certains se contentent de copier des recettes éprouvées sur la scène commerciale occidentale tout en se pliant à l'ordre social et moral. Les motivations sont souvent matérielles, comme l'illustre le cas Kafon : « *Peu importe celui qui paye, j'ai besoin d'argent pour améliorer mon produit* (8) », a-t-il expliqué en réponse aux critiques sur sa présence à des meetings politiques. Dans un contexte où patronat et gouvernement fustigent une contestation sociale récurrente depuis 2011, il a également critiqué les syndicats de l'enseignement à cause de leurs grèves à répétition, et convenu avoir supprimé de ses textes « *les gros mots [parce qu'il a] désormais un public familial* (9) ». Les médias et festivals publics, les intérêts commerciaux et la pression des autorités favorisent l'apparition d'une catégorie privilégiée au sein de la nouvelle scène.

De plus, le ministère de la culture garde la main sur le secteur tout en marginalisant les initiatives indépendantes. L'actuel ministre, M. Mohamed Zinelabidine, proche du dictateur déchu, vient d'ailleurs de réduire de 65 % le budget du Festival de Hammamet. Une manifestation qui a valorisé les musiciens de la scène émergente lors de ses deux dernières éditions.

Les autres jeunes artistes sont souvent condamnés à la précarité. En l'absence de revenus issus de la vente de disques (le marché légal de CD est quasi inexistant, et la Tunisie ne possède pas de plate-forme de téléchargement musical) et compte tenu des carences du système des droits d'auteur, la principale source de subsistance des musiciens demeure l'activité événementielle. Pour ces artistes, surtout les rappeurs, les revenus annuels générés par la plate-forme YouTube ne dépassent pas — dans le

meilleur des cas —1 000 euros. La monétisation des vidéos mises en ligne en Tunisie demeure très faible en comparaison de celles qui proviennent d'artistes occidentaux ou asiatiques. Même les artistes les plus radicaux doivent parfois composer. En 2016, Klay BBJ présente son morceau festif ghodwa khir (« demain sera meilleur ») comme un « *titre commercial* » précédant un futur retour « à l'*underground* ». Un an plus tard, échaudé par sa mésaventure estivale avec les syndicats de policiers, il chante dans *Fawdha* (« chaos », « anarchie ») : « *J'ai réduit le nombre de gros mots [dans mes chansons] pour bosser et m'occuper de ma famille. Ils ont cru que j'avais vendu la cause et que l'argent m'avait mis au pas.* »

Ainsi, en raison des bouleversements politiques, certains jeunes artistes tunisiens sont rapidement passés de l'*underground* au circuit majoritaire. Si, il y a sept ans, la chute de la dictature a constitué un appel d'air permettant plus de diversité, les pressions du courant dominant sont en passe de remplacer les enjeux de la créativité et de la contestation par les exigences de la visibilité, du conformisme et de l'imitation des tendances prépondérantes en Europe et aux États-Unis.

Thameur Mekki

Journaliste.

(1) Huffington Post Tunisie, 20 juillet 2017.

(2) Mosaïque FM, 19 juillet 2017.

(3) Communiqué du 14 juillet 2017, cité par le [Syndicat national des journalistes tunisiens](#) (en arabe).

(4) En mai 2017, le tribunal correctionnel de Saint-Malo a condamné le rappeur installé en France à de la prison ferme pour violences conjugales, menaces de mort, consommation de produits stupéfiants et outrages à agent public.

(5) Lire Serge Halimi, « [Islamistes au pied du mur](#) », *Le Monde diplomatique*, mars 2013.

(6) Cf. « Cannabis : nous, jeunes Tunisiens, victimes de la "loi 52" », *Jeune Afrique*, 3 février 2017.

(7) [Institut national de la statistique](#) (Tunisie).

(8) Mosaïque FM, 20 février 2016.

(9) Mosaïque FM, 7 novembre 2015.

De quelles écoles stratégiques peut-on rapprocher la politique étrangère américaine ? Les cabotages diplomatiques de Donald Trump

L'accession il y a un an de M. Donald Trump au pouvoir a modifié la position des États-Unis sur plusieurs dossiers importants : accords commerciaux, climat, confrontation avec la Corée du Nord et avec l'Iran, alignement inconditionnel sur Israël. Néanmoins, la rupture revendiquée avec un passé immédiat comporte de nombreux éléments de continuité avec certaines écoles historiques de la diplomatie américaine.

par Olivier Zajec _

Le 6 novembre 2017, dans un billet rageur du *New York Times* intitulé « L'anniversaire de l'Apocalypse », l'éditorialiste Michelle Goldberg évoque avec sidération la première année de l'administration Trump. Un « *cauchemar* », gémit-elle, durant lequel « *l'impensable est devenu quotidien* » ([1](#)). À en juger d'après la litanie des reproches qui sont aujourd'hui adressés au milliardaire par l'ensemble du spectre de l'expertise et de la décision de « BosNyWash » (Boston-New York-Washington), Goldberg ne semble pas être la seule à éprouver un sentiment de dépossession quant à l'évolution que connaissent les États-Unis depuis l'investiture de leur quarante-cinquième président.

Le décalage entre l'administration actuelle et les élites traditionnelles américaines éclate sur la scène intérieure. Celle-ci, électrisée par les déclarations et les foudrues de M. Donald Trump, comme par les condamnations d'adversaires de plus en plus exaspérés, offre désormais l'apparence d'une rixe culturelle permanente, où conservateurs, populistes et progressistes, saisis par la haine, ne s'épargnent plus aucun coup bas, sous les yeux effarés des partenaires internationaux de Washington, comme de ses concurrents. Ce pandémonium est-il entièrement dû au nouveau président ? On ne prête certes qu'aux riches, selon l'adage, mais, en l'occurrence, ce serait peut-être à tort. La dérive manichéenne du débat américain est en réalité antérieure à la présidence de M. Trump. Et loin d'être la cause de l'extrême polarisation actuelle, le locataire de la Maison Blanche n'en incarne que la conséquence la plus visible.

Des capacités de rassembleur... contre lui

Ce n'est donc pas sur la scène politique interne qu'il faut chercher la véritable rupture portée par cette approche à la fois matoise, velléitaire, brutale, obstinée, déroutante et narcissique qu'est le trumpisme : elle porte bien plus clairement à conséquence dans le domaine des relations internationales. Jusqu'ici, la pratique externe

américaine était marquée par un relatif consensus en termes de principes, de valeurs et de grandes orientations stratégiques. M. Zbigniew Brzeziński, ancien conseiller de la présidence Carter et l'un des architectes du schéma de domination du monde « libre » avant et après la guerre froide, expliquait ce consensus en définissant le rôle de l'Amérique comme celui d'un souverain intéressé mais bienveillant : « *Dotée d'une extraordinaire omniprésence mondiale, l'Amérique est en droit de bénéficier d'un niveau de sécurité supérieur à celui de tous les autres pays. (...) L'entreprise, ajoutait-il néanmoins, augmentera ses chances de succès si le reste du monde admet que la grande stratégie de l'Amérique vise à instaurer une communauté mondiale d'intérêts partagés.* (2) »

Mais M. Trump — selon qui le monde est un chaos (« *a mess* »), et l'homme « *le plus méchant de tous les animaux* (3) » — ne semble pas loin de penser que M. Brzeziński, disparu le 26 mai dernier, était, au fond, l'oracle surévalué d'une époque révolue. Le *new world order* (« nouvel ordre mondial ») ne serait plus le *New World order* (« ordre du Nouveau Monde ») ? Le président des États-Unis ne le regretterait pas outre mesure, tant que certaines des promesses faites à sa base électorale sont remplies, que l'Amérique surclasse nettement ses concurrents sur le plan militaire, et qu'elle sort gagnante des accords (« *deals* ») bilatéraux dans lesquels il l'engagera à l'avenir. Il ne croit donc pas que l'intérêt américain repose sur des partenariats de sécurité mutuellement bénéfiques en Asie-Pacifique, en Europe et au Proche-Orient. Il annule le partenariat transpacifique (TPP). Démantèle l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna). Questionne l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud. S'interroge — une litote — sur l'utilité de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en dénonçant le comportement de « *passager clandestin* » de la plupart de ses tributaires européens, et d'abord de l'Allemagne (*lire Pierre Rimbert, « [De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers](#) »*).

Ébranlés par cet incessant tourbillon de remises en cause systémiques, les piliers de soutènement de la « grande stratégie » née des arrangements de puissances post-seconde guerre mondiale semblent — à première vue — vaciller. Les professionnels de la diplomatie américaine assistent à ces perturbations sans pouvoir réagir. Deux tiers des postes-clés du département d'État ne sont toujours pas pourvus par l'administration, le président jugeant qu'ils sont « *totalement inutiles* (4) ». À ce dédain les spécialistes de la politique étrangère opposent leur cordial mépris, déclarant que le président n'a aucune vision, aucun schéma directeur, aucune stratégie. De ce point de vue, M. Trump fait montre de capacités sous-estimées de rassembleur... contre lui : ses contempteurs se recrutent, chose frappante, chez les institutionnalistes libéraux du Parti démocrate comme parmi les républicains héritiers

du néoconservatisme de l'ère Bush. « *Le vrai problème avec les plans de politique étrangère de Trump ? C'est qu'il n'en a peut-être aucun* », s'inquiète ainsi le libéral David Ignatius dans le *Washington Post* (5). De fait, la question est essentielle. M. Trump a-t-il pensé le retour américain à un certain égoïsme diplomatique, indigne de la mission morale de l'Amérique ? Ou navigue-t-il vraiment sans compas ni boussole, à l'instinct ?

Le premier problème des commentateurs actuels de la politique étrangère américaine est qu'ils supposent une stabilité de celle-ci, qui serait aujourd'hui mise en danger par l'administration Trump. Témoin M. Robert B. Zoellick, ancien président de la Banque mondiale, ex-secrétaire d'État adjoint et ex-directeur général de Goldman Sachs, pour qui « *la politique étrangère de M. Trump représente une rupture par rapport à celle des présidents, tant démocrates que républicains, depuis Harry Truman* [président de 1945 à 1953] ». Lesquels présidents, sagement, auraient toujours considéré l'intérêt national et l'internationalisme comme les deux faces d'une même pièce (6).

Il y a du vrai et du faux dans ce jugement, et il faudrait ici distinguer le plan de l'idéologie (la « vision ») de celui de la pratique (les « politiques »). Du point de vue instrumental de la pratique, le dogme d'une stabilité bipartisane est un mythe. M. Trump s'inscrit (avec maladresse et brutalité) dans l'un des cycles courts de l'oscillation tactique perpétuelle entre « maximalisme » et « retrait » qui scande, depuis longtemps, la diplomatie américaine (7). Il n'est pas le premier à le faire. Dwight Eisenhower avait mis fin à l'activisme de la première guerre froide. John F. Kennedy, avec une certaine dose d'irresponsabilité, relance cet activisme en 1961. À partir de 1969, Richard Nixon incarne un retrait réticent et plein de paradoxes (il échafaude la détente en Chine, pousse la croisade anticomuniste en Amérique latine). Ronald Reagan est un maximaliste revendiqué, qui fustige la période de retrait dont s'était, selon lui, rendue coupable l'administration Carter. M. Barack Obama, avec son concept du *nation-building at home*, établit une rupture avec l'activisme maximaliste des années Clinton et Bush, deux présidents moins opposés sur le plan externe qu'on ne l'a dit. M. Trump s'inscrit dans le rythme de ces cycles politiques changeants.

Une bible, plusieurs bréviaires

À ces pratiques conjoncturelles de nature tactique il faut adjoindre un deuxième plan interprétatif, celui de la « grande stratégie ». Ou, plus exactement, celui de la « vision ». En la matière, si l'Amérique n'a qu'une seule bible, elle dispose de plusieurs bréviaires. Celui des « exemplaristes », comme Thomas Jefferson (président de 1801 à 1809) et plus tard M. James Carter (1977-1981), qui souhaitent que la « Cité sur la colline » soit un exemple pour le monde. Celui des isolationnistes, à l'instar de Warren

Harding (1921-1923) ou de John Quincy Adams (1825-1829), qui refusait « *d'aller à l'étranger chercher des monstres à détruire* (8) ». Le bréviaire des adeptes de l'équilibre des puissances, comme Nixon. Celui des impérialistes, dont Theodore Roosevelt (1901-1909) fut le meilleur exemple (9). Ou des internationalistes, qu'ils soient messianiques comme Woodrow Wilson (1913-1921), ou pragmatiques comme M. Obama (10). À première vue, la diffraction de ces perspectives est d'ailleurs telle que, pour y voir plus clair, la théorie des relations internationales regroupe par familles simplifiées les visions externes des États-Unis d'Amérique.

La plus célèbre est celle de Walter Russell Mead, qui divise la politique étrangère américaine en quatre tendances archétypiques, chacune rattachée à la pensée de figures politiques marquantes : celle d'Alexander Hamilton, premier secrétaire du Trésor américain (1789-1795), « réaliste » et déterminée par les enjeux commerciaux (11), et celles des présidents Thomas Jefferson, concerné par les idéaux démocratiques, Woodrow Wilson, défenseur des principes moraux, et Andrew Jackson (1829-1837), nationaliste et militariste (12).

Il est aujourd'hui convenu de placer la vision de M. Trump dans la case du jacksonisme, qui offrirait une des clés de compréhension de sa pratique interne comme externe. En prenant possession de la Maison Blanche, il s'est d'ailleurs empressé d'accrocher le portrait de Jackson dans le bureau Oval et, moins de deux mois après avoir prêté serment, s'est rendu en pèlerinage dans la propriété historique du septième président, à Nashville. Certains s'offusquent de ce patronage intempestif, dénonçant en Jackson un propriétaire d'esclaves, mais aussi le responsable de la « piste des larmes », qui coûta la vie à plusieurs milliers d'Indiens Choctaws, forcés de quitter leurs terres lors des expulsions brutales de 1831. M. Trump, populiste à l'intérieur du pays et nationaliste à l'extérieur, préfère voir en son prédécesseur un héros populaire de la lutte contre l'élite politique corrompue de la côte Est, et le champion des travailleurs de la classe moyenne qui ont rendu l'Amérique « *grande* », et à qui il promet lui-même qu'elle le redeviendra.

Ce patronage jacksonien suffit-il à éclairer l'originalité du trumpisme ? Sans doute pas, car le jacksonisme, plus politique que philosophique, relève davantage de la pratique que de la vision. En d'autres termes, bien que son style abrasif et muflé le dissimule sans doute, l'actuel président, jacksonien ou pas, continue en pratique à respecter la ligne de conduite habituelle d'une Amérique qui ne connaît pas d'amis, mais de simples *partners*, actionnaires minoritaires de structures de soutien politique et militaire extraterritorial dont Washington doit rester l'actionnaire principal, toujours attentif au retour sur investissement qu'il peut retirer de ses prises de participation.

S'il existe une rupture Trump en matière de relations internationales, elle se situe justement non pas sur le plan du style ou de la pratique politique (choix des alliances, désignation des adversaires, influence à exercer sur les structures internationales d'arbitrage), mais bien davantage sur le plan de la vision. M. Trump ne souhaite plus exporter la démocratie. Dans le *Washington Post*, Anne Applebaum dénonce « *la sombre promesse de Trump d'un retour à un passé mythique* ([13](#)) », en d'autres termes la trahison hérétique de l'ordre libéral occidental. Une opinion partagée par de nombreux commentateurs, de David Frum, ancien rédacteur de discours pour M. George W. Bush, à M. Donald Tusk, président du Conseil européen, qui voit en M. Trump une « *menace existentielle* » pour l'Europe atlantiste. Synthétisant les pièces de l'accusation, le commentateur néoconservateur Charles Krauthammer prononce la sentence : « *Un monde libre marqué par l'ouverture du commerce et la défense mutuelle, c'était la vision du président Truman, partagée par chacun de nos présidents depuis lors. Jusqu'à aujourd'hui* ([14](#)). »

Antithèse de l'exceptionnalisme américain, le satrape de Mar-a-Lago serait le caillot inattendu menaçant d'embolie un projet moral établi il y a plus de deux cents ans sous la forme d'une « *nation universelle, qui poursuit des buts universellement valables* », pour reprendre le jugement de Jefferson, l'un de ses Pères fondateurs.

Las. Sur ce plan de la vision, il est également nécessaire de nuancer. L'actuel locataire de la Maison Blanche trahit les idéaux américains. Mais lesquels ? Sous leur forme libérale-interventionniste, ces idéaux n'ont jamais été qu'un moment du paradigme externe américain, ainsi que le retour à l'histoire le laisse entrevoir. De la présidence de George Washington à celle de William McKinley, c'est-à-dire de 1789 à 1901, il a en effet existé un premier consensus diplomatique américain, bien différent de celui que décrivent Applebaum ou Krauthammer. Essentiellement isolationniste, la politique étrangère de Washington se limite alors à dominer le continent nord-américain, à faire fructifier son commerce et à éviter de s'engager dans des alliances contraignantes. Ce n'est qu'en prenant la première place économique mondiale, au début du XXe siècle, que les États-Unis, convertissant leur prospérité en puissance, se projettent politiquement à l'échelle du globe, phénomène dont la « splendide petite guerre » de 1898 dans les Caraïbes marque le coup d'envoi spectaculaire, au détriment de l'Espagne.

C'est de ce surgissement de puissance que date précisément le coup d'envoi d'un « deuxième consensus ». Deux orientations structurent cette nouvelle phase qui voit passer l'exceptionnalisme moral américain de l'introversion à l'extraversion : le facteur national d'une part, le facteur moral de l'autre.

Le premier est symbolisé par la présidence de Theodore Roosevelt, le second par celle de Woodrow Wilson. Il est généralement convenu d'opposer ces deux symboles. Progressiste en politique intérieure, Roosevelt est un interventionniste convaincu en matière externe : la politique étrangère de ce *war lover* se révèle souvent belliciste et impérialiste (15). Woodrow Wilson est en revanche considéré comme le prototype même de l'idéaliste sur le plan diplomatique : en 1917, s'il entre en guerre contre l'Allemagne, c'est au nom du droit et d'une haute conception de la supériorité morale américaine. Pourtant, opposer la *realpolitik* de Roosevelt « le guerrier » à l'élan idéaliste de Wilson « le prêtre » n'apparaît pas pertinent (16).

Témoin, entre autres exemples, la manière dont Albert Beveridge, sénateur et proche conseiller de Roosevelt, définissait la mission de l'Amérique, dans un discours au Sénat du 9 janvier 1900 intitulé « Pour défendre l'impérialisme américain » : « *Dieu a fait de nous les maîtres organisateurs pour établir un système dans un monde où le chaos règne. Il nous a insufflé l'esprit du progrès pour renverser les forces de la réaction sur toute la terre. Il a fait de nous les adeptes du gouvernement que nous devons administrer sur les peuples sauvages et séniles. Sans cette force, le monde sombrerait à nouveau dans la barbarie et la nuit.* »

Ce discours tient davantage de l'idéalisme universaliste que de la *realpolitik*. De même, mais en sens inverse, le politologue Stanley Hoffmann a bien marqué l'ambivalence de l'idéalisme wilsonien : « *Wilson est une figure exemplaire à la fois parce que son noble idéal d'une morale non machiavélique pour l'homme d'État se termina en tragédie, et parce que, en tant que défenseur des intérêts de sa nation, il se conduisit souvent en parfait machiavélien* (17). »

L'unanimité du « deuxième consensus »

Tout cela suggère que parler de « wilsonisme botté » pour qualifier le néo-conservatisme américain manque de justesse : l'homme des « quatorze points », pour mettre fin à la première guerre mondiale, n'a jamais cessé de défendre farouchement les intérêts de sa nation. Le wilsonisme a toujours été botté, comme le montrent les interventions au Mexique (1914, 1916), en République dominicaine (1916-1924) ou au Panama (1918-1921). En ce sens, le couple Roosevelt-Wilson est donc une allégorie non pas de la dualité, mais bien de l'unicité de la politique étrangère américaine. Le facteur que chacun représente peut passer avant l'autre (le réflexe national est prioritaire chez Roosevelt, le réflexe moral domine chez Wilson), mais les deux ne se séparent jamais. Aucune opposition entre ces deux volets, mais une convergence de fond à la fois exceptionnaliste, interventionniste et, plus ou moins discrètement, impérialiste.

Cette convergence, intériorisée par l'élite américaine, forme la base du deuxième consensus, partagé tant par les républicains que les démocrates, lequel s'est peu à peu substitué au premier « consensus isolationniste » (Stephen Krasner). Du début du XXe siècle jusqu'à nos jours, l'unité foncière de cette vision d'ensemble n'est pas remise en cause par les embardées politiques conjoncturelles des diverses administrations entre maximalisme et retrait. Cette cohérence de la vision tient à ce que la matrice philosophique et spirituelle de la République américaine contenait en germe, dès 1776, aussi bien l'impérialisme rooseveltien, le moralisme wilsonien, le réalisme de sécurité nationale de Truman que la diplomatie des droits humains de M. William Clinton. Cette plasticité fondatrice a permis que la partition du deuxième consensus, synthèse entre prospérité commerciale, mission morale et puissance globale, soit harmonieusement exécutée, au-delà des oppositions intellectuelles que les réalistes et les idéalistes américains ont parfois surjouées sur le plan théorique.

C'est à cet unanimisme du deuxième consensus qu'il faut sans doute confronter le phénomène Trump pour tenter de mesurer la portée réelle de la rupture qu'il pourrait éventuellement représenter. Attaché à la prospérité commerciale comme à la puissance globale de son pays, celui-ci est en effet le premier à refuser de brûler de l'encens devant le troisième volet du triptyque, celui de la mission morale. En abjurant ce point de dogme, il retourne donc non pas exactement à l'isolationnisme singulier de l'entre-deux-guerres, auquel son slogan « America first » (« L'Amérique d'abord ») pourrait en apparence le rattacher, mais plus exactement à la distanciation diplomatique qui, de Washington à McKinley et sous l'égide de la doctrine Monroe de 1823, précéda le surgissement de puissance rooseveltien-wilsonien des années 1890-1920, constitutif du deuxième consensus.

Quelques éléments laissent à penser que M. Trump est conscient de ce statut d'hérésiarque. « *À dater de ce jour, écrit-il en préface du discours inaugural de sa présidence, la politique de ce pays ne sera plus jamais la même.* » Des mots de refondation qu'il serait peut-être imprudent de réduire à la hâblerie dont le personnage est coutumier. Conseiller de M. Trump pour la sécurité nationale, le général McMaster a prêté sa plume à une explication de texte dans le *Wall Street Journal*, prévenant que le président qu'il servait avait « *la vision clairvoyante que le monde n'est pas une "communauté globale", mais une arène où les nations, les acteurs non gouvernementaux et les acteurs économiques s'engagent et combattent pour des avantages. Nous apportons dans cette arène une force militaire, politique, économique, culturelle et morale sans rivale. Plutôt que de nier cette nature élémentaire des relations internationales, nous l'assumons* (18) ».

Ce texte a eu l'effet d'une bombe dans l'establishment diplomatique américain. La force militaire y est évoquée en premier lieu, la force morale en dernier, ce qui est modérément inattendu sous la plume d'un lecteur assidu de Thucydide comme l'est Herbert R. McMaster ([19](#)). Certes, on ne s'avancera pas beaucoup en subodorant que M. Trump, lui, n'a pas lu *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Reste qu'il agit comme s'il connaissait l'intégralité du célèbre dialogue où les thalassocrates athéniens donnent une dure leçon aux habitants de Mélos qui tentent d'éviter de leur payer tribut : « *De notre côté, nous n'emploierons pas de belles phrases ; nous ne soutiendrons pas que notre domination est juste (...). Fi de ces longs discours qui n'éveillent que la méfiance ! (...) Nous le savons et vous le savez aussi bien que nous, la justice n'entre en ligne de compte dans le raisonnement des hommes que si les forces sont égales de part et d'autre ; dans le cas contraire, les forts exercent leur pouvoir et les faibles doivent leur céder* ([20](#)). »

Le budget du Pentagone pour 2018 — 692 milliards de dollars —, a été augmenté par M. Trump de 100 milliards par rapport à la dernière année du mandat de M. Obama. Précisons qu'à cette occasion la requête présidentielle initiale a été considérablement renforcée par les parlementaires, tant républicains que démocrates : sur ce plan, le jacksonisme (son volet militariste du moins) va bien au-delà de la personne et des soutiens directs du seul hôte de la Maison Blanche.

D'autres responsables américains avaient exprimé, avant et après l'actuel président, leur refus de faire de la politique étrangère une idéologie messianique, et leur volonté de la confiner à un ensemble de rapports de forces intéressés, d'investissements ciblés, et de prises de participation résiliables. « *The chief business of the American people is business* » (« le business principal du peuple américain, c'est le business ») : autant que de Jackson, M. Trump procède, sur le plan de la praxis diplomatique, de ce mot d'ordre proclamé en 1925 par Calvin Coolidge, trentième président des États-Unis. De ce point de vue, ce ne sont pas les revues de politique étrangère qu'il faut parcourir pour approcher l'énigme Trump, mais — peut-être — les magazines comme *Forbes*. Ce périodique, qui représente la quintessence de cette obsession pour le succès, la force et l'argent qui marque une partie de la culture américaine, a longuement interviewé M. Trump en novembre 2017. Pas de mépris déguisé dans le traitement de l'article, ni hostile ni laudateur. Mais la simple curiosité technique de faiseurs d'argent intrigués par le parcours de l'un des leurs, qui ne se différencie de ses semblables que par une dose un peu plus marquée de vulgarité, de brutalité, d'inculture — et, en ce sens, par une forme paradoxale d'honnêteté.

Cette communauté de dessein permet à *Forbes* de proposer une lecture distanciée et amoralisée pour une fois plus profonde que celle du *New York Times* : « *Hériter des clés*

du gouvernement américain est comparable au fait de succéder aux dirigeants de General Electric ou de Microsoft, constatent placidement les auteurs. Il faut assumer une part de continuité — honorer les engagements antérieurs et gérer la compagnie / le pays aussi bien que possible, tout en pivotant en direction de nouvelles priorités ou politiques. L'esprit transactionnel de Trump, néanmoins, ne considère pas les choses de cette façon (de la même manière que nombre de ses soutiens électoraux, qui espèrent avant tout des changements radicaux). S'il estime que les politiques précédentes ressortissent à de mauvais accords [bad deals], il ne voit simplement aucune raison de les honorer, fût-ce au prix de la réputation de l'Amérique ou de la perception qu'il existe une stabilité de la politique américaine (21). »

En attendant que l'histoire se charge de juger cette présidence baroque et difficilement analysable, le problème fondamental n'est sans doute pas que M. Trump réduise la politique étrangère de son pays à une série de *deals*. Tous ses prédécesseurs agissaient de même, sous une enveloppe plus polie et plus éduquée. Il n'est pas non plus que l'actuel président annonce une chose (la révision pragmatique des relations avec la Russie) et en fasse une autre (prolonger la tension américano-russe). Pas davantage qu'il ait décidé de faire de l'imprévisibilité une fin diplomatique en soi, comme Mme Nikki Haley, la représentante américaine auprès des Nations unies, le théorise avec aplomb (22). Quant à son obsession pour Andrew Jackson, elle est certes singulière, mais il s'agit sans doute, on l'a vu, d'un prisme explicatif partiel.

Le véritable problème de M. Trump paraît plutôt la limitation foncière de son talent personnel, qu'il surévalue vraisemblablement. Peut-être son esprit transactionnel lui permet-il en effet de jauger avec acuité le contenu des accords qu'il passe ou renégocie. Mais l'absence de finesse interactionnelle dont il se fait gloire paraît l'empêcher de juger simultanément du contexte plus général de ces mêmes accords, et par là même de leurs conséquences à long terme. Cette hémiplegie, qui pouvait être considérée comme une simple hypothèse ces derniers mois, prend aujourd'hui l'apparence d'une probabilité. Annoncé le 6 décembre 2017, le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem en constitue une inquiétante illustration (*lire l'article de Charles Enderlin pages 1, 4 et 5*). Non pas une simple erreur, mais bien une faute colossale, qui aligne Washington sur les positions du Likoud, et interdit toute légitimité aux États-Unis en tant que garant d'un processus de paix équitable. Ici, il n'y a eu ni sagesse interactionnelle ni même maîtrise transactionnelle. M. Trump n'a rien négocié : il a tout lâché à son protégé, sans contrepartie apparente.

Si ce type de dérive se systématisait, le fait — pourtant essentiel — de savoir si M. Trump a ou non pensé consciemment un retour au premier consensus américain

risque de devenir accessoire. Qu'une vision nouvelle l'inspire peut-être est une chose. Qu'il possède l'aptitude à l'incarner en est une autre. L'urgence est plutôt de mesurer la capacité réelle du président américain à conclure des accords équilibrés qui n'entraînent pas de réaction en chaîne irréparable dans les relations internationales. Dans *La Pesanteur et la Grâce*, Simone Weil observe que « *l'équilibre seul détruit, annule la force* ». Elle en conclut que « *l'ordre social ne peut être qu'un équilibre de forces* ». Ainsi en va-t-il des relations internationales. En refusant cette logique tempérante d'équilibre, le quarante-cinquième président des États-Unis trahit moins l'idéalisme américain — teinté d'exceptionnalisme moralisant et qui a souvent égaré la diplomatie de ce pays — que le réalisme politique, lequel ne sépare pas la défense des intérêts nationaux de la faculté à prendre en compte les intérêts des autres au moment de négocier. Le coût de cet amateurisme apparaît déjà.

Olivier Zajec

Maître de conférences en science politique à l'université Jean-Moulin Lyon-III.

- (1) Michelle Goldberg, « [Anniversary of the Apocalypse](#) », *The New York Times*, 6 novembre 2017.
- (2) Zbigniew Brzezinski, *Le Vrai Choix. L'Amérique et le reste du monde*, Odile Jacob, Paris, 2004.
- (3) Gail Sheehy, « [The insurmountable trust deficit](#) », *Newsweek*, New York, 6 octobre 2017.
- (4) « [Inside Trump's head : An exclusive interview with the president, and the single theory that explains everything](#) », *Forbes*, New York, 14 novembre 2017.
- (5) David Ignatius, « [The real problem with Trump's foreign policy plans ? He may not have any](#) », *The Washington Post*, 10 octobre 2017.
- (6) Robert B. Zoellick, « [The peril of Trump's populist foreign policy](#) », *The Wall Street Journal*, New York, 29 novembre 2017.
- (7) Stephen Sestanovich, *Maximalist : America in the World From Truman to Obama*, Knopf, New York, 2014.
- (8) Discours prononcé le 4 juillet 1821, alors qu'il est secrétaire d'État.
- (9) Cf. Josef Joffe, « America self-contained ? », *The American Interest*, vol. IX, no 5, Washington, DC, mai-juin 2014.
- (10) L'expression est de G. John Ikenberry.
- (11) Contrairement aux trois figures suivantes, Hamilton n'a jamais occupé la fonction suprême.

- (12) Walter Russell Mead, *Sous le signe de la providence. Comment la diplomatie américaine a changé le monde*, Odile Jacob, Paris, 2003.
- (13) Anne Applebaum, « [Trump's dark promise to return to a mythical past](#) », *The Washington Post*, 20 janvier 2017.
- (14) Charles Krauthammer, « [Trump's foreign policy revolution](#) », *The Washington Post*, 26 janvier 2017.
- (15) Evan Thomas, *The War Lovers. Roosevelt, Lodge, Hearst, and the Rush to Empire, 1898*, Little, Brown and Company-Back Bay Books, Boston-Londres, 2011. Également : Howard K. Beale, *Theodore Roosevelt and the Rise of America to World Power*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1956.
- (16) John Milton Cooper, Jr., *The Warrior and the Priest, Woodrow Wilson and Theodore Roosevelt*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge-Londres, 1983.
- (17) Stanley Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Seuil, Paris, 1982.
- (18) Herbert R. McMaster et Gary D. Cohn, « [America First doesn't mean America alone](#) », *The Wall Street Journal*, 30 mai 2017.
- (19) Nathan Hodge et Julian E. Barnes, « [The Cold War pits a U.S. general against his longtime russian nemesis](#) », *The Wall Street Journal*, 16 juin 2017.
- (20) Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, livre V, 84-116.
- (21) « [Inside Trump's Head](#) », *art. cit.*
- (22) Colum Lynch, « [Nikki Haley and Trump's doctrine of diplomatic chaos](#) », *Foreign Policy*, Washington, DC, 28 juin 2017.

Le projet contesté d'enfouissement de déchets radioactifs

À Bure, la fabrique du consentement

L'État envisage d'enfouir les déchets nucléaires les plus dangereux à Bure, dans la Meuse. Dans le laboratoire souterrain, les scientifiques testent les propriétés de confinement de l'argile. En surface, les experts en relations publiques préparent l'opinion avant la demande d'autorisation à laquelle le gouvernement devra répondre.

par Julien Baldassarra _

Dans les années 1980, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) n'a pu mener à bien ses prospections dans quatre régions françaises. Chaque fois, la mobilisation des habitants avait contraint l'établissement public à renoncer à ses « *études géologiques préliminaires* ». En 1990, le premier ministre Michel Rocard décide d'un moratoire sur l'ensemble des projets relatifs à l'enfouissement des déchets radioactifs. Dix ans plus tard, l'Andra a tiré les leçons de ses échecs : l'acceptabilité sociale devient un élément crucial.

À la recherche de communes prêtes à l'accueillir, l'Andra travaille à gagner l'adhésion de la population, notamment en masquant les éléments anxiogènes. Ainsi, quand elle démarche les élus de Lorraine et de Champagne-Ardenne en 1996, l'agence opère un tour de passe-passe sémantique : un banal projet de « *laboratoire de recherche* » a remplacé le « *centre d'enfouissement* », avec la bénédiction du gouvernement de Lionel Jospin, qui autorise sa construction en décembre 1998. Un ancien conseiller municipal de Mandres-en-Barrois, une commune voisine de Bure, a ainsi raconté la genèse du projet : « *Les gens n'ont pas réalisé quand ça a commencé. Il y a d'abord eu quelques forages, puis des algecos[baraquements], le rachat de cent hectares de ferme en 1997, des grilles installées, puis les travaux en 1999. C'est difficile de se rebeller contre un laboratoire, contre les scientifiques. On ne s'est pas méfié* (1). »

Afin d'« *être reconnue comme un acteur du développement économique local* » (2), l'Andra sait se rendre indispensable. À Bure, le mobilier urbain est flambant neuf. L'église et les trottoirs ont été rénovés. Une salle des fêtes est même sortie de terre tandis que la commune de Mandres-en-Barrois a construit des terrains de tennis et de football. Dans certains villages déserts de la Meuse, les lampadaires de style fonctionnent avec des diodes, plus écologiques... Sur les petites routes qui découpent les champs, le goudron est frais, les lignes de rive ont été repeintes, et les ronds-points soigneusement décorés.

Les producteurs de déchets radioactifs (Électricité de France, le Commissariat à l'énergie atomique et Areva) versent de l'argent aux départements de la Meuse et de la Haute-Marne par le biais de deux groupements d'intérêt public (GIP) dont fait partie l'Andra. En 2016, le montant des aides allouées s'élevait à 32 millions d'euros pour la Meuse. Entre 2007 et 2016, les collectivités territoriales, les entreprises et les

associations du département ont ainsi touché 271 millions d'euros (3). À cette enveloppe s'ajoute une dotation de 480 euros par habitant, versée annuellement aux communes situées dans un rayon de dix kilomètres autour du site. Une bouffée d'oxygène bienvenue dans cette région pauvre. Pour Mme Corinne François, membre de la coordination Bure Stop, avec ce mécanisme d'« *accompagnement économique* », « *le lobby nucléaire achète le vote favorable des élus* ».

En 1994, des opposants ont bien tenté de dénoncer ces incitations financières prévues par la loi du 30 décembre 1991, qu'ils jugent proches de la corruption. Mais le tribunal administratif, puis la cour administrative d'appel de Nancy, les a déboutés, cette dernière reconnaissant néanmoins que ces aides « *altéraient le débat démocratique* (4) ». M. Jean-Marc Fleury, ancien maire de Varney (Meuse), en a dressé, lui, un constat lucide : « *Les collectivités locales ont pris l'habitude d'être arrosées par le GIP. En 2013-2014, son aide représentait 70 % du budget d'investissement pour la communauté de communes de Mandres-en-Barrois...* »

L'écoblanchiment peine à convaincre

En 2014, au milieu des éoliennes plantées sur son site, l'Andra inaugure son Écothèque. Pièce maîtresse d'une stratégie de relations publiques bien ficelée, cette banque d'échantillons prélevés dans l'écosystème doit « *préserver la mémoire environnementale du site* », dont elle constituerait un « *état de référence* ». Elle vient compléter les autres dispositifs mis en place par l'Observatoire pérenne de l'environnement, créé en 2007 par l'Andra. Le message se veut rassurant : l'agence défend la planète. En 2012, M. Patrick Charton, alors responsable du développement durable à l'Andra, alla même jusqu'à qualifier le stockage des déchets radioactifs de « *développement durable* (5) ». Mais l'écoblanchiment peine à convaincre : trois riverains sur quatre jugent toujours le projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) dangereux pour l'environnement (6).

À l'occasion des sorties organisées par les établissements scolaires de la région ou avec leurs parents, lycéens et collégiens peuvent visiter gratuitement le complexe de l'Andra. Grâce au numérique, l'agence accroît encore sa visibilité et touche des internautes dans toute la France. Sur son site web, on trouve une foire aux questions qui anticipe et quadrille les interrogations du public. À une question sur l'intérêt de l'entreposage surveillé en surface adopté par d'autres pays, l'Andra répond par exemple que le stockage en profondeur est préférable « *pour des raisons éthiques : ne pas reporter sur les générations futures le poids des déchets que nous produisons aujourd'hui* »... Mais le visiteur ne saura rien des déboires rencontrés par d'autres projets d'enfouissement, en Allemagne ou aux États-Unis.

Le Centre industriel de stockage se composerait de 300 kilomètres de galeries logées à 500 mètres de profondeur, d'une capacité de 10 100 mètres cubes pour les déchets de haute activité à vie longue et de 73 600 mètres cubes pour ceux de moyenne activité à vie longue. Bien qu'ils ne représentent que 3,3 % de la masse des déchets produits, ces rebuts concentreraient au même endroit 99,9 % de la radioactivité émise par les déchets ultimes de l'industrie nucléaire française (7). Les isotopes qu'ils dégagent resteront radiotoxiques pendant des centaines de milliers d'années. Par une loi adoptée en 2016, l'Assemblée nationale a balisé le chemin de l'Andra, qui doit déposer une demande d'autorisation pour le projet Cigéo avant la fin de 2018. Le gouvernement devrait ensuite statuer d'ici à 2021, dans la perspective d'une mise en service à l'horizon 2025.

Julien Baldassarra

Journaliste.

(1) Les témoignages d'élus ont été recueillis par Gaspard d'Allens et Andrea Fuori dans *Bure, la bataille du nucléaire*, Seuil, coll. « Reporterre », Paris, 2017.

(2) « [Contrat d'objectifs État-Andra 2013-2016](#) » (PDF), Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), 2013.

(3) « [Rapport d'activités 2016](#) » (PDF), GIP Objectif Meuse.

(4) *Libération*, Paris, 28 août 2013.

(5) *Le Journal de l'Andra*, édition nationale, no 9, Châtenay-Malabry, hiver 2011-2012.

(6) Enquête IFOP pour l'Andra, avril 2017.

(7) Non pas « 99,9 % de la radioactivité émise par l'industrie nucléaire française » comme indiqué dans la version imprimée. Voir la [précision](#).

Données généalogiques, un marché convoité

Le négoce des ancêtres

À l'ère du numérique, les données généalogiques, comme de nombreuses collections photographiques, passent du statut de patrimoine historique à celui de capital économique possédé par quelques entreprises. La notion même de patrimoine comme bien commun universel est donc à réinventer.

par Isabella Di Lenardo & Frédéric Kaplan _

Au cœur de la Granite Mountain, à quelques kilomètres au sud de Salt Lake City (Utah), l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, appelée aussi Église mormone, protège dans une chambre forte son trésor : trois milliards et demi d'images de documents familiaux compilés sur microfilms et autres supports. Ces données renseignent sur la généalogie de plus de cinq milliards de personnes grâce aux registres d'état civil collectés dans plus d'une centaine de pays. Organisme à but non lucratif fondé en 1894, la Société généalogique de l'Utah, rebaptisée FamilySearch (« recherche de famille »), offre un accès gratuit à cet or patiemment collecté.

La quête généalogique est au centre de la doctrine et des pratiques religieuses des mormons. Dans l'espérance d'une résurrection générale, les membres de l'Église reconstruisent leurs relations familiales sur plusieurs générations, pour offrir à chaque ancêtre dûment identifié un baptême salutaire. La recherche d'une chaîne ininterrompue de liens jusqu'à Adam représente ainsi dans leur croyance une manière de sauver l'humanité. Pour cette raison, FamilySearch échange ses données avec d'autres institutions généalogiques, éventuellement à but commercial.

À partir d'une autre cave de la Granite Mountain, l'entreprise Ancestry propose, comme FamilySearch, une interface d'accès à une très grande base de données généalogiques, payante cette fois. Les deux sociétés collaborent étroitement depuis 2014. Mais l'offre commerciale d'Ancestry donne accès à 14 milliards de documents historiques et elle a déjà séduit plus de deux millions d'abonnés, qui paient en moyenne 200 dollars par an. L'entreprise propose en outre un test ADN qui, pour moins de 100 dollars, permet de découvrir de nouvelles « connexions » familiales avec des personnes et des lieux, et compte déjà des millions de profils génétiques qui permettent d'affiner les recherches. Interdits à la commercialisation en France par la loi de bioéthique — qui les réserve à des fins purement scientifiques, judiciaires ou médicales —, ces tests ADN généalogiques connaissent un grand succès à l'échelle mondiale. En Israël, l'entreprise MyHeritage a connu en une dizaine d'années une ascension fulgurante. Après les rachats successifs de plusieurs sociétés de généalogie, elle proposait en 2017 à plus de 91 millions d'utilisateurs enregistrés l'accès à 8,3 milliards d'informations historiques. En 2013, l'entreprise a conclu un accord avec FamilySearch puis, en 2014, avec 23andMe, le leader des tests génétiques grand public. Contrainte depuis 2013 par l'administration américaine à renoncer à l'essentiel de ses prétentions en matière de prédiction médicale, 23andMe a mis l'accent sur la généalogie pour développer sa base de profils génétiques, la plus grande du monde. Une poignée d'acteurs mondiaux

Ces entreprises généalogiques ont, au fil des années, accumulé une nouvelle forme de capital : le capital généalogique. Sa spécificité ? La valeur de chaque arbre est d'autant plus grande qu'il peut être mis en relation avec d'autres arbres. En rachetant des entreprises qui possédaient chacune une base généalogique locale, MyHeritage a construit une base dont la valeur dépasse de beaucoup la somme des valeurs des bases initiales. Les dynamiques capitalistiques s'en trouvent renforcées. Plus chaque entreprise propose d'informations généalogiques, plus ses services peuvent séduire d'abonnés, et plus les bénéfices permettent d'accroître le capital, soit sous la forme de campagne de numérisation, soit en rachetant d'autres entreprises du même secteur. En quelques années, cette logique a conduit à la domination d'une poignée d'acteurs mondiaux, qui, en l'absence de législation dans le domaine, peuvent conforter leur position monopolistique par des partenariats.

Les vastes collections d'arbres généalogiques, patiemment reconstruits grâce à l'enthousiasme de milliers de chercheurs et d'amateurs qui travaillent sur des archives publiques, sont passées du statut de patrimoine historique commun à celui de capital économique possédé par quelques entreprises. Pour beaucoup de chercheurs et les généalogistes amateurs, cette agrégation représente un progrès : des moteurs de recherche permettent de naviguer avec une grande efficacité dans des bases de données immenses. On retrouve désormais facilement des documents sur ses ancêtres, quand, il y a encore quelques années, de telles recherches auraient demandé des mois de travail en archives.

Mais ce changement de statut des données historiques amène aussi à s'interroger sur l'avenir des grands systèmes d'information désormais soumis à la logique du capitalisme mondial. Le « grand arbre de l'humanité », accaparé par quelques entreprises, non défendu comme patrimoine et non reconnu comme un capital, n'est pas encore considéré comme un objet politique, mais c'est déjà un objet du marché économique international ([1](#)). Ceux qui le possèdent peuvent en vendre l'accès au plus offrant, alléché par une ressource informationnelle sans précédent. Les clients de 23andMe ont ainsi appris que la société avait revendu leurs données à plus d'une dizaine de laboratoires pharmaceutiques...

Le domaine de la généalogie n'est pas le seul secteur concerné. De nombreuses collections photographiques initialement constituées par des historiens de l'art ou des instituts de recherche ont, de la même manière, été regroupées sous la forme de bases de données iconographiques à caractère commercial qui, selon la logique du marché, se sont progressivement agrégées pour être aujourd'hui gérées par une poignée d'acteurs. La banque de photographies d'Otto Bettmann, fondée en 1936 sur la base de 25 000 images qu'il avait lui-même prises alors qu'il était conservateur de

musée, illustre ces dynamiques. Elle fut rachetée par Corbis, l'entreprise de M. Bill Gates, pour créer un capital iconographique de 100 millions d'images, une collection ayant pour ambition de couvrir l'intégralité de l'existence humaine. L'entreprise a été rachetée en 2016 par le Visual China Group, qui assure avec Getty Images la gestion commerciale de ce trésor.

Ces exemples généalogiques et iconographiques ne sont que des cas particuliers d'un phénomène plus large : le capitalisme patrimonial. Les documents des archives historiques se changent en capital numérique à haute valeur intégrative, alors que les données patrimoniales constituent des ressources limitées. Pour cette raison, il nous faut envisager les risques de contrôles monopolistiques en matière de conservation, de politique d'accès et de réutilisation.

Face à ces nouvelles dynamiques, la notion même de patrimoine comme bien commun universel est à réinventer. Les grandes bases de données du passé ne coïncident plus aujourd'hui avec les intérêts culturels d'un seul pays ou d'une seule communauté. Par leurs couvertures spatio-temporelles, elles ont acquis une dimension mondiale et, pour cette raison, doivent être pensées comme une ressource essentielle pour préparer notre avenir.

Isabella Di Lenardo & Frédéric Kaplan

Membres du Laboratoire d'humanités numériques, École polytechnique fédérale de Lausanne.

(1) Lire notre dossier « [À qui appartient votre ADN ?](#) », *Le Monde diplomatique*, juin 2008.

Des pêcheurs contre les captures intensives en mer du Japon

L'île d'Iki veut sauver le thon

Sur une petite île du sud de la mer du Japon, plus de trois cents pêcheurs mènent une lutte pour endiguer le déclin des ressources de thon rouge dans le Pacifique. Ils mettent en cause la pêche intensive et dénoncent l'agence gouvernementale qui la

défend. Dans le pays qui consomme le plus de thon dans le monde, leur combat s'avère difficile. par Yuta Yagishita _

Quand il parle du plus grand thon qu'il a capturé, M. Nakamura Minoru, pêcheur de 49 ans de l'île d'Iki, devient soudain sérieux : « *Il pesait 319 kilos*, raconte-t-il, avec l'accent chantant de cette île de 27 000 d'habitants, située à mi-chemin entre la péninsule coréenne et la ville de Fukuoka, dans le sud du Japon. *Le thon était tellement gros que je ne pouvais pas l'embarquer sur mon bateau. Je l'ai attaché à la coque.* » Une proie de cette taille étant rare, l'événement a fait la « une » du journal local, en 2013. Sur la photographie accompagnant l'article, on voit M. Nakamura sourire fièrement aux côtés d'un immense poisson argenté de 2,7 mètres de long, pendu à une grue. Malgré la taille extraordinaire de son trophée, le pêcheur ne paraît pas vraiment extatique. La précarité de la vie des pêcheurs indépendants oblige à une certaine humilité. « *Cela m'est déjà arrivé de ne rien attraper pendant deux mois et demi* », déclarait-il alors. Le propos résonne aujourd'hui comme une prédiction. Aurait-il pu imaginer à l'époque que sa prise d'anthologie serait l'un des derniers thons rouges de plus de trois cents kilos capturés dans les environs d'Iki ?

Dans cette île subtropicale de 138,5 kilomètres carrés flanquée de collines verdoyantes, de sources d'eau chaude, de rizières ondulantes et de plages de sable blanc, les pêcheurs affrontent une crise existentielle. La pêche au thon rouge du Pacifique, prisé par les amateurs de sushis, est en chute brutale. La capture annuelle a dégringolé de 358 tonnes, en 2005, à moins de 23 tonnes, en 2014. « *Il n'y a plus de poissons dans notre mer* », se lamentent les pêcheurs locaux. « *D'abord, ce sont les petits de 3 à 4 kilos qui ont disparu. Ensuite, les plus gros. Et maintenant, il n'y a plus rien* », constate M. Nakamura, en soupirant.

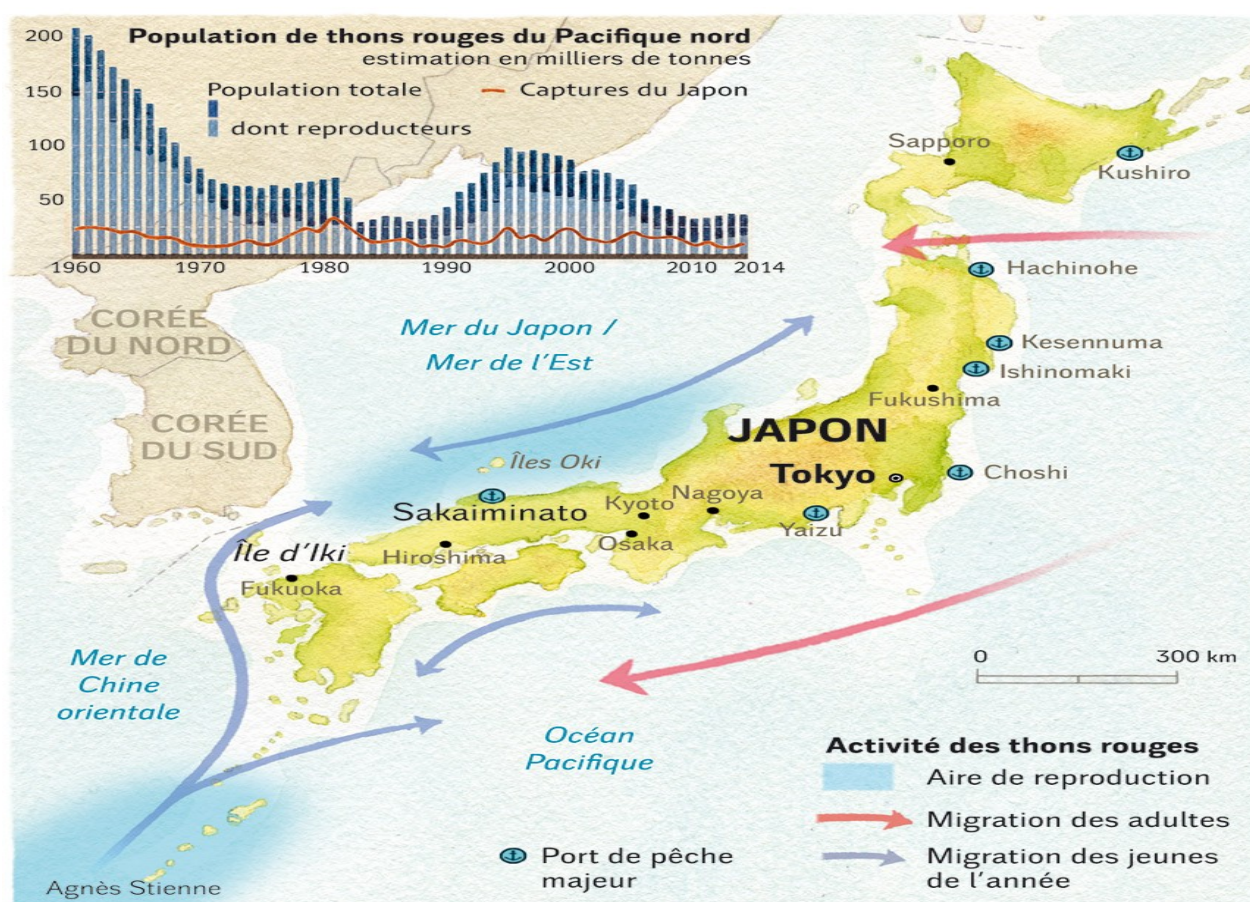
Alarmés, le pêcheur et ses confrères ont frappé à plusieurs reprises à la porte de l'Agence des pêches, qui dépend du ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches. Pour l'organisme gouvernemental, la baisse de la capture serait tout simplement la conséquence du changement climatique. « *Ils m'ont dit que les poissons ont migré au large de la péninsule coréenne, là où on n'a pas le droit de pêcher* », gronde M. Nakamura, qui n'en croit pas un mot.

Jusqu'à 50 tonnes de poisson prises par lancer

Pour ses collègues et lui, la cause est à chercher du côté des thoniers senneurs, ces puissants navires détenus par des grosses sociétés, comme Nippon Suisan Kaisha, qui compte dix mille employés. Ces bateaux viennent sillonner la zone en provenance du port de Sakaiminato, situé à 400 kilomètres au nord-est de l'île. Ils ont commencé à

capturer les thons adultes dans la mer du Japon, en été, à partir de 2004 — époque à laquelle les prises ont commencé à chuter dans l'île. Leur méthode : repérer les groupes de poissons grâce à un sondeur, puis les encercler avec un filet de plus de 1 kilomètre de long. La prise peut monter jusqu'à 50 tonnes par lancer et 1 500 tonnes pour les mois de juin et de juillet, période durant laquelle ces pêcheurs industriels travaillent intensément. Ceux d'Iki, eux, dépassent rarement les 1 200 kilos par mois et par bateau.

Cette méthode de pêche intensive « *pèse lourd sur l'environnement*, explique Mme Komatsubara Kazue, militante de Greenpeace Japon. *Elle permet de capturer du poisson en grande quantité sans aucune distinction de tailles ou d'espèces* ». Selon un rapport publié par le Comité scientifique international pour les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Pacifique nord (ISC), au cours des trente dernières années,



Sources : International Scientific Committee for Tuna and Tuna-Like Species in the North Pacific Ocean ; Hiraoka Yuko, Ishihara Taiki, Ohshimo Seiji, Shimose Tamaki, Uematsu Yuki, « Natal origin identification of Pacific bluefin tuna (*Thunnus orientalis*) by vertebral first annulus », *Fisheries Research*, vol. 199 ; NOAA Fisheries.

près de 60 % des thons pêchés par les navires japonais ont été capturés selon cette méthode.

Circonstance aggravante : une grande partie des thons rouges, qui circulent d'ordinaire dans l'océan Pacifique, se regroupent en été dans la mer du Japon pour y

pondre. C'est l'un des deux lieux de reproduction de l'espèce, avec le nord de la mer des Philippines. Ironiquement, ces caractéristiques facilitent le travail des marins pêcheurs de Sakaiminato, qui n'ont plus qu'à les attendre avec leurs filets. Cette méthode provoque l'ire des défenseurs de l'environnement et des chercheurs, qui y voient eux aussi la cause du déclin de l'espèce. *« La capture en masse des thons durant la période de reproduction est très nocive pour la santé de l'espèce, affirme M. Katsukawa Toshio, chercheur à l'Université océanographique de Tokyo et spécialiste de la question. C'est même aux antipodes de la pêche durable, et s'ils continuent de pratiquer cette méthode, cela entraînera l'effondrement de l'industrie de la pêche dans la région. Il faut que l'État interdise cette pratique. »*

L'appauvrissement de l'espèce est une tendance désormais confirmée dans tout l'océan Pacifique. En avril 2014, l'ISC a publié un chiffre-choc (1) : il restait en 2012 moins de 6 % de poissons assez matures — entre 3 et 5 ans — pour se reproduire, et même, en 2016, seulement 2,6 % selon des données révisées. Responsable de la capture des trois quarts des thons rouges pêchés entre 1980 et 2014 dans l'océan Pacifique, le Japon est désormais sommé d'introduire des mesures sérieuses pour endiguer cette baisse.

Les pays côtiers du Pacifique — le Japon, la Corée du Sud, les États-Unis, entre autres — sont parvenus à un accord en 2014 pour limiter la capture de thons rouges lors de la réunion de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), créée en 2004 pour la protection des stocks de grands poissons migrateurs dans la région (2). Chaque pays membre a désormais un quota de pêche à respecter. Moyennant quoi, le Japon, premier consommateur de l'espèce, a accepté de réduire sa capture de moitié par rapport aux bilans de la période 2002-2004, soit un plafond de 4 007 tonnes pour les poissons de moins de 30 kilos, et 4 882 tonnes pour les plus grands.

Entre-temps, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a inscrit le thon rouge du Pacifique dans la catégorie « vulnérable » de sa liste rouge des espèces menacées.

Quant aux 314 pêcheurs d'Iki, ils luttent à leur manière. Fin 2013, ils ont lancé le collectif Protégeons la ressource thonière de la mer d'Iki, dont M. Nakamura est devenu président. Et ils ont décidé d'arrêter de pêcher le thon pendant les mois de juin et de juillet, jusqu'en 2017. *« L'objectif était de faire pression sur l'Agence des pêches pour qu'elle introduise un moratoire définitif pendant la période de ponte », explique M. Tominaga Tomokazu, un membre de l'association. « On voulait dire aux gens que, s'ils continuent à consommer du thon à ce rythme, ils ne pourraient bientôt plus en manger », résume un autre. L'équipe de M. Nakamura collabore ainsi*

avec des pêcheurs d'autres régions, organise des tables rondes et continue les négociations avec les autorités et les industriels de Sakaiminato. En 2016, ils ont fait partie des finalistes du prix Seafood Champions Awards, décerné par le Seaweb Seafood Summit, un sommet international et environnemental consacré à la préservation des écosystèmes marins.

Mais la situation n'a pas évolué comme les membres du collectif s'y attendaient. À ce jour, les thoniers senneurs de Sakaiminato continuent de sillonner la mer du Japon, au nez et à la barbe des pêcheurs d'Iki. Des mesures restrictives ont été mises en place dans le sillage de l'accord de la WCPFC, mais le système des quotas est appliqué sans tenir compte des méthodes de pêche. « *Les autorités japonaises ont décidé de la répartition des quotas en fonction du bilan des captures de thon sur la période 2002-2004. La question de la méthode n'a pas été prise en compte* », explique Mme Komatsubara, de Greenpeace Japon. À Iki, les artisans se voient donc imposer des baisses identiques (en pourcentage) à celles des pêcheurs de Sakaiminato. Un système ni logique ni juste. « *Pourquoi doit-on contribuer autant que les gens de Sakaiminato, alors qu'ils devraient faire plus d'efforts que nous ?* », s'insurge M. Nakamura.

Favoritisme à l'égard des grosses entreprises

Pour couronner le tout, ces industriels écoulent les thons au prix effroyablement bas de 1 000 yens (7,5 euros) le kilo. En effet, « *il est difficile de vendre à bon prix les thons capturés pendant la période de ponte, car leur chair est moins grasse* », fait savoir M. Katsukawa, de l'Université océanographique de Tokyo. Certains ne trouvent même pas preneur aux enchères du prestigieux marché aux poissons de Tsukiji, dans la capitale. Ce tarif étrangement faible pour un poisson de luxe comme le thon rouge n'attire guère l'attention des consommateurs, pourtant profondément attachés à leur plat national, les sushis, qui absorbe 62 % de la production thonière.

Pour les Japonais, qui, selon les archéologues, en consomment au moins depuis cinq mille cinq cents ans avant notre ère, il paraît presque impossible de penser que l'espèce pourrait disparaître un jour à cause de la surpêche. « *Les gens ont du mal à comprendre qu'il s'agit d'une espèce menacée, d'autant plus que les filets sont vendus partout* », regrette Mme Komatsubara. Même s'il n'existe aucune donnée officielle sur celle du thon rouge, la consommation de thon, toutes espèces confondues, a diminué d'un tiers au cours des dix dernières années (de près de 1,5 kilo par habitant à à peine plus de 1 kilo en 2015 ([3](#))). Mais les importations ont été multipliées par deux entre 2010 et 2016, pour atteindre 5 000 tonnes, tandis que l'aquaculture a connu une croissance de 40 % en cinq ans.

Paradoxalement, certains Japonais craignent que les mesures sévères contre la surpêche n'entraînent une pénurie, voire une disparition du thon de qualité dans leur assiette. « *Beaucoup pensent que, si le thon n'existe plus à l'avenir, mieux vaut en consommer autant que possible et tant qu'ils peuvent* », se désole Mme Komatsubara. La méthode des pêcheurs de Sakaiminato — capturer beaucoup de poissons et les vendre à bas prix — symbolise ce mode de consommation intensif.

La situation est d'autant plus insupportable pour les pêcheurs d'Iki qu'ils prennent tout le soin nécessaire — abattage par méthode traditionnelle, vidage immédiat du sang — pour sublimer la chair de leurs prises. « *Avec nos cannes, on ne peut pas capturer beaucoup de poissons, mais on essaie de mettre en valeur nos prises au maximum* », souligne M. Ogata Kazunari, secrétaire général du collectif, fier de l'aspect durable de leur méthode. Du thon ainsi abattu peut coûter jusqu'à 40 000 yens (300 euros) le kilo et il est consommé plutôt dans des restaurants tokyoïtes très chics.

En ce début de mois de juillet 2017, de violentes intempéries se sont abattues sur la petite île d'Iki. Les marins pêcheurs, ne pouvant sortir en mer à cause des orages, se réunissent spontanément dans le bureau de M. Nakamura et parlent du temps, de la fermeture de l'école de leurs enfants et... de thon. Depuis qu'ils ont décidé d'arrêter de pêcher en été, ils n'ont cessé de négocier avec l'Agence des pêches pour obtenir l'extension de ce moratoire estival à tous. Mais ils se sont heurtés à un mur. Les responsables de l'institution étatique sont convaincus qu'il vaut mieux protéger les petits poissons plutôt que les grands. Pour M. Shingo Ota, conseiller de l'Agence, la démarche de restriction des pêcheurs d'Iki « *n'a aucun sens* » : « *Les thons rouges pondent un nombre colossal d'œufs — de la dizaine de millions à plus de cent millions —, et l'écrasante majorité des jeunes poissons meurent avant d'atteindre la maturité sexuelle. Ce qui est déterminant pour la survie de l'espèce, c'est donc l'environnement dans lequel les jeunes grandissent. Ainsi, protéger les grands poissons capables de se reproduire n'aura pas d'impact sur l'augmentation du nombre des petits.* »

Les pêcheurs de Sakaiminato ne voient donc aucune raison d'arrêter d'exercer dans la zone. « *Cela fait deux ans qu'on travaille dans le respect des quotas*, précise un responsable de la coopérative des pêcheurs du port, qui a demandé à rester anonyme. *Les autorités nous assurent que la pêche pendant la période de ponte n'a aucune influence négative sur les stocks, nous n'avons donc rien à nous reprocher.* »

Or la position de l'Agence est loin de faire l'unanimité chez les chercheurs. « *Actuellement, presque tous les thons finissent par être capturés avant d'avoir 5 ans à cause de la surpêche, c'est-à-dire qu'ils se reproduisent seulement une*

ou deux fois dans leur vie, explique M. Katsukawa. Pour protéger la ressource, il est donc très important de laisser les poissons pondre. » Pour mettre fin à ce débat, le collectif des pêcheurs d'Iki a demandé des études dans la zone pour vérifier les effets de leur moratoire. L'Agence a refusé. La raison ? Un manque de budget.

Les pêcheurs d'Iki dénoncent ainsi le favoritisme à l'égard des grosses entreprises gérant des thoniers senneurs, comme ceux de Sakaiminato. *« Ils offrent régulièrement des postes aux fonctionnaires retraités de l'Agence, c'est pour ça qu'elle essaie de les protéger »,* assure M. Tominaga. En effet, au cours de ces dix dernières années, au moins cinq anciens cadres de l'institution sont devenus conseillers ou même présidents de coopératives de pêche liées aux entreprises gérant des thoniers senneurs. M. Shingo, conseiller de l'Agence, l'admet : *« Ce n'est pas faux ; certains anciens de notre institution travaillent chez eux. »* Mais il réfute toute idée de collusion. À Iki, l'exaspération monte. Les pêcheurs indépendants survivent comme ils peuvent, en capturant des calmars et des rouffes, notamment, des espèces moins rentables. Leur revenu s'est réduit au moins de moitié depuis une douzaine d'années, époque où la capture des thons dépassait les 300 tonnes annuelles sur l'île. À ce jour, il oscille entre 1 250 et 2 500 euros mensuels, la moyenne régionale se situant à 2 800 euros. Incapables de gagner leur vie ou de nourrir leur famille, une quarantaine de pêcheurs ont déjà changé de métier. Voilà pourquoi certains ne cachent pas leur déception face au bilan de leurs trois ans de lutte. *« Rien n'a bougé »,* glisse amèrement M. Ogata. *« Si les gens continuent de pêcher le thon durant la période de ponte, cela entraînera la disparition d'un pan entier de la culture culinaire du pays »,* regrette M. Nakamura. Actuellement, 53 %, de la consommation est importée, et le risque est grand de voir la pénurie s'étendre ailleurs : en Méditerranée ou dans le Pacifique.

Yuta Yagishita

Journaliste.

(1) « Report of the fourteenth meeting of the International Scientific Committee for Tuna and Tuna-Like Species in the North Pacific Ocean », Comité scientifique international pour les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Pacifique nord, 16-21 juillet 2014, Taïwan, <http://isc.fra.go.jp>

(2) Lire « [Le thon rouge enfin sauvé ?](#) ».

(3) Cf. Taro Kawamoto, « [Tuna market in Japan](#) » (PDF), 14th Infofish World Tuna Trade Conference, 22-23 mai 2016.

Des pêcheurs contre les captures intensives en mer du Japon

Le thon rouge enfin sauvé?

Le 7 décembre aux Philippines, les pays riverains du Pacifique ont conclu un accord sur la protection du thon rouge menacé de disparition. Le texte, salué par les écologistes, laisse tout de même quelques points d'interrogation. par Yuta Yagishita _

Rarement un accord international sur des ressources halieutiques aura été aussi salué par des organisations environnementales.

Lors de la dernière session de la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC), qui s'est tenue du 3 au 7 décembre aux Philippines, les vingt-six pays membres — dont le Japon, les États-Unis, le Mexique, la Corée du Sud, les Philippines, l'Union Européenne — se sont fixé comme objectif de porter les stocks de thon rouge à 130 000 tonnes d'ici 2034. Cela représente 20 % de la « biomasse naturelle », terme scientifique désignant la population de thons rouges adultes qui aurait existé dans l'océan Pacifique s'il n'y avait pas eu la pêche industrielle. « *Les scientifiques considèrent que si les ressources de l'espèce sont au-dessous de ce seuil, la durabilité de la pêche est compromise* », souligne Mme Yamauchi Aiko, du Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund For Nature — WWF — en anglais) au Japon.

Pour comprendre l'ampleur de cet accord, il faut revenir en arrière. L'actuel système des quotas, mis en place en 2015, a pour but d'augmenter les ressources de l'espèce à 7 % de sa biomasse naturelle à l'horizon 2024, soit 41 000 tonnes. Mais ce dispositif, dont l'objectif était jugé trop bas par les organisations environnementales, les États-Unis et l'UE notamment, ne prévoyait rien au-delà de l'année de l'échéance. En août 2016, les pays membres du Comité du Nord de la WCPFC ont tenté de combler ce vide à Fukuoka, ville portuaire au sud du Japon qui fut le théâtre des négociations sur les quotas de pêche à plus long terme. Mais ils ont échoué. Le chiffre de 20 %, seuil défendu par les États-Unis et les organisations environnementales, paraissait trop exigeant pour le Japon. « *Si on se met d'accord pour atteindre ce chiffre dans un délai de 15 ans par exemple, on risque d'être contraints de respecter des quotas très rigoureux pendant longtemps, même si les stocks se rétablissent. (...) Sur les objectifs à long terme, on préfère être prudent* », disait à l'époque M. Miyahara Masanori, conseiller du ministère japonais de l'agriculture et de la pêche.

En fait, regrette un fin connaisseur du dossier qui a voulu garder l'anonymat, « *face aux pays partisans de la ligne de 20 % comme les États-Unis, la délégation japonaise a insisté pour qu'il y ait une révision des quotas à la hausse au cas où l'actuel dispositif de protection mènerait à l'amélioration des ressources. Elle en a même fait la*

condition pour accepter un objectif à long terme. Les autres pays membres l'ont refusé car les quotas venaient d'être adoptés à peine un an et demi auparavant ».

Et si cette position du Japon a bloqué les négociations, c'est que l'avis de Tokyo pèse plus que les autres dans les négociations de la WCPFC. Car en plus d'être le plus gros consommateur de thon rouge du Pacifique — le pays est responsable de la capture de 60 % des ressources ces dix dernières années —, le Japon est aussi le plus important financeur de la commission, avec une contribution d'environ 18 % du budget total annuel. Ainsi, le conseiller japonais, M. Miyahara, est également le président du Comité du Nord de la WCPFC, chargé de faire des propositions de mesures concrètes à la commission principale. Pour couronner le tout, le pays importe une quantité massive de thon rouge, soit 5 000 tonnes par an en 2015. *« Pour les pays exportateurs de poisson comme le Mexique et la Corée du Sud, c'est un gros client, le Japon est naturellement en position de force surtout dans le Comité du Nord »*, explique M. Katsukawa Toshio de l'université océanographique de Tokyo.

Cet immobilisme du Japon et du Comité du Nord a provoqué l'ire des pays partisans de la ligne des 20 % — les États-Unis, l'UE, les Îles Cook, la Nouvelle Zélande, l'Australie — lors de la commission principale de la WCPFC, fin 2016. Celle-ci a fini par sommer le Comité du Nord de formuler un texte lors de la session de l'été 2017 pour *« développer des mesures de conservation et de gestion afin de rétablir les stocks de thon rouge du Pacifique à 20 % de sa biomasse naturelle à l'horizon 2034 »*. Face à cette pression internationale, le Japon n'eut pas d'autre choix que d'accepter cet objectif.

Toutefois M. Ota Shingo, chef de la délégation japonaise, ne reconnaît pas cette défaite. *« Cet objectif, si on l'a accepté cette année, c'est parce qu'on a de nouvelles prévisions sur la population de thons juvéniles »*, explique-t-il. En effet, d'après les dernières études du Comité scientifique international sur les espèces thonières dans le Nord du Pacifique (ISC), le seuil de 20 % paraît désormais atteignable si l'actuel dispositif de quotas permet d'améliorer la population de jeunes poissons de moins d'un an. Ces derniers imposent au Japon de réduire de 50 % ses captures de poissons juvéniles par rapport aux prises moyennes des années 2002-2004.

D'ores et déjà, *« on voit des stocks s'accroître. Atteindre l'objectif de 6 % avant l'année 2024 n'est pas exclu »* assure M. Ota. En effet, les stocks sont passés de 12 000 à 17 000 tonnes entre 2010 et 2014, selon les données récentes fournies par le comité scientifique de l'ISC que corroboreraient les pêcheurs — qui, à l'entendre, verraient *« de plus en plus de thons juvéniles sur les côtes japonaises »*.

Cet optimisme de l'Agence de la pêche est loin de faire consensus. *« D'abord, il est extrêmement difficile d'avoir des données exactes sur les ressources de thon rouge,*

ce sont des poissons migrateurs qui voyagent sur des milliers de kilomètres. Les informations dont on dispose ne sont que partielles, et les estimations de l'ISC ont beaucoup fluctué ces dernières années », dit Katsukawa Toshio, de l'université océanographique de Tokyo. « Certes, on voit sur le papier que la courbe des stocks monte, mais cela peut tout à fait être dû à une simple erreur mathématique », tranche-t-il. Des organisations environnementales, telles que WWF, se montrent également méfiantes. « Il faut rappeler que les stocks sont presque épuisés. Même si on voit une embellie, il faut continuer d'appliquer les quotas afin d'atteindre le seuil de 20 % », précise Mme Yamauchi.

Si l'objectif de 20 % apparaît donc comme une victoire, il est inquiétant de voir que Tokyo a obtenu une possibilité de révision — à la baisse bien sûr — au cas où il serait jugé « *inapproprié* » par le Comité du Nord de la WCPFC, compte tenu des avis de scientifiques et « *de facteurs socio-économiques* ». Cette clause « *pourrait être utilisée comme échappatoire* », craint M. Katsukawa. De son côté, M. Ota rétorque avec un argument quelque peu surprenant : « *Le thon rouge est un poisson qui mange souvent d'autres espèces commercialisées comme des calamars. Le rétablissement des ressources du thon peut ne pas être compatible avec d'autres activités de pêche. Dans ce cas-là, on sera obligé de voir si cet objectif de 20 % est vraiment tenable.* »

Décidément, pour les autorités japonaises, « *les ressources halieutiques ne sont qu'un butin à exploiter. Ils n'ont pas vraiment la notion de préservation de l'écosystème* », se désole M. Komatsubara de Greenpeace Japon.

Autre sujet d'inquiétude : l'accord conclu début décembre n'implique pas de mesures concrètes comme la modification des quotas actuels. Ce sujet sera débattu lors des prochaines sessions de la WCPFC. Entre temps, les discussions reprendront lors de la publication du nouveau rapport sur l'évaluation des stocks de l'espèce par le comité scientifique ISC, prévu en juillet 2018.

Yuta Yagishita
Journaliste.

Six millions de visiteurs espérés pour 2020 à Bologne

Dans le temple de la « grande bouffe », le terroir à toutes les sauces

Fragilisés par la chute des revenus, la concurrence des centres commerciaux et l'expansion des magasins de rabais, les petits commerces transalpins subissent une véritable hécatombe. Une situation qui n'émeut guère les concepteurs de FICO Eataly World, à Bologne : inauguré en novembre dernier, ce parc d'attractions gastronomique célèbre une Italie de carte postale, pour le plus grand bonheur des multinationales.

par Jean-Baptiste Malet _ Michele Lapini. – L'entrée principale de FICO, 2017

De grands portiques semblables à ceux d'un parc d'attractions annoncent l'entrée de FICO Eataly World, érigé au cœur d'une zone commerciale de la périphérie de Bologne (Émilie-Romagne) où s'accumulent les grands magasins de bricolage, d'articles de sport, de luminaires ou de jouets. Derrière des clôtures surveillées par des caméras, le site s'étend sur dix hectares. Huit sont couverts de 44 000 panneaux solaires, et deux, alentour, abritent de petits enclos pour animaux, ainsi que des minijardins. Au-dessus des tourniquets de l'entrée principale, le visiteur est accueilli par un haut mur composé de plusieurs centaines de pommes minutieusement alignées sur des étagères. L'installation est sponsorisée par Melinda, consortium spécialisé dans l'arboriculture fruitière, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à plus de 255 millions d'euros en 2015. *« En Europe, il existe plus de 1 200 variétés de pommes ; 1 000 en Italie et 200 dans le reste de l'Europe. C'est pour cela que nous avons fait FICO »,* dit une pancarte. *« Ce sont de vrais fruits,* précise avec un sourire Mme Silvia Zanelli, chargée de communication du parc. *Nous changeons les fruits tous les quinze jours. FICO est un parc durable et écologique, engagé contre le gaspillage. C'est pourquoi nous ne jetons pas les vieilles pommes. Nous les donnons à des œuvres de charité. »*

Des points de vente aux États-Unis, au Qatar, au Japon...

Qualifié par les médias français de *« Disneyland de la gastronomie »* (France Info, 15 novembre 2017) ou de *« parc d'attractions agroalimentaire »* (Le Figaro, 11 novembre 2017), FICO, « figue » en italien, est l'acronyme de Fabbrica Italiana Contadina. Cet « atelier paysan italien » rassemble sous son égide les firmes Electrolux, le café Lavazza, les tracteurs New Holland, les conserves de tomates Mutti, Samsung, le consortium de la mortadelle de Bologne, Whirlpool, le mobilier Kartell, les cafetières Alessi et, parmi tant d'autres encore, le géant laitier Granarolo. Le parc a été inauguré le 15 novembre 2017 en présence du président du conseil italien Paolo Gentiloni, des ministres de l'environnement, du travail, de l'agriculture ou encore de la culture et du tourisme, ainsi que par plus de cent cinquante chefs d'entreprise, parmi

lesquels M. Oscar Farinetti, fondateur et dirigeant de l'enseigne de distribution de produits alimentaires Eataly, qui donne son nom au parc d'attractions.

Héritier d'UniEuro, une chaîne de supermarchés spécialisée dans l'électroménager fondée par son père, M. Farinetti a revendu cette affaire en 2003 afin de fonder Eataly l'année suivante. Dans la péninsule, cet entrepreneur moustachu est devenu le héros d'une véritable légende, celle d'une entreprise conquérante, capable de triompher du marasme économique du pays en exportant des produits agroalimentaires dans des boutiques ou des restaurants disséminés sur la planète — l'enseigne Eataly compte des points de vente aux États-Unis, au Qatar, en Arabie saoudite, au Brésil, en Allemagne, au Japon, en Turquie, en Corée du Sud, ainsi que sur les mers, grâce à plusieurs bateaux de croisière de la compagnie MSC. L'inauguration de FICO Eataly World en présence des plus hauts dirigeants politiques et industriels italiens a pris pour M. Farinetti des allures de sacre, celui d'un nouveau « roi des affaires » dont le portrait s'affiche désormais sur les couvertures des magazines autant que sur les grandes publicités des aéroports.

À l'entrée, sous les pommes, stationnent des centaines de tricycles bleus « assemblés en Italie » par une autre entreprise partenaire, les cycles Bianchi. Nous échangeons un document d'identité contre l'un d'entre eux. Le véhicule, à l'avant et à l'arrière, est équipé de paniers en bois. « *Avec ces tricycles étudiés pour FICO, chacun peut se déplacer aisément dans l'immensité du parc et transporter sans peine ses achats, fait savoir l'attachée de presse. Nous avons investi 120 millions d'euros, et nous avons estimé que, si tous les visiteurs dépensent un minimum de 20 euros lors de leur visite, le parc sera rentable.* » L'objectif est d'atteindre six millions de visiteurs en 2020 : un tiers provenant de la région, un tiers du reste de l'Italie, et le dernier tiers de l'étranger. À l'intérieur, en guise d'accueil, de grands manèges ornés de pastilles explicatives présentent les valeurs cardinales du parc : « *1. Nous travaillons pour l'Italie. 2. Nous sommes un lieu authentique. 3. Nous devons raconter des histoires. 4. La Terre d'abord. 5. Nous parlons au monde. 6. Apprendre en s'amusant. 7. Respect et business.* » Soit la parfaite synthèse d'une puissante industrie agroalimentaire italienne née de l'« autarcie verte » sous le fascisme, qui s'est aujourd'hui adaptée à la donne néolibérale et qui ne cesse de mobiliser un imaginaire exotique, celui de l'Italie des cartes postales. Car, aussi soignés que puissent être les emballages des produits agroalimentaires *made in Italy*, beaucoup de leurs ingrédients n'ont rien d'italien, et les statistiques douanières parlent d'elles-mêmes : si l'Italie a bien exporté en 2016 des quantités considérables de pâtes (pour 2,19 milliards d'euros), d'huile d'olive pure (1,42 milliard), de café (1,29 milliard) et de fromage (2,26 milliards), ce fut grâce à ses importations massives de blé (1,29 milliard d'euros), d'huile d'olive

(1,39 milliard), de café (1,20 milliard), de lait, de produits laitiers fermentés et de lait concentré (1 milliard).

Raconter une histoire pour déclencher l'acte d'achat

Dès les premiers coups de pédale, le cycliste découvre, sous de grands luminaires en bois, un temple de la consommation d'un genre nouveau, où d'innombrables slogans prêchent sans relâche en faveur de la défense de l'environnement, des « traditions », de la « gastronomie italienne » et de la biodiversité. « *Le respect, c'est cool* », résume l'une des pancartes (*fico* signifie également « cool » en langage familier). Meules de fromage, charcuteries, bouteilles d'huile d'olive, de vinaigre balsamique, de vin ou de bière, boîtes de biscuits, confiseries, conserves en tout genre : FICO est d'abord le plus grand centre commercial agroalimentaire de la planète. « *Nous avons voulu décloisonner les genres*, explique l'attachée de presse. *Ici, nous sommes d'abord dans le temple du made in Italy. Aucun pays ne peut rivaliser avec la gastronomie italienne. Ce lieu est donc une salle d'exposition pour l'industrie agroalimentaire, un lieu de commerce, de tourisme, mais aussi un espace pour apprendre en s'amusant* », précise Mme Zanelli.

Au sein de l'univers clos de FICO, comme dans les vastes hangars commerciaux Ikea, l'on ne peut échapper au parcours imposé. « *La visite de FICO a été pensée pour être une expérience* », précise l'attachée de presse. Déplié, le plan du parc impressionne. De minuscules personnages ont été crayonnés : ils dînent dans l'un des quarante-cinq restaurants, participent à une dégustation de produits, font du sport sur les aires ad hoc, assistent à une leçon de cuisine prodiguée par une marque ou se divertissent en observant des vaches et des cochons dans leurs petits enclos d'une dizaine de mètres carrés. À moins qu'il ne s'agisse d'ouvriers travaillant au sein de l'une des quarante unités de production appelées ici des « *ateliers paysans* ».

Si FICO Eataly World est la réinvention du centre commercial, ces ateliers en sont l'emblème. À la suite de décennies d'abaissement ou d'élimination des droits de douane, à l'heure où l'industrie agroalimentaire a décomposé à l'extrême son processus productif afin d'intégrer dans ses produits des ingrédients d'origines lointaines, les petites unités de production de l'« atelier paysan italien » proposent aux visiteurs d'assister à une mise en scène de la production avec un but revendiqué : raconter une histoire pensée pour que sa conclusion soit, dans la boutique mitoyenne de l'atelier, un acte d'achat. Le spectacle, rassurant et compréhensible par tous, n'est pas celui d'une gigantesque et bruyante usine : il a pour scène un atelier de la taille d'une grande cuisine et pour parfum celui du bon pain chaud.

Trois cent mille heures de travail non rémunérées

De tous les stands, le plus discret est assurément celui de l'agence de travail intérimaire Randstad. Nous nous y rendons afin de solliciter un emploi. *« La plupart des gens qui travaillent à FICO ont un contrat Randstad et passent par notre agence, fait savoir une chargée de recrutement. Nous ne proposons que des contrats mensuels, hebdomadaires ou journaliers. Cela peut aller d'une journée à quatre mois. En ce moment, nous recrutons des serveurs, des cuisiniers et des démonstrateurs. »* Si les employés de la boutique de réglisses Amarelli ont décroché un contrat de quatre mois et ceux du café Lavazza un contrat de trois mois, ils sont les mieux lotis. Recrutées par une agence de communication, les jeunes hôtesse qui distribuent les pommes de la marque déposée Pink Lady — dont le stand affirme qu'il s'agit d'une *« pomme de tradition »*, alors qu'elle est issue d'un croisement récent protégé par un certificat d'obtention végétale — n'ont signé des contrats que pour quelques journées. *« J'ai pris ce travail parce que je n'ai pas le choix, explique l'une de ces jeunes femmes portant une casquette rose. Personne n'est dupe, FICO repose entièrement sur notre précarité. Dans ce parc, il y a de la nourriture à vendre partout, à ne plus savoir qu'en faire, mais ils n'ont rien prévu pour les repas de ceux qui travaillent ici, pas même un titre-restaurant. Je fais plusieurs petits boulots en même temps. Quand je n'ai pas le temps de me faire à manger comme aujourd'hui, je gagne 43 euros par jour à FICO et j'y dépense 12 euros pour déjeuner d'un plat de pâtes. »* À la précarité des travailleurs majeurs s'ajoute le travail gratuit des mineurs en alternance, pour la plupart étudiants dans le secteur de l'hôtellerie ou de la restauration. Randstad et FICO Eataly World ont prévu d'employer trois cent mille heures de travail non rémunérées, fournies par vingt mille étudiants en provenance de deux cents écoles disséminées sur le territoire italien ([1](#)).

Sur le stand de Balocco, le géant des biscuits et du panettone ayant réalisé plus de 170 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016, une frise chronologique présente *« l'histoire universelle du blé »* et dirige progressivement le spectateur de l'Égypte antique vers l'ère capitaliste et la création de la firme. On y découvre une grande baie vitrée permettant de voir à l'intérieur d'une petite unité de production. En face d'une pagode à mojitos, sous les flashes de touristes, des ouvriers coiffés de charlottes blanches travaillent. Ils manipulent des machines-outils afin de produire des biscuits. Côté spectateurs, dix écriteaux vulgarisent les étapes de fabrication. À la dernière étape, la signalétique annonce : *« Ne t'arrête pas ici. Le voyage à travers l'histoire continue. Dans la boutique des douceurs, tu vas respirer l'atmosphère des premières pâtisseries ouvertes à Fossano par Francesco Antonio Balocco en 1927. Tu pourras découvrir nos délicieuses spécialités. »* Dans le décor de carton-pâte ont été

entreposés une vieille balance ainsi que toute la gamme de produits de l'entreprise — à l'exception des biscuits que Balocco produit pour les marques de distributeurs, comme ceux de la chaîne allemande Lidl. D'où vient la farine qui entre dans la composition des biscuits ? « *Je ne le sais pas* », confesse le responsable de la boutique, où s'empilent des livres dont la couverture montre un homme souriant. Sous le visage du patron Alberto Balocco, le titre s'affiche en lettres capitales : « *Je voulais être pâtissier.* »

Jean-Baptiste Malet

Journaliste, auteur de *L'Empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie*, Fayard, Paris, 2017.

(1) « [FICO Eataly World e Randstad insieme per alternanza scuola-lavoro](#) », 9 octobre 2017, www.adnkronos.com

Histoire d'une concertation dévoyée.

Vaccinations obligatoires, le débat confisqué

Tout enfant né en France à partir du 1er janvier 2018 devra obligatoirement recevoir avant ses 2 ans onze vaccins, contre trois auparavant. Désireux de rappeler les bienfaits incontestables de ce mode de prévention, le gouvernement recherche l'efficacité. Mais la volonté de clore le débat scientifique et politique pourrait au contraire relancer les soupçons qui l'empoisonnent, en renvoyant chacun à ses certitudes.

par Leïla Shahshahani _

Les enfants non vaccinés n'auront plus accès aux établissements d'accueil collectifs à compter du 1er juin 2018. Les sanctions à l'égard des parents réfractaires ne relèveront plus du code de la santé publique spécifique à la vaccination, mais du code pénal relatif à la santé de l'enfant, qui prévoit une peine beaucoup plus lourde (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende). La ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn assume pleinement ce tournant autoritaire avec une expression révélatrice : « *La contrainte vise à rendre la confiance* (1). »

Les onze souches désormais obligatoires (2) correspondent aux « *vaccinations jusqu'à recommandées sur le calendrier vaccinal (...) dont l'intérêt a été affirmé par le Haut Conseil de la santé publique[HCSP]* », explique le professeur Benoît Vallet, chef de la

direction générale de la santé (DGS), ajoutant que l'obligation pourra être levée lorsque les couvertures optimales seront atteintes (au moins 95 % de la population). En 2007, le vaccin BCG, contre la tuberculose, a perdu son caractère obligatoire, tandis que la dernière obligation, contre la poliomyélite, datait de 1964.

La prise en charge des onze vaccins sera assurée par un cofinancement de la Sécurité sociale (65 %) et des assurances complémentaires (35 %). Des centres de vaccination ou de protection maternelle et infantile proposeront des prises en charge gratuites. Le surcoût de cette mesure pour les caisses d'assurance-maladie est estimé à 12 millions d'euros par les autorités, « *ce qui est peu au regard de l'enveloppe globale de 270 millions déjà engagés pour la vaccination* », estime M. Vallet.

Douche froide

Avec cette nouvelle politique, le gouvernement entend répondre à une injonction du Conseil d'État, qui, le 8 février 2017, demandait à la ministre de prendre les mesures « *dans un délai de six mois* » pour remettre sur le marché un vaccin DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) seul (3). Depuis sa suspension temporaire en 2008, par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), au motif d'une hausse d'effets indésirables, les laboratoires ne fournissaient qu'une formule lui combinant d'autres souches. Pour se conformer à la loi, les parents voulant vacciner leurs enfants contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite n'avaient pas d'autres choix que de lui voir associer jusqu'à trois souches non obligatoires (coqueluche, hépatite B, *Haemophilus influenzae* B). Mais, plutôt qu'obliger les laboratoires à fournir le DTP seul, la nouvelle ministre a choisi de rendre les autres vaccins obligatoires.

C'est la douche froide pour les citoyens qui avaient saisi le Conseil d'État en 2015. Comme pour plus d'un million de personnes signataires d'une pétition réclamant le retour du DTP seul et sans adjuvant à base d'aluminium. En 2014, l'association Entraide aux malades de la myofasciite à macrophages (E3M, qui milite pour des vaccins sans adjuvant aluminique) a porté plainte contre X pour faux, usage de faux et escroquerie, contestant la hausse de manifestations allergiques avancées par Sanofi pour retirer le vaccin. Le DTP coûtait alors 7 euros, contre 39 euros pour l'hexavalent actuel. Ainsi s'achève le grand débat public promis par l'ancienne ministre de la santé Marisol Touraine, la même responsable qui déclarait le 29 mai 2015 : « *La vaccination, ça ne se discute pas.* »

Pour justifier sa décision, Mme Buzyn s'appuie sur les conclusions du comité d'orientation de la concertation citoyenne sur la vaccination, dont le fonctionnement a été dénoncé comme « *une véritable opération de propagande (...) menée pour inciter*

les Français à se vacciner » par l'ancien secrétaire général de la Conférence nationale de santé Thomas Dietrich. Lors de sa démission fracassante, le 19 février 2016, ce haut fonctionnaire s'était alarmé des conséquences de l'absence de démocratie sur les questions de santé : « *De plus en plus de parents renonceront à vacciner leurs enfants, prédisait-il, faute de pouvoir disposer d'une information qui ne soit pas entachée du soupçon de la partialité et du conflit d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques* » (4).

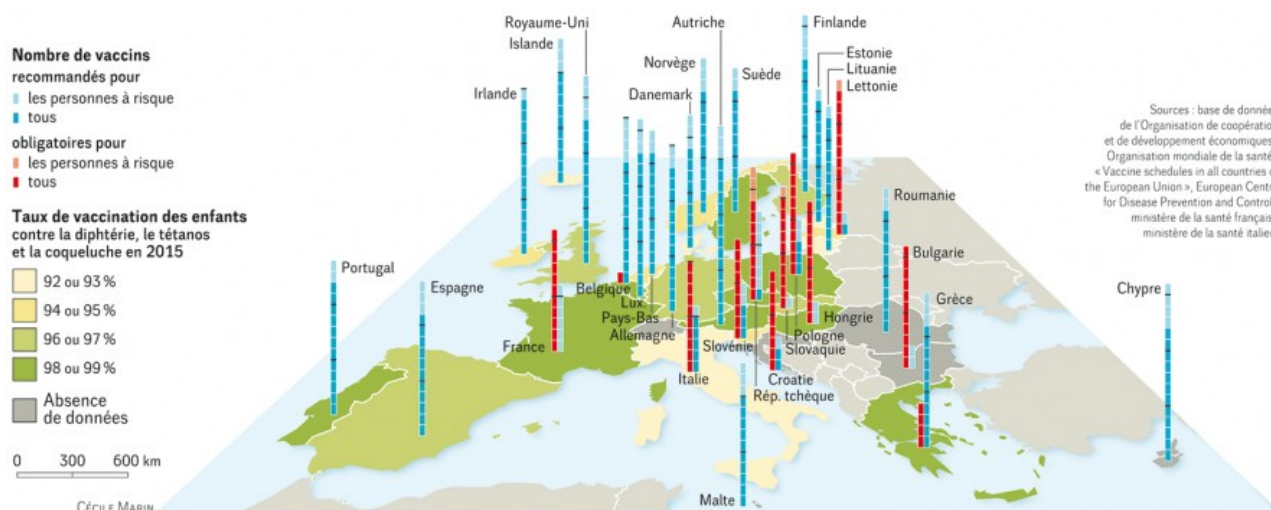
De fait, l'agence de presse médicale APMNews révélait quelques mois plus tard, en décembre 2016, que trois médecins du comité d'orientation avaient déclaré des liens d'intérêts avec des laboratoires commercialisant ou développant des vaccins, et que l'un d'eux n'avait « *pas mentionné une dizaine de conventions avec MSD, huit avec Sanofi et des avantages avec ces deux laboratoires et Pfizer* » (5). Il apparaissait également que le président du comité, M. Alain Fischer, n'avait pas noté dans sa déclaration publique d'intérêts avoir reçu, en 2013, un prix Sanofi-Institut Pasteur de 100 000 euros. En outre, les conclusions présentées par celui-ci n'étaient pas le reflet de la concertation sur des points majeurs. Le jury de professionnels de la santé estimait, par exemple, que « *le principe d'obligation vaccinale n'instaure pas la confiance* », le jugeant même « *contre-productif* ». Le jury de citoyens suggérait, lui, d'explorer la piste de vaccins sans adjuvant aluminique, situant cette question « *au cœur de la controverse* ». Le comité a conclu que « *les recherches en cours n'ont pas pour but de remplacer les sels d'aluminium, dont l'efficacité et la sécurité d'utilisation sont bien démontrées dans les vaccins existants* ». Selon l'association pour une information médicale indépendante Formindep, cette concertation constitue « *un échec complet* » et traduit « *un tableau alarmant de notre "démocratie sanitaire"* ».

Pour justifier sa mesure, la ministre de la santé a aussi plusieurs fois évoqué « *une couverture vaccinale qui ne cesse de baisser* ». Mais les données officielles de Santé publique France indiquent le contraire : en 2015, la couverture des enfants de 2 ans contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et *Haemophilus influenzae* B dépassait les 95 % (alors qu'elle oscillait entre 87 et 91 % entre 2000 et 2013). Inférieures, les couvertures pour les autres vaccins progressaient également (6). En outre, confirme l'organisme, la primo-vaccination du nourrisson (98 % ou plus) est « *très élevée et conforme aux objectifs de santé publique* ». D'après le « Baromètre santé 2016 » — soit avant l'obligation —, seuls 2 % des Français étaient opposés à toute vaccination, et 41 % à certaines (grippe et hépatite B en tête). Ils étaient 53 % en 2010.

Radicalisation du discours

« Des enfants meurent de la rougeole aujourd'hui en France. Dans la patrie de Pasteur, ce n'est pas admissible », déclarait le premier ministre Édouard Philippe dans son discours de politique générale de juillet 2017 en évoquant les dix morts survenues entre 2008 et 2016. Le Collège national des généralistes enseignants (CNGE), pourtant farouche défenseur de la vaccination, lui a répondu : « D'autres exemples sanitaires pourtant bien plus graves n'entraînent pas à juste raison une telle posture autoritaire. » En apportant cette précision : la majorité des personnes mortes de la rougeole souffraient « d'un déficit immunitaire contre-indiquant de fait cette vaccination ».

Il n'y avait donc pas d'urgence sanitaire. Les autorités ont postulé une baisse de la couverture vaccinale en cas de levée des obligations ou de retour sur le marché du DTP. Pourtant, le HCSP rappelait en 2014 que « les pays européens de niveau comparable à la France obtiennent (...) des couvertures vaccinales supérieures à 90 % sans obligation ».



Dans l'arène politique, la mesure n'a pas suscité de remous, hormis la demande d'un moratoire par sept parlementaires de tous bords. Elle a été saluée par la plupart des sociétés savantes, dont l'Académie nationale de médecine et par de nombreuses sociétés de pédiatrie et des syndicats médicaux qui ont exprimé leur soutien à la ministre dans un communiqué commun : « Une proportion, certes minoritaire, des enfants n'est pas protégée et met aussi en danger les autres, en particulier dans les collectivités. La plupart de ces vaccins protègent également de façon indirecte les sujets fragiles, les malades, les sujets âgés et les nourrissons trop petits pour avoir déjà reçu leurs propres vaccins. »

Reconnaissant que la plupart des pays n'ont pas besoin d'obligation, les signataires expliquent néanmoins que « l'extension des obligations a été la seule solution que nos tutelles pouvaient retenir en raison du contexte spécifique français », qui tiendrait,

selon une note jointe, à la forte proportion « *d'hésitants* » face à la vaccination. Cosignataire du communiqué, le professeur Philippe Sansonetti, de l'Institut Pasteur, souligne que « *les jeunes parents ont du mal à imaginer concrètement ce que serait un monde sans vaccin. Il leur manque un référentiel, l'expérience vécue de ce qu'étaient les ravages des maladies infectieuses (7)* ».

À l'inverse, pour le CNGE, cette mesure « *simpliste et inadaptée* » contredit la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, laquelle précise qu'« *aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne* ». Les généralistes enseignants craignent que l'obligation ne « *renforce la défiance et la suspicion d'une partie croissante de la population* » et qu'elle ne sape des années de pédagogie auprès de leurs patients. Une inquiétude partagée par le Collège de la médecine générale.

Outre-Atlantique, Mme Hillary Clinton tweetait en 2015 : « *La Terre est ronde, le ciel est bleu, et les vaccins fonctionnent.* » Mme Buzyn affirme aujourd'hui : « *Nous avons la certitude que ces vaccins sont inoffensifs.* » Lise Barnéoud raconte dans son livre sur les vaccins (8) les « *minimisations hypocrites des risques* » entendues de la bouche d'experts reconnus. L'acte vaccinal comporte toujours une part d'aléa, même infime. La notice d'un vaccin suffit à s'en convaincre. Ainsi, le 7 mai 2015, le HCSP suspendait la recommandation du vaccin contre le rotavirus (gastro-entérite) après « *la notification d'effets indésirables graves y compris ayant pu entraîner la mort, après la vaccination, de nourrissons* ». Pourtant, questionner la sûreté de chaque acte vaccinal, qui est irréversible et se fait en général sur un corps en bonne santé, c'est prendre le risque d'être taxé d'« *antivaccins* ». Et ce rejet du débat radicalise le discours en face, qui n'échappe pas à l'irrationnel.

Le temps et les moyens de la réflexion

« *Trop de mythes et de croyances entrent dans l'acceptation ou le refus d'un vaccin* », constate Lise Barnéoud, qui plaide l'abandon du discours sur la vaccination en général au bénéfice des faits, vaccin par vaccin. Les questions qui alimentent les controverses sont nombreuses : quelle part l'hygiène et l'accès aux soins ont-ils joué dans la régression de certaines maladies ? Jusqu'où le principe de la vaccination solidaire (pour protéger les plus faibles ou les personnes immunodéprimées, qui ne peuvent être vaccinées) doit-il s'étendre ? Est-il justifié de vacciner un bébé contre l'hépatite B, qui se transmet par le sang et les relations sexuelles ? Consacre-t-on suffisamment de moyens à l'étude des risques ? Autant de questions qui méritent le temps et les moyens de la réflexion. « *Les vaccins interrogent notre façon de faire société* », résume Lise Barnéoud, qui décrit les obstacles, psychologiques et financiers,

rencontrés par les chercheurs dont les travaux examinent certains de ces enjeux. Faut-il s'en étonner, puisque « *la plupart des études sur les vaccins sont financées par l'industrie* », comme le remarque le professeur Bruno Lina, référent national sur la grippe (9) ?

Dans une lettre ouverte aux députés, des généralistes estiment disproportionnée la privation de collectivité pour des enfants non vaccinés au vu des risques « *inexistants ou infinitésimaux* » de certains vaccins obligatoires, et ajoutent que, pour les infections à méningocoque C, notamment, « *la vaccination universelle risque de provoquer plus d'effets indésirables graves chez les nourrissons que de bénéfices dans la population générale* ». A contrario, la varicelle — très contagieuse — cause une vingtaine de morts par an, mais reste considérée par les autorités françaises et l'ensemble du corps médical comme une maladie infantile bénigne, alors que le vaccin est obligatoire en Italie (avec neuf autres). Ces praticiens rappellent aussi la responsabilité des autorités dans la crise de confiance en évoquant l'emballlement et la surévaluation du risque dans la gestion de l'épidémie de grippe H1N1 en 2009-2010, malgré des données rassurantes en provenance de l'hémisphère Sud. L'exclusion des médecins généralistes du dispositif de vaccination d'envergure mis en place à cette époque et l'injection « *à la hâte dans des lieux de vaccination collectifs en dépit des risques évidents de contamination* » a signé, selon eux, un échec de l'expertise scientifique et de la concertation. Le Sénat avait constaté que seulement 6 millions de doses de vaccins avaient été utilisées sur les 94 millions commandées par l'État via des contrats d'un « *remarquable déséquilibre* » au profit des laboratoires et d'une « *légalité douteuse de certaines de leurs clauses* » (10). Et l'ANSM avait confirmé, en 2013, un lien entre le vaccin Pandemrix utilisé dans cette campagne et l'augmentation des cas de narcolepsie, ouvrant la voie à des indemnisations par l'État. Autre époque, autre affaire : les ratés de la campagne de vaccination massive contre l'hépatite B dans les années 1990. La communication agressive, voire mensongère, des laboratoires sur les dangers de la maladie, reprise par les pouvoirs publics jusque dans les collèges, avait conduit le tiers de la population à se faire vacciner, largement au-delà des adolescents, ciblés au départ. Puis, en 1998, face à l'augmentation de cas de sclérose en plaques rapportés à la pharmacovigilance, le secrétaire d'État à la santé Bernard Kouchner avait décidé de suspendre la vaccination scolaire et de la limiter chez les adultes aux personnes « *à risque* », en la conservant chez le nourrisson. La controverse, doublée de feuilletons judiciaires, ne s'est jamais éteinte. Après dix-sept ans d'instruction, la justice française a rendu, en mars 2016, un non-lieu dans l'enquête sur le vaccin contre l'hépatite B. En l'absence de « *causalité certaine* », la juge, suivant les réquisitions du parquet, n'a pas retenu de faute

d'imprudence ou de négligence, tandis que les parties civiles déploraient « *une volonté de ne pas aboutir* » ([11](#)).

Mais, le 21 juin 2017, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ouvrait une brèche pour des poursuites après la plainte d'une personne victime d'une sclérose en plaques contre Sanofi Pasteur, qui produit le vaccin contre l'hépatite B : « *Nonobstant la constatation que la recherche médicale n'établit ni n'infirmes l'existence d'un lien entre l'administration du vaccin concerné et la survenance de la maladie dont est atteinte la victime, certains éléments de fait invoqués par le demandeur constituent des indices graves, précis et concordants permettant de conclure à l'existence d'un défaut du vaccin et à celle d'un lien de causalité entre ce défaut et ladite maladie* » ([12](#)). » Les présomptions restent à l'appréciation du juge, et la Cour de cassation a rejeté le 18 octobre 2017 les preuves rapportées par deux victimes ([13](#)).

Dans un autre registre, le Conseil d'État a reconnu, en 2012, un lien entre l'aluminium d'un vaccin et les symptômes de la myofasciite à macrophages, une maladie touchant les muscles et les articulations. Le professeur Romain Gherardi, spécialiste des maladies neuromusculaires, a mis en évidence cette liaison chez certaines personnes, avec une possible prédisposition génétique. Ses récents travaux ont réveillé la controverse sur la toxicité de l'adjuvant aluminique (utilisé dans les vaccins pour optimiser leur efficacité), comme ceux très récents du professeur Christopher Exley établissant un lien possible avec l'autisme ([14](#)).

Interrogée à l'Assemblée nationale le 26 juillet 2017 lors des questions au gouvernement, la ministre de la santé avait répondu : « *Vous dites : "Pouvons-nous trouver des adjuvants moins nocifs ?" Mais ils ne sont pas nocifs pour la santé, tous les rapports le montrent* »... Exit la piste de l'adjuvant à base de phosphate de calcium réclamé par certains citoyens. Huit vaccins sur les onze obligatoires contiennent de l'aluminium.

Certains chroniqueurs déplorent de voir « *le juge s'ériger en majesté au-delà du savoir scientifique* » ([15](#)). Mais, pour les personnes s'estimant victimes d'un vaccin, ces décisions de justice apportent l'espoir de voir leurs souffrances reconnues. C'est le cas de centaines de familles ayant recouru au vaccin Meningitec, dont plusieurs lots défectueux ont été retirés de la vente en septembre 2014. Celles-ci bataillent pour faire reconnaître les effets indésirables dont souffrent leurs enfants. Après les conclusions de l'ANSM de juillet 2016 sur l'absence de risque pour les personnes vaccinées avec les lots défectueux, elles espèrent être entendues devant les tribunaux, sur la base d'une autre expertise faisant état d'une contamination par des nanoparticules de métaux lourds. Des plaintes au civil et au pénal ont été déposées.

Cependant, l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux n'examinera pas ce dossier, ce vaccin n'étant pas obligatoire.

Limites de la pharmacovigilance

Les lacunes de la pharmacovigilance participent de ce manque de reconnaissance des victimes. Celle-ci est pourtant essentielle pour signaler des effets indésirables d'autant plus indétectables lors des essais cliniques qu'ils restent exceptionnels. Le professeur Daniel Floret, président du Comité technique des vaccinations, notait qu'« *il est généralement admis que 1 à 10 % des effets secondaires graves liés aux médicaments font l'objet d'une déclaration aux centres régionaux de pharmacovigilance* [\(16\)](#) ».

Bruno Toussaint, directeur éditorial de la revue indépendante *Prescrire*, confirme que « *ce que l'on voit comme effets indésirables n'est que la pointe de l'iceberg* ». Manque d'incitation, de temps, craintes de lourdeurs administratives ou de litiges, ou supposition d'absence d'un lien de cause à effet sont à l'origine de la sous-notification par les professionnels de santé. Les autorités ont mis en place un système de surveillance renforcée et un formulaire de déclaration en ligne des effets indésirables pour le public.

Comme le souligne Paolo Bellavite, professeur de pathologie générale à l'université de Vérone, la pharmacovigilance a ses limites, car elle « *renseigne sur des réactions étroitement liées dans le temps à la vaccination, alors qu'il est beaucoup plus probable qu'une maladie inflammatoire chronique ou auto-immune apparaisse à une telle distance de temps qu'il n'est plus possible d'établir (...) si elle a été déclenchée par le vaccin ou par d'autres facteurs environnementaux ou infectieux* [\(17\)](#) ».

Les effets à long terme inquiètent d'autant plus que les vaccins sont plus nombreux : 264 seraient actuellement en développement dans les laboratoires américains, selon le dernier rapport annuel de cette industrie [\(18\)](#). « *Viseront-ils tous à améliorer notre santé, ou bien celle des industriels qui les commercialisent ?* », interroge Lise Barnéoud. En 2010, le sociologue Didier Torny, du comité technique des vaccinations, écrivait dans la revue du HCSP : « *Il n'est pas rare que les structures d'expertise considèrent qu'un vaccin n'a pas d'intérêt en santé publique, même s'il est disponible, possède une autorisation de mise sur le marché et peut donc être prescrit.* »

En employant un discours alarmiste, qu'ils reprochent aux plus critiques de la vaccination, et en renvoyant toute réserve au camp des antivaccins, les pouvoirs publics éludent la complexité du débat. Et nagent à contre-courant d'une partie de la société décidée à prendre sa part dans les choix en matière de santé. L'État passe ainsi à côté de son rôle d'arbitre censé mettre à distance tout intérêt privé dans la

prise de décision, générant ses propres scandales. Les inquiétudes sur les vaccins ne pourront être levées qu'après un examen démocratique de tous les éléments scientifiques sur la base du principe de précaution. Hélas, noyée dans un vaste débat sur le budget de la Sécurité sociale, la question vaccinale n'aura été qu'effleurée par la nouvelle assemblée. Pour être vite enterrée par le gouvernement.

Leïla Shahshahani, Journaliste.

(1) France Inter, 15 septembre 2017. (2) Au vaccin trivalent contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) s'ajoutent ceux contre la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, *Haemophilus influenzae* B, le méningocoque C et le pneumocoque.

(3) Conseil d'État, « [M. B...](#) », décision no 397151 sur la vaccination obligatoire, 8 février 2017.

(4) Thomas Dietrich, « [Démocratie en santé. Les illusions perdues](#) » (PDF), contribution au rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur le pilotage de la démocratie en santé au sein du ministère des affaires sociales et de la santé remis le 19 février 2016.

(5) « [Concertation citoyenne sur la vaccination : démocratie sanitaire et indépendance mises en question](#) », APMNews, 2 décembre 2016.

(6) Pneumocoque, 91 % ; hépatite B, 88 % ; ROR, 78 % ; méningocoque C, 70 %.

(7) Philippe Sansonetti, *Vaccins. Pourquoi ils sont indispensables*, Odile Jacob, Paris, 2017.

(8) Lise Barnéoud, *Immunisés ? un nouveau regard sur les vaccins*, Premier Parallèle, Clamecy, 2017.

(9) « [Vaccination : comment restaurer la confiance ?](#) », Ordre national des médecins, juin 2017.

(10) « Rapport de la commission d'enquête sur le rôle des firmes pharmaceutiques dans la gestion par le gouvernement de la grippe A (H1N1)v », Sénat, 29 juillet 2010.

(11) *Le Monde*, 14 mars 2016.

(12) Cour de justice de l'Union européenne, affaire C-621/15, « [N. W. e. a. contre Sanofi Pasteur MSD SNC e. a.](#) », arrêt du 21 juin 2017.

(13) Cour de cassation, « Santé publique - responsabilité du fait des produits défectueux - Union européenne », arrêts [n° 1099](#) et [n° 1101](#) du 18 octobre 2017.

(14) Christopher Exley, Andrew King, Matthew Mold et Dorcas Umar, « [Aluminium in brain tissue in autism](#) », *Journal of Trace Elements in Medicine and Biology*, vol. 46, Elsevier, Amsterdam, mars 2018 (en ligne depuis le 26 novembre 2017).

(15) [Blog de Jean-Yves Nau](#), Journalisme et santé publique, 22 juin 2017.

(16) Daniel Floret, « Comment faire de la pédagogie autour du vaccin ? », *Actualité et dossier en santé publique*, no 71, Haut Conseil de la santé publique, Paris, juin 2010.

(17) Paolo Bellavite, « [Scienza e vaccinazioni. Plausibilità, evidenze, deontologia](#) » (Science et vaccinations. Plausibilité, évidences, déontologie), texte adressé aux ordres provinciaux des médecins et aux responsables de la santé publique d'Italie.

(18) « [Medicines in development, 2017 report. Vaccines](#) », America's Biopharmaceutical Companies, 9 novembre 2017.

Lire aussi le [courrier des lecteurs](#) dans notre édition de février 2018.

Plaidoyer pour la sauvegarde des droits économiques et sociaux

Le juge européen peut-il être un contre-pouvoir au service de la démocratie ?

L'application du droit de l'Union européenne par la Cour de justice de Luxembourg verrouille l'empire du néolibéralisme sur la conduite des politiques publiques. Mais les ressources du droit européen dépassent ce cadre et cette grille de lecture. Déjà régulièrement garant des droits civils et politiques, le juge pourrait être saisi plus souvent sur l'application des droits sociaux.

par Vincent Sizaire _

L'État de droit a rarement été aussi malmené, et pas seulement en Pologne, comme vient de le suggérer la Commission européenne. Chaque crime monté à la « une » par les médias relance la vieille rengaine autoritariste et la mise en cause du juge, accusé de nuire à l'efficacité de la répression. Depuis la recrudescence d'actes qualifiés de « terroristes » sur notre territoire, on ne compte plus les voix qui, sans même attendre l'identification des victimes, martèlent tel un mantra la nécessité de « libérer » les forces de police d'entraves procédurales prétendument trop tatillonnes et, plus encore, du contrôle d'un juge, nécessairement laxiste. Au rang des accusés, il n'est pas rare de trouver la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui, de Strasbourg, veille au respect de la convention du même nom dans les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe l'ayant ratifiée (lire « [Deux juridictions bien distinctes](#) »). Une convention dont la France a d'ailleurs demandé la suspension pendant la durée d'application de l'état d'urgence, de novembre 2015 à novembre 2017...

Pourtant, on est parfois mal à l'aise d'opposer aux thuriféraires d'une répression totalement débridée les garanties que nous impose le droit européen, tant celui-ci est

abusivement identifié au seul droit de l'Union européenne. Car la mise en avant de sa supériorité normative constitue un outil de restriction du périmètre de la démocratie dont usent et abusent nos gouvernants, avec la bénédiction de l'essentiel de la classe médiatique. On sait en particulier à quel point, au sein des vingt-huit membres de l'Union européenne, invoquer la primauté de la règle de droit peut servir sinon à nier, du moins à limiter très sévèrement la capacité des États à décider librement de leur politique économique et sociale. Ainsi, c'est au nom de la mise en conformité de notre législation avec le droit européen que sont menées la plupart des privatisations de services publics depuis plus de vingt ans. Et c'est en application des traités et du primat de la « libre concurrence » que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui siège à Luxembourg, a pu censurer les législations des États membres réservant aux entreprises à la politique sociale vertueuse le bénéfice de certains marchés publics ([1](#)).

Mise à mal des libertés publiques

Un tel détournement de la notion comme du mécanisme de l'État de droit crée un effet de convergence des plus problématiques. Le discours pointant le dévoiement du droit pour imposer l'orientation économique néolibérale et son obsession dérégulatrice rejoint paradoxalement la diatribe dénonçant, en son principe même, l'existence de règles destinées à préserver le citoyen de l'arbitraire des pouvoirs publics (et mises en œuvre notamment par la CEDH). Ce faisant, ce détournement favorise un discours qui, au nom de la défense de la souveraineté, met sur le même plan l'abandon du carcan néolibéral européen et la restriction, voire l'abolition, des droits fondamentaux des citoyens tels que protégés par les engagements internationaux des États. C'est ainsi que, à la faveur de la dénonciation d'une contrainte juridique vague et générique, on assiste aujourd'hui, en Hongrie ou en Pologne, à la mise à mal des libertés publiques et en particulier des droits des demandeurs d'asile. Sans pour autant, tant s'en faut, que les gouvernements conservateurs, ou même réactionnaires, de ces pays ne remettent en cause l'hégémonie néolibérale que nous subissons depuis près de quarante ans, laquelle n'a — hélas — pas toujours besoin d'en passer par la jurisprudence de la CJUE pour se déployer. Faut-il le rappeler, ce sont les gouvernements des États membres qui, à l'unanimité, ont décidé de déréglementer totalement les mouvements de capitaux avec l'Acte unique européen de 1986, puis de mettre en œuvre l'union économique et monétaire, qui, avec le traité de Maastricht de 1992, les a dépossédés de leur souveraineté monétaire.

Pour éviter que la dénonciation d'un cadre juridique qui affecte notre liberté de définir la politique économique et sociale (sous le contrôle de la CJUE) ne serve la dénonciation d'un cadre juridique qui, au contraire, tend à protéger notre liberté de l'arbitraire du pouvoir (avec, notamment, la CEDH en garde-fou), il est donc nécessaire de dissiper toute l'ambiguïté qui entoure la notion d'État de droit. Ce qui suppose de dépasser l'opposition entre souveraineté nationale et contrôle juridique et juridictionnel de l'action des gouvernants sur laquelle se fonde sa critique contemporaine. Alors que, en régime démocratique, les gouvernants sont réputés tenir leur pouvoir du peuple et exprimer la volonté générale, au nom de quoi un juge viendrait-il contrarier cette expression ?

Cette opposition n'est cependant qu'apparente. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir que, dans l'Athènes du Ve siècle avant notre ère comme dans la France révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle, l'aspiration démocratique s'est d'abord affirmée en réaction à un pouvoir politique arbitraire et affranchi de tout contrôle. Se souvenir également que, dans la philosophie politique du contrat social qui fonde encore aujourd'hui notre conception de la démocratie, l'association des citoyens n'a d'autres fins que d'assurer le respect des droits et libertés des hommes en société, afin que « *chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant* » (2). Dans une telle perspective, le citoyen ne peut consentir à déléguer l'exercice de sa souveraineté naturelle qu'à un pouvoir qui renforce sa liberté, non qui la nie. Pour le dire autrement, un gouvernement qui, fût-il régulièrement élu, peut sans difficulté s'affranchir du respect des droits fondamentaux n'a aucune légitimité dans une démocratie. C'est en ce sens que, en 1789, les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « *considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* », ont posé en principe que « *le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme* » (3).

C'est sous ce rapport qu'il faut envisager l'existence d'un mécanisme d'encadrement juridique et de contrôle juridictionnel de l'action des pouvoirs publics, c'est-à-dire comme le moyen de garantir aux citoyens que leurs droits et libertés seront effectivement respectés par les gouvernants. Car ce respect ne saurait résulter du seul mode de désignation de ces derniers, fût-ce au terme d'une élection vierge de toute irrégularité ou même de ces innombrables biais qui, telles l'abstention massive ou la tyrannie des sondages et du vote utile, conduisent à questionner la représentativité des élus (4).

Si certains ont pu y croire en 1789, la vague menace pesant sur un gouvernement corrompu de se voir sanctionner dans les urnes est bien insuffisante à garantir sa probité. L'histoire contemporaine nous enseigne qu'une opposition démocratique digne de ce nom ne peut exister que si le libre exercice des droits fondamentaux des citoyens est réellement garanti. En un mot, si leur est reconnu le droit à la sûreté, c'est-à-dire à la protection de la loi contre tous les abus d'autorité, publics comme privés (5). Comment combattre utilement et pacifiquement un gouvernement si, entre deux élections, il nous est impossible de faire reconnaître et sanctionner la violation de nos droits les plus élémentaires ? Comment construire une opposition politique en l'absence de tout dispositif de contrôle de la légalité ou de la constitutionnalité de ses décisions ? Comment envisager une vie démocratique si le pouvoir peut porter atteinte à la liberté d'expression, de réunion et de manifestation en décidant, par exemple, que son simple exercice vous expose à des poursuites pouvant mener à l'incarcération ou, encore, si les exactions qui frappent les militants qui lui déplaisent sont laissées impunies ? Comment croire que la mobilisation électorale contre un pouvoir corrompu soit suffisante à le renverser s'il n'existe aucun recours juridictionnel digne de ce nom contre une fraude électorale ? Les exemples du Mexique ou de la Colombie sont à cet égard édifiants (6). Mais, même dans les États où ces libertés sont relativement protégées, l'absence ou l'insuffisance des dispositifs empêchant les pouvoirs publics de porter atteinte à nos droits économiques et sociaux conditionne très fortement la construction d'une opposition politique efficace.

En forçant à peine le trait, revendiquer une absence totale de contrôle des représentants revient à reconnaître comme démocratique un régime où, à peine élu, un gouvernement réduirait en esclavage la moitié de la population n'ayant pas voté pour lui... Par ailleurs, si l'on ne reconnaît aucune légitimité à l'encadrement juridique de l'action des gouvernants, à quel titre vouloir l'imposer à l'administration ou encore aux forces de l'ordre ? Si l'on part du principe que seul le suffrage universel est source de légitimité, ne faudrait-il pas considérer que les préfets et les services de police, pour ne citer qu'eux, ne devraient tirer leur propre légitimité que du chef de l'État, comme hier de l'empereur ?

On mesure ainsi à quel point, aux côtés d'autres contre-pouvoirs, l'existence d'un dispositif de contrôle juridictionnel des pouvoirs publics est indispensable à l'effectivité des droits fondamentaux des citoyens et, partant, à la coexistence durable des libertés en société. C'est en ce sens que le philosophe américain John Rawls, revisitant les théories du contrat social, a pu écrire : « *Il est évident que l'État de droit est étroitement lié à la liberté* (7). » Pour autant, ce contrôle n'a de sens, dans une société démocratique, que s'il a pour seule finalité de garantir la sûreté du citoyen face aux

pouvoirs publics. De la même façon que le juge judiciaire a pour fonction de faire respecter la loi dans les rapports entre particuliers et de préserver la liberté du justiciable dans le processus répressif, il faut un juge pour veiller au respect par l'autorité publique du cadre juridique qui, en démocratie, fonde son intervention. Ainsi, le juge administratif a vocation à sanctionner la méconnaissance par l'administration des lois encadrant son action, et le juge constitutionnel a pour mission de veiller au respect, par le pouvoir exécutif comme le pouvoir législatif, des règles par lesquelles la Constitution encadre l'exercice de leurs attributions. À ce titre, il lui appartient de s'assurer du respect par le législateur des libertés fondamentales des citoyens, fondement et fin de l'exercice du pouvoir en démocratie, condition première du pacte social.

Un double vice de conception

C'est au bénéfice de cette grille de lecture que nous devons analyser le rôle du juge européen ou, plutôt, des juges européens, pour apprécier la légitimité démocratique de leur office. Ainsi, les décisions de la CEDH, qui n'ont d'autre objet que de sanctionner la violation par les États des droits que leurs résidents tirent de la convention du même nom, tendent à renforcer l'effectivité des libertés fondamentales proclamées nationalement et qui sont, comme nous l'avons vu, au fondement du pacte social démocratique. En ce sens, l'office de la Cour de Strasbourg est assimilable à celui d'un juge constitutionnel, en subordonnant les législations nationales au respect de la convention européenne des droits de l'homme.

De ce point de vue, la CJUE souffre à l'inverse d'un double vice de conception. D'une part, si elle est chargée de veiller au respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, elle joue avant tout le rôle d'une juridiction suprême chargée de veiller au respect des prérogatives respectives des États membres et de l'Union au sein d'une fédération qui ne dit pas son nom tant les assises démocratiques qu'elle présente, dans son principe comme dans son mode de fonctionnement, sont fragiles (8). D'autre part et surtout, la Cour tire des traités européens le pouvoir de censurer les politiques publiques menées localement au seul motif de leur contrariété avec une orientation économique et sociale arbitrairement élevée au rang de norme juridique supralégale.

En restreignant l'espace légitime de la délibération démocratique, cette « hyperconstitutionnalisation » (9) pose problème dans l'encadrement des politiques nationales par le droit de l'Union européenne et le contrôle subséquent qu'opère la CJUE. Mais, si l'on sortait de son champ d'intervention l'ensemble des dispositions subordonnant toute politique économique au primat de la « libre » concurrence et la

dérégulation des mouvements de capitaux, son office cesserait de servir d'instrument de restriction abusive de la souveraineté des peuples et des États. Il pourrait même contribuer au renforcement des libertés fondamentales des citoyens de l'Union, comme en témoignent certains arrêts récents de la CJUE. C'est ainsi qu'elle a annulé certaines dispositions de la directive 2006/24/CE relative à la conservation des données de connexion, en raison de l'atteinte disproportionnée qu'elle portait à la vie privée (10), ou, encore, estimé qu'il n'était pas possible de pénaliser le simple séjour irrégulier d'un étranger sur le territoire européen sans porter une atteinte excessive au droit à la libre circulation des personnes (11).

Mais c'est surtout au niveau national que l'on constate que les actions en justice peuvent, bien plus que toute forme d'interpellation des pouvoirs publics — fût-elle électorale —, contribuer au renforcement des droits et, partant, de la démocratie. Exemple parmi bien d'autres, les recours contentieux à l'initiative depuis une quinzaine d'années de la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) auprès des juridictions administratives auront fait avancer les droits des personnes incarcérées de façon autrement significative que les innombrables rapports gouvernementaux et parlementaires déplorant les conditions de détention indignes qui caractérisent nos prisons (12). De la même façon, les arrêts rendus en France par la Cour de cassation condamnant l'État en raison des discriminations constatées dans la pratique des contrôles d'identité auront davantage fait évoluer les pratiques que toutes les pétitions demandant l'institution d'une obligation pour l'agent verbalisateur de délivrer un récépissé à la personne contrôlée (13). Observons enfin que, entre le 1er mars 2010, date d'entrée en vigueur du mécanisme de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), permettant à tout justiciable de faire directement valoir la violation de ses droits et libertés constitutionnellement garantis, et le 1er mars 2015, le Conseil constitutionnel a rendu 145 décisions annulant totalement ou partiellement des dispositions contrevenant à ceux-ci.

Un tel mode d'action est aujourd'hui essentiellement utilisé pour la sauvegarde des droits dits civils et politiques (liberté d'aller et venir, d'expression, droit au respect de la vie privée...). Mais rien n'interdit de faire de même avec les droits économiques et sociaux proclamés par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Charte sociale européenne du 3 mai 1996 — pendant de la convention européenne des droits de l'homme —, mais, également, le préambule de notre Constitution, qui soumet la loi au respect des principes « *particulièrement nécessaires à notre temps* ». Issus du programme du Conseil national de la Résistance et proclamés par la Constitution du 27 octobre 1946, ces principes ont été intégrés à notre ordre constitutionnel par une décision du Conseil constitutionnel du

16 juillet 1971. Ils visent notamment à garantir le droit à la sécurité sociale, aux services publics et à une législation du travail protectrice. Ainsi, loin de conforter l'empire du néolibéralisme sur la conduite des politiques publiques, le contrôle juridictionnel permettrait de le faire refluer. Une évolution qui peut être menée à droit constant, pour peu que les justiciables s'emparent davantage de ces outils juridiques. C'est ainsi que, en 2008, la Cour de cassation a pu invalider le contrat de travail dit « nouvelles embauches », qui limitait considérablement la protection du salarié face au licenciement, en se fondant sur la convention no 158 de l'OIT ([14](#)).

Bien sûr, la qualité du contrôle juridictionnel des pouvoirs publics est intimement liée aux conditions matérielles et institutionnelles favorisant, ou non, son indépendance et son impartialité — à cet égard, notre système juridictionnel offre certes d'indéniables marges de progression... Ainsi, les membres du Conseil constitutionnel demeurent nommés de façon totalement discrétionnaire par le président de la République et les présidents des assemblées parlementaires. Si l'inamovibilité des juges est garantie, l'influence qu'exerce le ministère de la justice — ou, s'agissant des juges administratifs, le Conseil d'État — sur leurs conditions de nomination et le déroulement de leur carrière n'est pas sans incidence sur leur capacité à résister aux diverses pressions qui les affectent. Relevons enfin que, en dépit d'une augmentation faible, mais continue depuis le début des années 2000, le budget de la justice demeure l'un des plus pauvres d'Europe ([15](#)). Par ailleurs, le recours au juge, qui n'intervient que de façon ponctuelle, au terme d'un parcours procédural généralement coûteux, complexe et parfois longtemps après que l'atteinte a été commise, ne constitue évidemment pas un moyen suffisant d'assurer l'effectivité des droits et libertés des citoyens.

Plus fondamentalement, le recours au juge ne saurait être considéré comme le mode normal par lequel faire valoir l'atteinte à ses droits dans une société démocratique, mais bien comme le dernier recours dans une situation de blocage. C'est aux individus qu'il appartient, au premier chef, de revendiquer l'application effective de la loi et le respect de leurs libertés fondamentales. Un exercice qui suppose que chacun puisse les connaître. Alors que l'enseignement du droit ne se fait qu'à l'université et que le budget de l'accès au droit, hors aide juridictionnelle, compte aujourd'hui pour moins de 0,1 % de la dépense publique, on mesure l'ampleur de l'entreprise. Permettre à toutes et tous d'accéder enfin à une pleine maîtrise de leurs droits constitue pourtant un enjeu de tout premier ordre si nous voulons que l'État de droit cesse d'être un épouvantail agité par les artisans du « tout répressif » ou d'être dévoyé en cheval de Troie de l'idéologie néolibérale. Et qu'il devienne, théoriquement comme concrètement, une condition de l'exercice plein et entier de notre citoyenneté.

Vincent Sizaïre

Magistrat, maître de conférences associé à l'université Paris Nanterre, auteur de *Sortir de l'imposture sécuritaire*, La Dispute, Paris, 2016.

(1) Cour de justice des communautés européennes, affaire C-438/05, « International Transport Workers' Federation et Finnish Seamen's Union contre Viking Line ABP et OÜ Viking Line Eesti », arrêt du 11 décembre 2007.

(2) Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Flammarion, coll. « GF », Paris (1^{re} éd. : 1762).

(3) Préambule et article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

(4) Cf. André Bellon, *Ceci n'est pas une dictature*, Mille et une nuits, Paris, 2011.

(5) Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

(6) Lire Luis Alberto Reygada, « [Les uns votent, les autres trichent](#) », *Le Monde diplomatique*, novembre 2017.

(7) John Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil, coll. « Points », Paris, 1997 (1^{re} édition : 1971).

(8) Sur ce qui est pudiquement dénommé le « déficit démocratique » de la construction européenne, cf. notamment Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat et Louis Weber, *Changer d'Europe*, Éditions du Croquant, coll. « Enjeux et débats », Bellecombe-en-Bauges, 2013.

(9) Selon l'expression de Dieter Grimm, « [Quand le juge dissout l'électeur](#) », *Le Monde diplomatique*, juillet 2017.

(10) Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), affaires C-293/12, Digital Rights Ireland, et C-594/12, Seitlinger, arrêts du 8 avril 2014.

(11) CJUE, affaire C-61/11 PPU, El-Dridi, arrêt du 28 avril 2011, et affaire C-329/11, Achughbabian, arrêt du 6 décembre 2011.

(12) Parmi plus d'une vingtaine, on peut noter la décision no 410677 du Conseil d'État du 28 juillet 2017.

(13) Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, arrêt no 1239, 9 novembre 2016.

(14) Cour de cassation, chambre sociale, arrêt no 1210, 1^{er} juillet 2008.

(15) « [Systèmes judiciaires européens. Efficacité et qualité de la justice](#) » (PDF), *Études de la CEPEJ*, no23, Commission européenne pour l'efficacité de la justice - Conseil de l'Europe, 2016.

Idées, Antigone et les pirates

Rebelles et hors-la-loi font peau neuve. Au cinéma, dans l'édition... et dans l'action. Ils lancent des raids sur la réalité consensuelle pour en démonter le mensonge ou faire advenir un moment de joie. Mais, si la figure du pirate fait à nouveau rêver, quel message diffuse sa transgression des lois ?

par Evelyne Pieiller _

À l'époque du romantisme, le hors-la-loi faisait fureur. Lord Byron devient une star avec son poème *Le Corsaire* (1814). Il impose une figure de pirate, prompt au carnage et à l'amour, qui touche toute une jeunesse éduquée, frustrée d'idéal collectif. Victor Hugo fait sensation avec *Hernani* (1830), dont le héros est un noble banni, devenu un chef de bande ardemment recherché. François Vidocq (1775-1857), qu'on retrouve dans le personnage de Vautrin, au fil de plusieurs œuvres d'Honoré de Balzac, fascine, non parce qu'il devient chef de la police, mais parce qu'il est un ancien forçat tout comme Jean Valjean dans *Les Misérables*. Cette fascination se retrouve dans le succès étonnant que rencontre l'authentique meurtrier Pierre-François Lacenaire (1803-1836), dandy et porté sur l'écriture, qui déclare avoir voulu « *frapper l'édifice social* » et sera chanté par Charles Baudelaire comme « *un des héros de la vie moderne* »...

Même type d'engouement, en nettement plus léger, pour le personnage de Robert Macaire, l'assassin-voleur-escroc imaginé par Benjamin Antier qui, réinventé par le comédien Frédérick Lemaître dans une parodie des valeurs bourgeoises du mélodrame, fait se tordre de rire le public : « *Tuer les mouchards et les gendarmes, ça n'empêche pas les sentiments* »... Le Macaire de Lemaître, qu'on peut imaginer par l'hommage que lui rend le film *Les Enfants du paradis*, va étinceler, comme ses frères en illégalité, des années 1820 aux années 1840, cette période marquée par deux révolutions, d'abord victorieuses puis confisquées. Plus largement, une grande partie du XIXe siècle va ainsi être hantée par le réprouvé, celui que les règles de la société ont condamné, mais qui est à la fois détenteur d'un étrange savoir, celui des marginaux, et porteur des aspirations à la transformation de cette société.

Car le rebelle en conflit avec les autorités est alors aussi une menace, ou une espérance, dans la rue. Émeutes, attentats, conspirations, soulèvements scandent le siècle, en deuil de la Révolution française, assailli par l'irruption de la question sociale. Les sociétés secrètes fleurissent (ah, l'étonnante Société des vengeurs !), et il ne s'agit pas seulement de discuter, mais de s'armer. Leurs chefs se retrouvent en prison (Auguste Blanqui, Armand Barbès, etc.), et reprennent ensuite le combat. Mais, de défaite en défaite, l'imaginaire collectif délaissera les rebelles pour se pencher sur les dangereux, la canaille (anarchistes, ouvriers, populace...) avec nettement moins de

sympathie. Après la fondation de l'Association internationale des travailleurs en 1864, et après la Commune, il n'y aura plus guère qu'Arsène Lupin, créé en 1905 par Maurice Leblanc, pour susciter une large affection.

Le hors-la-loi réapparaît aujourd'hui, héros, et héraut. Le pirate fait à nouveau rêver. Au cinéma, bien sûr, *Pirates des Caraïbes* n'en finit pas, depuis 2003, d'accumuler des recettes triomphales. Mais aussi, plus inattendu, dans l'édition et... dans l'action. Reste à comprendre quel message diffuse sa transgression des lois.

Marcus Rediker, historien de l'Atlantique à l'université de Pittsburgh, développe dans ses ouvrages (1) une lecture de l'organisation de la vie commune chez les pirates comme réalisation d'un idéal égalitaire, collectiviste et démocratique. C'est une « *histoire cachée de la résistance transnationale* » qu'ils auraient incarnée, en dehors « *des définitions modernes de la race et de la nation* », dans leur refus de l'exploitation, de l'autorité, de l'État, et dans la culture « *d'homme sans maître* » qu'ils inventent.

Les pirates, selon Rediker, qui ont osé imaginer une vie différente et essayé de la vivre, sont assez merveilleusement... romantiques, impeccablement toxiques, puisque leurs principes et leur action vont être une « *force motrice de la crise révolutionnaire des années 1760 et 1770* ». Mieux, ils sont foncièrement moraux, puisque la notion de justice était le fondement de leurs pratiques sociales. Si d'autres spécialistes de la flibuste se montrent parfois plus réservés et ont tendance, sans la nier, à fortement relativiser la composante « démocratique » des équipages brandissant le Jolly Roger, le pavillon noir à tête de mort, il n'en est pas moins vrai qu'une déclaration comme celle du pirate Bellamy à son procès est assez gaillardement égayante, sinon programmatique : « *Ils nous condamnent, ces crapules, alors que la seule différence entre nous, c'est qu'ils volent les pauvres sous le couvert de la loi, et que nous pillons les riches aidés de notre seul courage ; ne ferais-tu pas mieux d'être l'un des nôtres, plutôt que lécher le cul de ces gredins pour avoir du travail !* » (2) »

C'est peut-être la fécondité et la capacité à susciter l'enthousiasme qui parfois importent avant tout. L'angle « révolutionnaire » est ainsi retenu également par Peter Lamborn Wilson, plus connu sous son pseudonyme Hakim Bey, l'inventeur du concept de la TAZ (*temporary autonomous zone* ou « zone d'autonomie temporaire »), qui influencera sensiblement l'émergence de la notion de ZAD, la « zone à défendre ». Wilson évoque, dans *Utopies pirates* (3), une hypothétique « République corsaire de Salé », au Maroc, où des pirates mauresques et des « *renégats convertis à l'islam* » auraient créé, au cœur du XVIIe siècle, une enclave démocratique, où chacun pouvait accéder au pouvoir comme à la richesse, en toute égalité. Tant chez Wilson que chez Rediker, la violence est minorée. Certes, il y a bien des combats par-ci par-

là, mais c'est pour la bonne cause : permettre à ces îlots sans salariat ni domination de durer. En revanche, l'accent est mis sur le refus de l'économie, le pirate ne veut ni vivre vieux ni devenir riche, il préfère une vie courte, mais bonne, comme un rockeur, au sein de sa bande. Que le présent resplendisse !

Cette vision propose les bases d'une contre-culture active : de même que les pirates ont fondé des « proto-TAZ », de même leurs héritiers contemporains se doivent de lancer des « *raids réussis sur la réalité consensuelle* (4) ». Pour en démontrer le mensonge, faire advenir un moment de joie, parasiter les piliers de l'ordre dominant et jouir d'un moment de fête, où brille fugacement une liberté partagée. Les Anonymous, qui, sous le masque rendu célèbre par la bande dessinée *V for Vendetta*, d'Alan Moore et de David Lloyd, piratent gaiement toutes sortes de sites et affirment « Nous sommes légion », partagent sans doute cet idéal. Tout comme WikiLeaks, fondée par Julian Assange en 2006, qui entend donner une audience aux fuites organisées par les lanceurs d'alerte, afin de témoigner d'une réalité sociale et politique cachée. Les hors-la-loi solitaires de l'information, comme Edward Snowden ou Chelsea Manning, montent à l'abordage à leurs risques et périls pour révéler un espionnage de masse ou les dessous de la diplomatie américaine. Ils indiquent par l'exemple la voie vers un monde rendu meilleur par la vérité des puissants enfin donnée au peuple...

Ce qui rejoint une autre version du hors-la-loi redevenue formidablement tendance : celle qui incite à la désobéissance civile. Le terme est emprunté à l'opuscule qu'écrivit l'Américain Henry David Thoreau en 1849 (5), qui a connu pour la seule année 2017 une quinzaine d'éditions de ses textes... Thoreau, qui s'insurgeait notamment contre l'esclavage, y affirme qu'« *il n'est pas souhaitable de cultiver le même respect pour la loi et pour le bien* ». Le citoyen, pour lequel en général il n'a pas une estime débordante, ne devrait « *jamais un instant abdiquer sa conscience au législateur* » : quitte, bien sûr, à en payer le prix d'une peine de prison, ou pis. Le refus d'obéir à une loi injuste est selon lui « *révolutionnaire par essence* ».

Ce point de vue est très proche de celui de Léon Tolstoï, qu'on connaît avant tout comme romancier, mais qui exerça, dans la deuxième partie de sa vie, un puissant magistère politico-spirituel sur une partie du peuple russe, et sur nombre d'intellectuels européens. Tolstoï est à nouveau dans l'air du temps, on édite aujourd'hui, entre autres, une anthologie de ses textes (6), écrits à la charnière de 1905, consacrés à prôner la désobéissance non violente, car « *les principaux maux dont nous souffrons (...) proviennent exclusivement de notre reconnaissance de la tyrannie gouvernementale* », au lieu de ne se consacrer qu'au « *perfectionnement moral* ». Ce fut là pour Lénine une « *doctrine ennemie* »... Le philosophe Frédéric Gros, grand admirateur de Thoreau, fait écho à ces positions dans son dernier ouvrage,

unanimement salué (7), en affirmant que « *désobéir, c'est obéir à d'autres lois* », comme le disait déjà Antigone, qui en meurt... La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 le formulait, aussi, à sa manière : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Mais, des TAZ pirates aux héros parfois magnifiques de la désobéissance civile, ces nouvelles formes de sociétés secrètes, si elles contestent la règle juridique pour la changer ou la refonder, ne visent pas à en renverser les fondements par la voie révolutionnaire. Leurs armes sont pacifiques, et c'est au sens moral qu'elles s'adressent, bien plus qu'à l'action politique, sinon à celle qui naîtrait, spontanément, d'un soulèvement individuel, d'une rébellion de l'âme. Si on peut y voir une contribution à l'ouverture d'autres possibles, si on peut saluer le courage et parfois le retentissement actif de certaines belles désobéissances (8), on peut craindre aussi que ces multiples justiciers ne puissent être considérés comme pratiquant, à l'écart des autres luttes, *L'Art de la révolte* (Fayard, 2015), l'essai si bien nommé de Geoffroy de Lagasnerie consacré aux lanceurs d'alerte..., celui-là même auquel on consacre des expositions et des livres à grand succès. La révolte, signe d'élection, semble aussi fortement plaire à ses cibles mêmes : supplément d'âme d'un côté, récupération de l'autre ?

Ainsi, l'Institut de technologie du Massachusetts, le célèbre MIT, a créé un prix de 250 000 dollars pour récompenser la « désobéissance civile ». La vidéo de présentation s'ouvre sur une citation de Martin Luther King : « *Chacun a la responsabilité morale de désobéir aux lois injustes.* » Joi Ito, le directeur du MIT Media Lab, en énonce la ligne directrice : « *Vous ne changerez pas le monde en faisant ce que l'on vous demande de faire.* » Le prix est en partie financé par Reid Hoffman, cofondateur du réseau professionnel LinkedIn.

Evelyne Pieiller

(1) Marcus Rediker, *Pirates de tous les pays. L'âge d'or de la piraterie atlantique (1716-1726)*, Libertalia, Paris, 2017, 312 pages, 10 euros (1re éd. : 2008) ; *Les Hors-la-loi de l'Atlantique. Pirates, mutins et flibustiers*, Seuil, Paris, 2017, 304 pages, 22,50 euros.

(2) Parmi les historiens « réservés » : Jean-Pierre Moreau, *Une histoire des pirates. Des mers du Sud à Hollywood*, Tallandier, coll. « Texto », Paris, 2016, 608 pages, 12,50 euros. Également : Gilbert Buti et Philippe Hrodej (sous la dir. de), *Histoire des pirates et des corsaires. De l'Antiquité à nos jours*, CNRS Éditions, Paris, 2016, 601 pages, 26 euros.

- (3) Peter Lamborn Wilson, *Utopies pirates. Corsaires maures et renegados d'Europe*, L'Éclat, coll. « Poche », Paris, 2017, 240 pages, 8 euros (1re éd. : 1998).
- (4) Hakim Bey, *TAZ. Zone autonome temporaire*, L'Éclat, 1997.
- (5) Henry David Thoreau, *La Désobéissance civile*, Gallmeister, Paris, 2017, 38 pages, 3 euros.
- (6) Léon Tolstoï, *Le Refus d'obéissance. Écrits sur la révolution*, L'Échappée, Paris, 2017, 218 pages, 20 euros.
- (7) Frédéric Gros, *Désobéir*, Albin Michel, Paris, 2017, 264 pages, 19 euros. Cf. par exemple Roger-Pol Droit, « L'insurrection est une affaire intime », *Le Monde des livres*, 31 août 2017.
- (8) Lire Thierry Paquot, « [Désobéir](#) », *Le Monde diplomatique*, janvier 2005.

Dernier de cordée,

par Philippe Descamps _

Ses deux moignons firent le tour du monde, attendrissant le maharaja du Népal ou le président Kennedy avant de reposer sur la table du conseil des ministres, au temps du général de Gaulle. Gravement gelé aux mains et aux pieds en hissant le drapeau de la France sur l'Annapurna, « *premier 8 000* » de l'histoire, le 3 juin 1950, Maurice Herzog sut transfigurer une épreuve en triomphe, et ses blessures en trophées. Traduit dans de nombreuses langues et vendu à plus de dix millions d'exemplaires, son récit sublima l'aventure des expéditions lointaines et suscita des vocations sur tous les continents (1). Pourtant, à la lumière de documents exhumés dans les années 1990, « *l'admirable conte de fées raconté par Herzog se transforma en fable suspecte. Les iconoclastes commencèrent à jeter des pierres* », explique l'écrivain et alpiniste américain David Roberts (2).

L'ancien chef d'expédition devenu haut-commissaire chargé de la jeunesse et des sports est mort en décembre 2012, rattrapé par ses frasques de « *cannibale du sexe* » décrites par sa fille (3) et dans l'indifférence des alpinistes, qui ne lui ont pas pardonné d'avoir dévoyé l'esprit de cordée. Herzog avait lissé l'histoire et capté toute la gloire au mépris de compagnons plus aguerris que lui, comme Lionel Terray ou Gaston Rébuffat, privés de sommet par sa conduite périlleuse et interdits de livrer leur propre témoignage durant cinq ans par une clause de l'expédition. Plus grave, le « héros » avait rabaissé le rôle de son compagnon de cordée, Louis Lachenal, qui fit le sacrifice de ses pieds pour lui sauver la vie. Herzog avait même profité de la mort prématurée de ce dernier en 1955 pour expurger d'un manuscrit en préparation les passages les plus critiques sur leur ascension (4).

De Jacques Balmat et Michel Paccard en 1786 sur le mont Blanc à Edmund Hillary et Tensing Norgay sur l'Everest en 1953, les premières ascensions de la quasi-totalité des sommets majeurs furent des œuvres collectives. L'abondante littérature alpine, qui ne cesse d'interroger la finalité de ces conquêtes « inutiles », invite à déconstruire la métaphore du président Emmanuel Macron sur les premiers de cordée, visant à justifier un cadeau fiscal à la fraction la plus riche des grandes fortunes avec la suppression de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Le roman initiatique de Roger Frison-Roche *Premier de cordée* (Arthaud, 1942) consacre cette expression, en l'incarnant à travers le parcours du fils d'un guide : « *Pierre Servettaz venait d'éprouver la satisfaction la plus complète qui puisse être réservée à un alpiniste, celle de marcher en premier de cordée. Il avait cessé de suivre aveuglément, en toute quiétude, en toute sécurité ; il était devenu le chef, celui qui commande, qui combat, qui prend ses responsabilités et de qui dépendent les vies qui lui sont confiées.* » Mais ce passage éloquent ne représente que le début de l'histoire, dont le dénouement tient à une tout autre prise de conscience, lorsque Pierre fait équipe avec Georges sur l'aiguille Verte : « *Jamais il ne s'est senti aussi solide, et ses appréhensions de la veille se sont envolées comme un mauvais rêve ; pour l'instant, il ne songe qu'à assurer la progression de son ami. Leurs deux vies sont solidement liées par cette corde qui les rend solidaires des mêmes dangers.* »

Pierre et Georges progressent en « réversible », à l'image de beaucoup d'alpinistes dans les cordées non commerciales. Chacun passe en tête dans les passages où il se sent le plus à l'aise et peut alternativement se reposer sur son compagnon pour gagner en confiance. Georges retrouve ainsi de l'assurance en dépit des amputations qu'il a subies aux pieds, tandis que Pierre parvient à vaincre son vertige. Guide, explorateur, résistant, Frison-Roche magnifia cette force que l'entraide procure aux hommes face à n'importe quel péril, notamment avec *Les Montagnards de la nuit* (Arthaud, 1968), qui affrontent des troupes nazies dans les maquis de Savoie.

« *Sous un angle apparemment peu utilitaire, l'alpiniste, pour sa faible part, sert inconsciemment la cause de l'humanité* (5) », écrivait Pierre Allain, l'un des pères de la grimpe moderne, inventeur du chausson d'escalade. Les valeurs universelles que peut évoquer l'alpinisme ne tiennent pas à une échappée du quotidien. Bien au contraire, son histoire s'écrit au cœur des tensions du monde contemporain, entre coopération et concurrence, altruisme et marché. Même en pleine nature, en l'absence d'arbitres et de stade, le même auteur avouait dès 1948 : « *Eh bien si, elle existe, chez nous, la compétition. Il faut être réaliste et ne pas chercher à déguiser la vérité.* »

Mais cette compétition demeurait compatible avec la coopération nécessaire à la marche de la cordée et au sauvetage entre cordées, lorsque le temps se gâte ou le pied dérape. Jusqu'à l'affaire Vincendon et Henry en 1957, le secours en montagne resta une association d'amateurs passionnés se portant assistance mutuelle ; c'est toujours vrai pour la spéléologie. Il a fallu le spectacle de guides professionnels chamoniards qui laissèrent périr deux jeunes étudiants en perdition faute d'avoir pu s'organiser pour que l'État décide de mettre en place ses propres services, compétents et gratuits, comme ils le sont sur la route ou en mer.

Sans hasard de calendrier, on a vu prospérer au cours des années Reagan-Thatcher un autre mode d'ascension, en solitaire, la projection verticale du culte du moi. Beaucoup d'alpinistes entrèrent alors dans le cercle infernal de l'exploit entraînant la reconnaissance individuelle, celle-ci suscitant l'attrait des commanditaires, leurs subsides poussant à réussir d'autres succès sans partage, le tout stimulé par des médias aussi gourmands de prouesses que de drames. Dresser le bilan de cette période relève d'une cotation facile : à l'exception de Christophe Profit, tous les « héros » français de cette génération, qui auraient entre 50 et 70 ans aujourd'hui, sont morts...

Régie par l'avidité et l'accumulation aussi largement que peut l'être la fortune, la notoriété s'avéra pour eux pire guêpier. Un piège capable d'emporter même les plus lucides, tel Jean-Christophe Lafaille, disparu en 2006 sur les pentes du Makalu (8 463 mètres), peu après des directs avec TF1 et France 2, alors qu'il dénonçait deux ans plus tôt la « course aux "8 000" ». Le dernier de cette longue liste s'appelait Ueli Steck, tombé en avril 2017 sur le Nuptsé (7 861 mètres), peu après la parution d'une enquête apportant de sérieux doutes sur la véracité des réussites en solo qu'il revendiquait au Xixabangma (8 027 mètres) et sur la face sud de l'Annapurna (6). Ses affabulations apparaissent d'autant plus tragiques que ce grimpeur suisse avait par ailleurs fait preuve de capacités bien au-delà du commun de ses pairs.

Quant au marché ? « *La commercialisation de l'alpinisme est présente dès le début de son histoire et on peut le considérer comme la première réalisation d'une "industrie des loisirs encore balbutiante* », rappelle un économiste-alpiniste (7). Pour se distraire en inventant l'art de gravir les montagnes, les grands bourgeois britanniques achetèrent les services de « guides » locaux, une aubaine devenue rapidement un métier, avec ses codes. Mais les exigences du contrat ne laissant que peu de place à l'audace, la quasi-totalité des ascensions notables du dernier siècle reviennent à des « sans-guide » ou des guides évoluant en amateur, c'est-à-dire sans client.

Parallèlement à cette recherche de lignes épurées sur des sommets délaissés, quelques fétiches, comme le mont Everest (8 850 mètres), servent de faire-valoir à

une clientèle aisée qui singe l'aventure pour 70 000 euros par tête, assistée par des domestiques de haute montagne et une aide respiratoire qui réduit l'effort sur un « 8 000 » à celui d'un « 6 000 ». Comble du parjure, ces expéditions commerciales bafouent l'essence de l'alpinisme — l'adaptation de l'homme au terrain, et non l'inverse — en fixant des cordes à la montagne tout le long de l'ascension, ce qui conduit les « aventuriers » à progresser seuls dans la file, sans jamais vivre l'engagement du « premier ».

Les clubs alpins et de montagne s'inscrivent dans une tout autre démarche : l'apprentissage de l'autonomie et la résistance à la banalisation de la montagne. Un documentaire récent sur le développement de l'escalade le rappelle en montrant l'importance de « *passer en tête* », quel que soit son niveau, et les moyens qui furent mis en place pour permettre cette expérience au plus grand nombre (8).

La matérialisation par une corde n'est pas indispensable à l'esprit de cordée. En témoigne l'essor du ski-alpinisme, qui consiste à remonter des pentes sauvages à l'aide de peluches antirecul, bien loin de l'univers consternant des stations. Compagnes ou compagnons de course ne progressent que rarement au bout d'une corde (sauf en terrain crevassé). Mais la présence de l'autre demeure nécessaire pour savoir renoncer, évoluer à la boussole, mener une recherche en cas d'avalanche, prévenir les secours, et bien davantage : partager un moment de grâce à l'arrivée sur un sommet après des heures d'efforts et avant de glisser dans la poudre.

En s'encordant à des migrants mi-décembre près de Briançon pour éviter qu'ils meurent de froid, plusieurs centaines de montagnards ont voulu rappeler ce qui devrait relier les hommes au-delà de tout le reste. Car, oublier la corde serait oublier la montagne, en séparant « *la marche qui est de tous les jours, et l'horizon qui donne le sens* (9) ». L'alpiniste apporte du sens lorsqu'il montre qu'il tient davantage à la vie des autres qu'à la sienne, lorsqu'il démontre qu'un groupe humain progresse au rythme du second, du troisième... que le plus bel exploit est toujours celui du dernier de cordée.

Philippe Descamps

(1) Maurice Herzog, *Annapurna. Premier 8000*, Arthaud, Grenoble-Paris, 1951.

(2) David Roberts, *Annapurna, une affaire de cordée*, Éditions Guérin, Chamonix, 2000.

(3) Félicité Herzog, *Un héros*, Grasset, Paris, 2012.

(4) Pour la version non expurgée : Louis Lachenal, *Carnets du vertige*, Éditions Guérin, 1996.

(5) Pierre Allain, *Alpinisme et compétition*, Arthaud, 1948.

- (6) Rodolphe Popier, « [Annapurna 1, South face, Ueli Steck, 8-9 October 2013](#) » (PDF), www.pioletsdor.net
- (7) Gilles Rotillon, *La Leçon d'Aristote. Sur l'alpinisme et l'escalade*, Éditions du Fournel, L'Argentière-la-Bessée, 2016.
- (8) Damien Vernet et Jo B., « [Des montagnes dans nos villes](#) », Fédération sportive et gymnique du travail, 2017.
- (9) Paul Keller, *La Montagne oubliée. Parcours et détours*, Éditions Guérin, 2005.